TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 313 — 18 PAGES — DERNIÈRE ÉDITION — MARDI 28 MARS 1978

Israël envisage « une série d'initiatives » pour débloquer la négociation avec l'Égypte

LIRE PAGE 3

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 350 l.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 13

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Les avances chinoises au Japon

Obsédée par sa querelle avec l'Union soviétique, la Chine multiplie les initiatives diplomatiques pour consolider ses positions en Asie. Elle fait des avances de plus en plus nettes au Japon. Recevant, dimanche 26 mars, le président du parti socialiste japonais — formation nullement révolutionnaire, — M. Teng Hsiao-ping a déclaré que M. Hua Kuo-feng ou lui-même étaient prêts à se rendre à Tokyo pour signer un traité de paix et d'amitié. Faisant allusion aux négociations préliminaires, qui sont actuellement menées au niveau des ambassades, le vice-premier ministre chinois a souligné que la question devrait être examinée dans une perspective « politique et à long terme », et que, en conséquence, la venue à Pékin du ministre japonais des affaires étrangères est vivement souhaitée.

Le traité sino-japonais est à l'étude depuis que Tokyo et Pékin ont normalisé leurs relations diplomatiques en 1972. Les négociations exploratoires ont été interrompues en 1975 en raison de la demande chinoise d'inclusion d'une clause « anti-hégémonie » visant manifestement l'U.R.S.S. Jusqu'à présent, les Japonais, auxquels les Soviétiques proposent aussi la signature d'un traité d'amitié, ont refusé cette clause, malgré la pression de certains milieux d'affaires qui souhaitent tirer parti de l'immense marché chinois, surtout à une époque où les dirigeants de Pékin affirment leur volonté de recourir aux techniques étrangères.

Depuis le début de l'année, les Chinois savent que le moment est propice pour relancer l'idée qui leur est chère. M. Fukuda, premier ministre japonais, n'a pas caché sa colère devant le refus soviétique — constaté lors d'une visite de son ministre des affaires étrangères à Moscou en janvier — de restituer « les territoires japonais occupés par l'U.R.S.S. », c'est-à-dire les îles Etorofu, Kunashiri, Shikotan et Habomai, dans l'archipel des Kouriles.

Après la signature en 1956 d'une « déclaration commune » mettant fin à l'état de guerre entre l'U.R.S.S. et le Japon, et rétablissant les relations diplomatiques, Tokyo a demandé en vain que ses droits sur ces territoires soient reconnus. Le 23 février, l'U.R.S.S. a publié unilatéralement un projet de traité de bon voisinage et de coopération entre le Japon et l'U.R.S.S., qui ignore superbement les revendications nippones.

Le jour même où M. Teng Hsiao-ping recevait son hôte japonais, le ministère chinois des affaires étrangères publiait une note rejetant catégoriquement les propositions soviétiques en vue d'une « déclaration conjointe sur les principes guidant les relations mutuelles » qui avaient été formulées dans un message envoyé en février à l'occasion de la session de l'Assemblée nationale chinoise. La Chine, indique la note publiée dimanche, ne voit pas l'utilité d'une « déclaration creuse » et exige des « actes concrets », à commencer par le retrait du « million de soldats soviétiques déployés sur la frontière ».

Peu avant, l'agence Chine nouvelle dénonçait la volonté soviétique de « dominer le monde ». Différentes personnalités chinoises ont expliqué ce point de vue dans plusieurs capitales asiatiques. L'Inde, autre grand du continent, est particulièrement sollicitée malgré un contentieux territorial qui reste entier. En envoyant une mission commerciale à New-Delhi, Pékin a sondé les intentions de M. Desai, premier ministre indien, moins soucieux de maintenir les relations privilégiées avec l'U.R.S.S. que Mme Gandhi.

Les pays de moindre importance ne sont pas oubliés. Seul un rebondissement, qui n'est pas à exclure, du conflit entre le Vietnam et le Cambodge, soutenu par Pékin, pourrait briser l'entreprise de séduction des nouveaux dirigeants chinois sur un continent où ils entendent retrouver un rôle prédominant après des années d'isolement.

LA NOUVELLE TOURNÉE DE M. CARTER

Les relations avec le tiers-monde domineront les entretiens du président des États-Unis en Amérique latine et en Afrique

M. Jimmy Carter commencera, mardi 28 mars, son nouveau voyage à l'étranger par une visite au Venezuela. Le président des Etats-Unis se rendra ensuite, du 30 au 31 mars, au Brésil, du 31 mars au 3 avril au Nigéria, et passera quelques heures au Libéria avant de rentrer à Washington.

En huit jours, M. Carter va donc séjourner dans deux pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, le Venezuela et le Nigéria, et visiter le plus grand pays d'Amérique latine, le Brésil. Deux importants discours sont prévus. A Caracas, le président américain parlera des relations entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés. A Lagos, il s'efforcera de préciser la politique des Etats-Unis à l'égard de l'Afrique.

L'escale brésilienne retiendra d'autant plus l'attention qu'un différend oppose les Etats-Unis et le Brésil à propos de l'achat par ce dernier d'une usine de retraitement de combustibles nucléaires irradiés à la République fédérale allemande. M. Antonio Azeredo da Silveira, ministre brésilien des affaires étrangères, a déclaré samedi que son pays était prêt à discuter « sans restriction » avec les Etats-Unis de sa politique nucléaire, mais que celle-ci ne serait pas modifiée.

La tournée de M. Carter, du 28 mars au 3 avril, dans quatre pays constituera la deuxième partie de ce « raid planétaire » que le président des Etats-Unis avait d'abord envisagé de faire en novembre dernier, et qu'il avait dû annuler *in extremis* pour tenter de défendre devant le Congrès son programme énergétique en difficulté. Elle prolonge donc le voyage qui, il y a trois mois, avait conduit le chef d'Etat américain sur trois continents et, en particulier, au début de janvier, à Paris.

Avant de se rendre en Afrique (au Nigéria et au Libéria), M. Carter fera deux escales en Amérique du Sud, au Venezuela et au Brésil. Quinze mois environ après son entrée à la Maison Blanche, l'occasion est ainsi fournie de vérifier ce qu'il est advenu des bonnes intentions manifestées à l'égard du sud du continent par celui qui n'était encore que le candidat du parti démocrate.

A première vue, rien n'a bougé dans cette partie de la planète harassée de tyrannie : en dépit des proclamations de M. Carter en faveur des droits de l'homme, pas un dictateur ne manque à l'appel, pas un régime militaire n'a cédé la place. Le seul changement survenu depuis janvier 1977 à la tête d'un Etat est intervenu dans le petit Costa-Rica, où le parti d'obédience social-démocrate au pouvoir a été battu, lors d'élections démocratiques, par une coalition conservatrice menée par M. Rodrigo Carazo.

Le bilan peut paraître mince. Il appelle une remarque et un correctif. On ne peut, tout d'abord, avoir si longtemps et à juste titre, reproché à Washington ses interventions grossières en Amérique latine, et se plaindre aujourd'hui que cette capitale renonce à menacer, fût-ce pour la bonne cause, du « gros bâton » ses alliés du Sud. Les responsabilités, directes et indirectes, des Etats-Unis dans l'actuelle situation politique de l'Amérique latine sont indéniables.

JEAN-PIERRE CLERC.

(Lire la suite page 3.)

La libération du baron Empain

Une dizaine de personnes auraient participé à l'enlèvement

Une dizaine de personnes, estiment les policiers, ont participé à l'enlèvement du baron Empain, libéré dimanche 26 mars, vers 22 heures, dans une rue d'Ivry (Val-de-Marne). Deux d'entre eux sont identifiés, ce qui porte à quatre le nombre des membres connus de la bande, compte tenu de l'arrestation d'Alain Caillol et de la mort de Daniel Duchateau lors de la tentative de remise de rançon, vendredi soir, sur l'autoroute du Sud.

Le baron Empain, qui est en bonne santé, n'a jusqu'à présent fait aucune déclaration publique, mais il a indiqué aux enquêteurs qu'il avait été « durement traité » et qu'il avait été, plusieurs fois, changé de « prison ».

Dans une rue d'Ivry

C'est dans une rue d'Ivry (Val-de-Marne), dimanche soir 26 mars, aux alentours de 22 heures, que le baron Edouard-Jean Empain a été libéré. L'industriel avait le visage recouvert d'une cagoule quand ses ravisseurs l'ont relâché. Après avoir gardé celle-ci quelques instants, il s'est ensuite rendu à pied jusqu'au métro, où il a pu prendre un ticket avec le billet de 10 F que lui avaient donné ses ravisseurs.

Vers 22 h. 30, le baron Empain est arrivé place de l'Opéra et s'est rendu immédiatement au drugstore, où il a téléphoné à son épouse, laquelle a prévenu la brigade criminelle.

Les policiers et la baronne Empain sont arrivés pratiquement ensemble au drugstore. L'industriel voulait rentrer chez lui. Les policiers ont accepté. Tous se sont rendus au domicile du baron Empain, 33, avenue Foch. Le commissaire Pierre Ottavioli, patron de la brigade criminelle, a eu un premier entretien avec la victime.

A sa sortie, il a indiqué que le baron Empain semblait en bonne santé, mais qu'il avait été mutilé. Un fragment de l'auriculaire gauche avait en effet été déposé, le 26 février, soit trois jours après l'enlèvement, dans une consigne automatique de la gare de Lyon. Le commissaire Ottavioli a également précisé qu'aucune rançon n'avait été versée et que la libération était indiscutablement due à l'arrestation d'Alain Caillol.

Ce dernier a, selon la police, appelé ses complices dimanche vers 20 heures. Les enquêteurs auraient réussi à convaincre Alain Caillol que les ravisseurs ne pourraient jamais toucher la rançon et que si le baron était tué, lui seul en porterait la responsabilité.

« Nous avons eu raison »

C'est au cours de l'après-midi de dimanche que, selon la police, Alain Caillol serait sorti de son mutisme. *« Je comprends maintenant qu'il n'y a aucune illusion à se faire*, aurait-il déclaré, *et que les ravisseurs ne parviendront jamais à toucher l'argent... la police n'abandonne jamais la piste, c'est pourquoi j'envisage de demander à mon avocat de faire appel aux ravisseurs pour libérer le plus tôt possible le baron Empain.* » Toujours selon les policiers, Alain Caillol a ajouté : *« Si on tuait le baron Empain, ce serait un meurtre gratuit.* » Il téléphona en fin de compte lui-même, le commissaire Ottavioli ayant donné sa parole qu'il ne chercherait pas à identifier le numéro.

(Lire la suite page 6.)

UN DÉBAT NATIONAL S'ENGAGE SUR LA MARÉE NOIRE

Responsabilités partagées

par MARC AMBROISE-RENDU

Devant le « désastre historique » provoqué par la marée noire de l'*Amoco-Cadiz*, personne n'a le droit de jouer les censeurs, car tout le monde s'est laissé surprendre.

L'administration d'abord, dont le plan Polmar, pourtant tout *récemment « modernisé »*, démontre chaque jour son insuffisance. Il s'agit d'un dispositif purement administratif qui permet au préfet maritime de mobiliser sans délai tous les moyens nécessaires. *Encore faudrait-il que ces moyens* soient à la hauteur des circonstances. Ce n'est pas le cas.

La marine nationale n'a aucun remorqueur capable de tracter un supertanker en difficulté. Les dispersants actuellement en stock ne permettent de traiter que 25 000 tonnes de pétrole (sur 220 000). Les rampes d'épandages, qui, dit-on, avaient été préparées depuis longtemps pour équiper les dragueurs de mines, sont en nombre insuffisant. Alors, faute de mieux, on a vu en pleine mer les matelots utiliser les tuyaux à incendie du bord.

Le lendemain de l'échouage M. d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, annonçait que 11 kilomètres de barrages allaient être immédiatement mis en place. Or, six jours plus tard, il n'y en avait encore que 5 pour 100 kilomètres de côte menacée. Au reste personne ne savait trop comment disposer et *surtout comment* ancrer ces boudins rouges. D'où leur rupture rapide et leur inefficacité.

Pour les pompes flottantes, les bacs récepteurs de mazout, les camions-citernes on a tout improvisé au jour le jour. Et ce sont les tonnes à purin des paysans, auxquelles évidemment personne n'avait songé, qui se sont révélées les plus efficaces.

(Lire la suite page 8.)

Naufrage et chantage

par CASAMAYOR

« *Fortune de mer* », a déclaré un fonctionnaire... infortune plutôt, mais c'est le genre de déclaration qu'il faut toujours faire suivre de quelques points de suspension... Certains pensent que, dès que les choses semblaient tourner mal pour le navire, il fallait intervenir, que le commandant le veuille ou non. Ce sont les partisans de l'initiative, et ils sont pour le moment neutralisés par les bureaucrates qui, tenant le haut du pavé, continuent de faire croire que la bureaucratie est la meilleure défense de la liberté.

Le ministre a demandé qu'on n'ajoute pas à la pollution des côtes la pollution des esprits, c'est bien dans cette voie que s'imposent quelques réflexions. Et d'abord on a bien peu parlé de ce *qui domine le drame : l'argent*. Que la sécurité fasse l'objet de tractations, de marchandages, n'a pas paru scandaleux tant nous sommes pollués par l'idée de « profit »,

C'est une première observation, il y en a une seconde qui s'énonce par la loi du chantage. « Chantage », mot inconvenant dont il ne faut permettre l'usage qu'à l'endroit de ces malfaiteurs répugnants qu'*on* appelle curieusement « maître »... Maîtres chanteurs, « des photos ou des lettres compromettantes contre de l'argent... ». Or la loi du chantage s'applique dans un domaine beaucoup plus vaste. Il faut lui ôter son masque de monstre pour qu'elle apparaisse avec le visage de tout le monde. « *Si tu ne travailles pas, tu resteras un minable* », ou plus simplement encore : « *Si tu ne manges pas tu meurs...* ». Chantage que la nature exerce sans pardon sur toutes ses créatures. Sans compter le chantage qui s'exerce à tous les échelons de la société : « *Si vous me demandez mes impôts, je mets dix mille ouvriers sur le pavé...* »

Mais restons dans le sujet, le *pétrole. On sait de quels bienfaits* nous devons lui être reconnaissants ; ils sont innombrables. Mais ses méfaits sont moins connus.

(Lire la suite page 8.)

AU JOUR LE JOUR

Les élèves de Sadate

Toutes proportions gardées, la venue à l'Elysée de MM. Mitterrand, Marchais et Fabre constitue dans la vie politique gauloise un événement aussi impromptu que la démarche d'Anouar el Sadate à Jérusalem au mois de novembre dernier.

Depuis vingt longues années, la majorité et l'opposition ne pouvaient — ou ne voulaient — pas reconnaître leurs existences mutuelles et réciproques : nul n'acceptait de libérer les territoires occupés par l'intolérance ; nul ne désirait accorder à la démocratie des frontières sûres ; et M. Michel Jobert, venu d'ailleurs, incarnait, dans cette zone de conflits, la pathétique fragilité des « casques bleus ».

BERNARD CHAPUIS.

RENCONTRE AVEC ROBERTO BENZI

« Diriger ne pas contraindre »

L'orchestre de Bordeaux-Aquitaine donnait vendredi soir, sous la direction de Roberto Benzi, un concert au Grand Théâtre de Bordeaux. Au programme : Dutilleux, Rachmaninov, Beethoven. Né en 1937, Roberto Benzi a dirigé pour la première fois à l'âge de onze ans avant de faire une carrière de chef invité à travers le monde. En 1973, il est devenu directeur de l'orchestre de Bordeaux-Aquitaine, un ensemble de quatre-vingt-dix musiciens à vocation régionale depuis 1974.

« Dans la nuit on se trouve tout à coup devant l'orchestre pour la première lecture et on s'aperçoit qu'on ne connaît pas une note de la partition... La suite ? Je ne sais pas, je me réveille toujours à ce moment-là. » *Roberto Benzi laisse un silence, puis reprend :* « C'est un rêve terriblement angoissant, et je le fais presque chaque fois au moment où je décide de diriger une œuvre difficile pour la première fois. Cela se passe généralement un ou deux ans avant le concert ; je commence toujours mon approche longtemps à l'avance parce qu'il faut beaucoup de temps pour assimiler les détails et que les grandes lignes se dégagent.

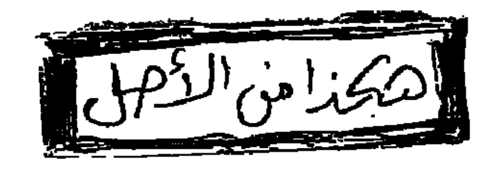
— Est-ce que vous lisez d'abord la partition ?

— De préférence je me la joue au piano : l'audition intérieure a quelque chose de froid ; il faut entendre les sons, cela permet de sentir l'importance de certaines notes. L'oreille interne est moins sensuelle, et certaines harmonies ont besoin de s'épanouir, il faut écouter. »

Roberto Benzi fête cette année ses trente ans de carrière ; des films ont conservé l'image du chef en culottes courtes. Directeur de l'orchestre Bordeaux - Aquitaine depuis 1973, il ne renie pas l'enfant prodige ; il n'en parle guère et le juge avec un certain détachement.

Propos recueillis par
GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 15.)



هكذا من الأصل

idées

La querelle des sondages d'opinion

LA polémique qui s'est révélée à propos des sondages d'opinion a provoqué une série de mises au point et de répliques de la part des divers instituts et organisations spécialisés. Pour y mettre un terme en ce qui nous concerne, nous publions ici plusieurs lettres reçues de responsables de ces instituts.

L'interdiction de publier des sondages une semaine avant le scrutin a plutôt aggravé les choses, et la preuve paraît faite de son inutilité. En l'absence de toute publication, en effet, les rumeurs ont été bon train, tandis que certains sondeurs ont aujourd'hui beau jeu de prétendre que, à l'approche du vote, ils avaient modifié leurs pourcentages, mais qu'ils n'ont pu le faire savoir.

En revanche, plus que jamais, il serait utile d'exiger qu'un certain nombre d'indications matérielles soient portées en même temps que les sondages à la connaissance du public. On se demande, par exemple, comment ont été constitués les « échantillons » de population choisis par divers instituts qui ne disposaient guère que des bases établies par l'INSEE en 1973, sans tenir compte évidemment des nouveaux inscrits. De même, on aimerait connaître les pourcentages d'abstention qui ont été retenus. Mais surtout le public est en droit de savoir qui a commandé et payé le sondage, à quelles dates et sur un échantillon de quelle importance et de quelle composition il a été pratiqué, quelles étaient exactement les questions posées et la méthode utilisée, enfin si le sondage est bien publié intégralement.

P. V.-P.

IFOP : des électeurs socialistes ont changé d'avis

M. Jean Stoetzel, président-fondateur de l'Institut français d'opinion publique (IFOP), nous a adressé la lettre suivante :

M. VIANSSON-PONTE écrit (*le Monde* du 15 mars) : « *S'agissant d'une campagne aussi longue, aussi approfondie, mais aussi peu mouvementée, il serait tout de même étonnant que plusieurs millions d'électeurs et d'électrices aient modifié leur choix à l'instant de glisser leur bulletin dans l'urne.* »

Il faut d'abord corriger la dernière formule : « *à l'instant de* ». A prendre au pied de la lettre, la formule est fausse. Selon nos observations, c'est à partir du mardi 7 mars (au plus tôt) que les intentions de vote ont changé, et uniquement, parmi les quatre grandes formations, en ce qui concerne le parti socialiste. Il faut y insister, les autres formations n'ont pas vu se modifier les intentions de vote des électeurs. En revanche, selon notre dernier sondage, le jeudi 9 mars et le vendredi 10 mars, les intentions de vote concernant le parti socialiste avaient déjà considérablement diminué.

Reprenons, maintenant, la deuxième formule de M. Viansson-Ponté. « *Il serait étonnant* », dit-il. Qu'en sait-il, connaît-il la psychologie de ces électeurs? Il en va ainsi de beaucoup de nos actions. Nous avons l'intention d'acheter une voiture. Nous nous sommes renseignés sur beaucoup de marques, et nous penchons pour la marque X... Le moment de l'action arrive, et pour beaucoup d'entre nous, c'est dans les derniers jours, après avoir pris les derniers avis de notre entourage, que nous nous décidons, et c'est finalement sur la marque Y... que porte notre choix.

Mon analyse, jusqu'ici, est du niveau de la psychologie populaire, comme celle de M. Viansson-Ponté. Mais scientifiquement nous connaissons les travaux sur l'influence personnelle. C'est un élément que la plupart des politologues négligent. Ce n'est pas la réception automatique de l'information qui entraîne la décision, c'est la discussion interpersonnelle qui, dans certain nombre de cas, entraîne l'action. Le professeur Lazarsfeld, après avoir dégagé le phénomène qualitativement, a essayé de le mesurer dans des conditions particulières. Elles ne sont pas celles de l'élection française du 12 mars 1978, mais des études scientifiques sur l'influence respective des moyens de l'information collective et l'influence des contacts personnels pourraient probablement prouver que la seconde est la plus importante.

Le vendredi 10 mars, à partir de 20 h. 30, 20, rue d'Aumale, je savais que les intentions de vote concernant le parti socialiste avaient changé, sans que changent les intentions à l'égard des trois autres formations. Je ne savais pas, bien entendu, car les sondages ne sont pas des prédictions, si cette désaffection à l'égard du parti socialiste allait se maintenir, s'intensifier ou régresser, mais la preuve d'un changement important était certaine, et je l'ai dit.

Lorsque M. Viansson-Ponté évoque le cas de l'élection américaine de 1948, et de l'élection britannique de 1970, il vérifie involontairement ce que nous avons toujours dit, et les raisons pour lesquelles l'IFOP, interdit de publication la veille du scrutin, a toujours déclaré : des enquêtes terminées huit jours avant l'élection risquent de ne pas préfigurer les résultats du scrutin. Et c'est pourquoi l'IFOP s'est abstenue de toute publication pendant la durée de la campagne, afin, ne pouvant pas s'exprimer le dernier jour, de ne pas égarer le public, qui comprend mal qu'il y a des changements de dernière heure.

En 1970, un institut britannique a réinterrogé une partie de son échantillon, pendant les deux jours qui ont précédé le 18 juin, et a publié correctement, le matin du 18 juin, le retournement de la majorité attendue.

Quant à Gallup, en 1948, chacun sait qu'il a interrompu ses enquêtes quinze jours trop tôt, et que la décroissance de la popularité de Thomas Dewey, autant que la croissance de la popularité de Harry Truman, prolongées fictivement jusqu'au jour de l'élection, d'une manière linéaire, auraient donné la majorité à Truman. Je me rappelle avoir lu dans le *New York Herald Tribune*, en août 1948, la déclaration du principal confrère de George Gallup, Elmo Roper déclarant imprudemment, à trois mois du scrutin, que les intentions des électeurs ne changeraient plus, et que la poursuite des sondages n'auraient plus pour effet que d'amuser la galerie.

Je pense que, le jour de l'élection de novembre 1948, la surprise de Elmo Roper était non moins grande que celle de M. Viansson-Ponté dans la nuit du 12 mars, trente ans plus tard, et pour exactement les mêmes raisons.

Une réponse à Louis-Harris

M. Jean-Marc Lech, directeur général de l'IFOP, nous prie, de son côté, d'insérer la réponse suivante à la Société de sondages Louis-Harris-France :

L'IFOP — dont l'honnêteté et la rigueur professionnelles sont gravement mises en cause (et de façon publique, dans *le Monde* daté du 16 mars) par les dirigeants de la société de sondages Harris — répond simplement que son ultime sondage national d'intentions de vote (9 et 10 mars) révélait une chute de cinq points des intentions de vote P.S.-M.R.G. par rapport aux sondages précédents. L'IFOP, seul institut de sondages à faire des enquêtes dans les trois derniers jours avant le premier tour, a donc enregistré un mouvement de désaffection dans la gauche socialiste et radicale que ses confrères auraient pu obtenir s'ils avaient conduit des enquêtes à cette période.

Les chiffres sont têtus, il ne sert à rien de les nier ou de les travestir ; dès que la loi le lui permettra, l'IFOP rendra public son dernier sondage. Qu'on le veuille ou non, il n'y a pas à parler de nouvel « échec des sondages », mais il faut parler de l'échec de certains sondeurs.

PUBLIMÉTRIE « a fait exception... »

NOTRE Institut a donné, l'ensemble de la gauche à 50 %, pour 49,57 % ; l'ensemble de la majorité à 47 %, au lieu de 48,36 % ; il a même échappé, croyons-nous, à la critique concernant les voix du P.S., puisque nous avons pronostiqué pour l'ensemble « non communiste et hors extrême gauche » des partis du programme commun, 27 % pour une vraie valeur de 25,79 %, soit un écart de + 1,21 % seulement.

Objectivement, avec de tels chiffres, qui peut parler d'un « nouvel échec des sondages » ?

Vous ne devez certes pas voir avec cette demande de rectificatif une quelconque préoccupation narcissique. Il se trouve que nos activités soient étroitement liées aux notions de fiabilité et de précision et que toute notre équipe fait le nécessaire du matin au soir pour obtenir et maintenir cette précision. C'est pourquoi nous nous mettons sur le pied de guerre en vue :

● d'obtenir une juste homologation de nos performances sur le plan des sondages politiques ?

● de dénoncer partout dans la presse, soit l'occultation pure et simple de nos résultats, soit l'assimilation de nos résultats à ceux d'autres sondages, les plus récents commentaires tendant à mêler et à confondre tous les instituts dans une critique générale des sondages.

Nous vous serions donc très obligés d'indiquer à vos lecteurs : que Publimétrie a fait encore une fois exception, et qu'on ne peut pas parler à son sujet d'un nouvel échec des sondages, mais bien plutôt d'une réussite certaine dans ce domaine, et, ce qui revient au même, que « *le nouvel échec des sondages* », dont *le Monde* a parlé, concernait les seuls instituts Sofres-L. Harris et IFOP (1) et non Publimétrie, comme la lecture comparée des derniers chiffres publiés le montre.

ROLAND MURAZ,
directeur de Publimétrie.

(1) A noter que l'institut Public a publié dans *Paris-Match* des chiffres presque aussi bons que les nôtres (46-50).

DÉMOSCOPIE : on a oublié les indécis

IL est vrai que nombre d'observateurs politiques ont, à l'issue du premier tour, parlé de l'échec des sondages et que cela est justifié si l'on ne considère que les pronostics, fondés sur les intentions de vote publiées avant l'interdiction.

Ces indications auraient probablement dû être accompagnées d'un certain nombre de réserves et éclairées notamment des résultats d'autres sondages.

Comme souvent à une semaine du scrutin, une fraction de l'électorat n'avait pas encore d'intentions de vote définitives et manifestait son hésitation, pour certains en se réfugiant dans le refus de choisir une étiquette partisane, pour d'autres en avouant envisager la possibilité de changer de vote jusqu'au jour du scrutin.

Démoscopie a tenté d'étudier de manière un peu plus précise ce groupe des « indécis ». Le sondage a été publié dans *Ouest-France* le 2 mars dernier, et nous soulignions à l'époque l'importance de l'indécision et les conséquences qu'elle serait susceptible d'entraîner quant à la configuration définitive des résultats.

Le texte de présentation du sondage remarquait :

« Ce groupe représente 28 % de l'électorat, c'est dire qu'un mouvement de voix d'une partie même faible de cet électorat serait susceptible de modifier l'équilibre des forces politiques tel qu'il apparaît aujourd'hui dans les sondages et particulièrement dans celui-ci : 51 % pour la gauche, 45 % pour l'actuelle majorité ».

Par ailleurs, le sondage comprenait un indicateur d' « exclusion de vote ». Celui-ci était destiné à tenter d'apprécier les mouvements éventuels que pourrait provoquer la mobilisation des indécis.

Il faisait apparaître ce groupe comme très anticommuniste (51 % affirmaient qu'ils ne voteraient en aucun cas pour un candidat de cette formation politique), et plus favorable au R.P.R. qu'aux autres composantes de la majorité.

Au moment où l'ensemble des observateurs pronostiquaient la victoire de la gauche, les indécis manifestaient plus d'inquiétude (52 %) que d'espoir (40 %) à l'égard des résultats.

Enfin, plus nombreux étaient ceux qui souhaitaient à cette date la victoire de la majorité (44 %) plutôt que celle de la gauche (seulement 37 %).

Tous les signes dont nous disposons aujourd'hui marquent bien la mobilisation d'une fraction de cet électorat dès le premier tour. C'est, par exemple, ce que traduit le faible taux d'abstentions enregistré dimanche dernier.

Ce phénomène explique probablement dans une large mesure l'écart entre les résultats du premier tour et les intentions de vote, mesurées dix jours avant le scrutin.

Cet écart, la loi ne nous a pas autorisés à le corriger.

PATRICK MILLET,
Directeur d'études politiques de Démoscopie.

PUBLIC S.A. : les Français ne sont pas des girouettes

« L'ECHEC des sondages » a fourni à Pierre Viansson-Ponté la matière d'un article dans *le Monde* daté du 15 mars. Cet échec est celui de ceux qu'on nomme habituellement les « grands » instituts : IFOP et Sofres.

Les dirigeants de ceux-ci se sont livrés, entre les deux tours, à une entreprise d'autojustification dont l'aspect dérisoire apparaît *aujourd'hui* encore plus nettement.

L'un expliquait les erreurs d'appréciation par le fait que « *les Français ont voté au premier tour comme s'il s'agissait déjà du second. Ils n'ont pas choisi. Ils ont éliminé* (1) ».

Le scrutin du 19 mars a balayé les bases de cette argumentation.

L'autre (2) assurait que les Français avaient changé d'opinion au dernier moment et que son institut, pour sa part, avait su le déceler dans un sondage — hélas ! non publié.

La vérité est que les deux principaux instituts se sont lourdement trompés et qu'ils hésitent à l'admettre, préférant accuser les hommes politiques, leurs confrères, le mode de scrutin et, pourquoi pas, les Français eux-mêmes, décidément indignes d'être sondés par des techniciens aussi compétents.

En mars 1977, c'étaient les mêmes qui, après avoir donné, avant le scrutin municipal parisien, les listes d'Ornano victorieuses (ou, au moins, à égalité avec les listes Chirac), nous ont jeté l'anathème car nous avions et le tort de déceler la véritable tendance de l'opinion.

De même, aujourd'hui, IFOP et Sofres ne peuvent pardonner à Public d'avoir été le seul institut à révéler, dès février, que l'opinion évoluait en faveur de la maporité.

A partir de cinquante sondages effectués du 2 au 12 février et d'une simulation, nous avons en effet pu titrer dans *Paris-Match* du 23 février : « *Majorité, victoire au deuxième tour* », en gratifiant celle-ci de 46 % des suffrages au premier tour.

Pourquoi avoir pris ce qui était considéré, à l'époque, comme un *risque phénoménal* ? Tout simplement parce que nous étions sûrs de nous.

Le monopole acquis et entretenu pendant des années par la Sofres et l'IFOP leur a fait *oublier* le sens de la recherche et de l'innovation, et *perdre de vue une vérité première* : le sondage est un instan*tané qui doit déceler un courant*, une tendance, de l'opinion.

Or, la plupart du temps, des situations politiques confuses (c'était le cas lors des élections municipales à Paris et lors de ces élections législatives) rendent imprécis des sondages *sur des échantillons trop faibles*. Ce qui est *vrai* pour les présidentielles (échantillon national de *mille personnes*) est *par définition faux* pour les législatives.

C'est pourquoi, en *février*, nous avions choisi pour *posséder* une vision claire de la situation électorale, de réaliser cinquante sondages dans cinquante circonscriptions-types et d'effectuer à partir de là une simulation sur la base d'un programme informatique très fin.

La marge d'*erreur* statistique devenait alors, pour les résultats ramenés à l'échelle nationale (pourcentage des partis et répartition des sièges), très faible.

Ainsi, contrairement à ce que peuvent *affirmer* les responsables de l'IFOP et de la Sofres, il était possible de déceler le courant qui se dessinait dans l'opinion dès le début du mois de février.

Et il est faux de dire que les Français — qui ne sont pas des girouettes — ont changé d'avis au dernier moment.

Il est probable que cette nouvelle « affaires des sondages » un an après la première, qui, rappelons-le, donna naissance à une loi et à la création d'une commission que nous avions appelées de nos vœux, aura un aspect positif.

JEAN-JACQUES GUILLET,
Directeur de PUBLIC S.A.

(1) Pierre Weill, P.D.G. de la Sofres, *le Figaro* du 14 mars.

(2) J.-M. Lech, directeur de l'IFOP, *le Quotidien de Paris* du 14 mars.

UNE INFORMATION NÉCESSAIRE

par PIERRE BATTEAU et PAUL HAMBURGER (*)

L'ADOPTION de la loi (1) relative aux sondages d'opinion (interdisant leur publication et leur commentaire moins d'une semaine avant un scrutin) pourrait s'expliquer par l'adhésion d'un grand nombre d'hommes politiques à une idée naïve de la démocratie formelle que l'on peut ainsi résumer : toute élection est destinée à désigner des individus censés représenter au mieux les opinions individuelles du corps électoral. Il faut donc que chaque électeur vienne exprimer sa préférence intime, indépendamment de toute influence extérieure et, en particulier, de l'opinion de ses concitoyens. La crainte d'une manipulation de l'électorat est alors invoquée pour justifier une telle mesure d'interdiction.

Cette conception ne résiste ni à l'analyse théorique ni aux faits. L'observation montre en effet que, une fois reconnue la liberté à tout électeur de placer dans l'urne le bulletin de son choix, un comportement fréquent consiste non pas à voter « sincèrement » mais à voter « utilement ». En d'autres termes : souvent, dans les consultations que nous connaissons, le vote sincère n'est pas la stratégie la plus efficace. Se pourrait-il d'ailleurs que, quelle que soit la procédure démocratique de scrutin, l'expression sincère des préférences soit toujours la stratégie la plus efficace ? La réponse est non. (C'est un résultat mathématique récent, relié au célèbre théorème d'Arrow.)

Pour former sa stratégie, l'électeur utilise toute l'information disponible, notamment sur l'état présent de l'électorat, et, en particulier, celle qui est apportée par les sondages. Ceux-ci correspondent donc bien à un besoin d'information. Ils sont bien là pour influencer l'électeur. Répétons-le : aucune méthode démocratique de scrutin n'échappe à ce principe, pas même la proportionnelle, qui ne fait que repousser les problèmes au niveau de la constitution d'une coalition de gouvernement.

Ainsi certaines informations détenues par un groupe particulier peuvent lui conférer un pouvoir exceptionnel de manipulation. La question de la *production* d'information sur l'état des opinions de l'électorat, de sa *publication* et de sa *diffusion* est donc centrale au fonctionnement d'une élection. Il ne sert à rien de le nier : c'est théoriquement et pratiquement un fait.

Si la règle « un homme : une voix » est une condition *nécessaire* à la démocratie égalitaire telle que nous la concevons, elle n'est pas *suffisante* ; l'égal accès à l'information est une condition inséparable de la première et qui lui donne son sens. De ce point de vue, la constitutionnalité de la loi concernée est très discutable car, n'interdisant pas la production d'information elle-même, elle en réserve en fait l'accès aux groupes ayant les moyens financiers ou administratifs de se la procurer et, de surcroît, elle consacre leur monopole sur cette information par l'interdiction d'en faire diffusion. Certains ont noté à juste titre qu'il s'agissait d'une formule équivalente à un suffrage censitaire.

On voit le danger pour les libertés que constitue la voie dans laquelle on vient de s'engager. Alors que faire ? Nous pensons que, pour préserver l'essentiel, la production d'informations relatives à l'état de l'opinion doit être placée sous un contrôle démocratiquement organisé. En outre, l'obligation de publier les informations ainsi produites devrait être substituée à l'interdiction contenue dans la loi actuelle.

Il est malheureusement un peu tard pour envisager de telles dispositions à l'approche d'une consultation qui s'annonce pourtant riche en occasions de manipulation.

(1) Loi n° 77-808, du 19 juillet 1977, adoptée le 30 juin 1977.

(*) Enseignants-chercheurs à l'université d'Aix-Marseille.

Le public est mystifié

par BERNARD KRIEF (*)

JE ne voudrais pas me glorifier d'avoir annoncé, dès le mois de juillet (*la Lettre de l'Expansion* du 4 juillet 1977), la victoire de la majorité et, sauf en septembre ou octobre 1977, mes indices ont toujours confirmé ce premier pronostic, malgré tous les augures contraires), mais l'occasion m'est trop belle de dénoncer une fois de plus la mystification des deux « grands » instituts de sondage, parce que cela me paraît une œuvre de salubrité publique.

En France, plus de cinquante cabinets d'études de marketing sont réputés pour leur sérieux et permettent aux entreprises de lancer des produits propres à satisfaire les besoins des consommateurs. Parmi eux, une bonne dizaine réalisent des études à des fins électorales en politique.

Or une aberration simplificatrice a fait que la presse, la radio et la télévision ont accordé, à ce jour, un crédit quasi exclusif aux deux organismes de sondage qui produisent des enquêtes à la chaîne en utilisant des techniques dépassées depuis vingt ans et complètement abandonnées par ceux qui veulent vraiment prévoir les comportements du public.

Bien que plusieurs de mes confrères se soient à maintes reprises joints à moi pour combattre cet incroyable et injuste monopole de fait, l'IFOP et la Sofres n'ont pas manqué une occasion de se présenter comme les seuls organismes sérieux face aux « petits » cabinets, dont certains, cependant, sont d'une bonne taille ! Voilà maintenant ces deux organismes ramenés à leur véritable place.

La presse va peut-être comprendre (et le public est désormais informé), qu'elle devrait cesser de faire sa publicité sur tel ou tel sondage. Certes, le sondage fait « vendre du papier », mais est-ce une raison suffisante ?

Ce n'est pas le lieu d'entrer dans le détail des insuffisances techniques que tous les spécialistes peuvent relever dans ces sondages et que j'ai déjà signalées (*le Monde* du 8 mars 1977). Les sondages dont il s'agit doivent avoir le même crédit que les horoscopes : certains journaux en publient et des gens y croient, mais il est abusif de les présenter comme des instrument propres à permettre le pronostic. Il est inadmissible de les présenter comme une « *photographie à un moment donné* », si on ne précise pas qu'il s'agit de la photographie de *l'opinion que les gens croient qu'il est séant de déclarer avoir* à un moment donné.

Ce qui serait injuste, c'est que le discrédit — à la mesure du chiffre d'affaires traité avec les journaux — qui les frappe aujourd'hui éclabousse les organismes d'études qui utilisent des techniques fiables, lesquelles ont permis à leurs clients de savoir réellement à quoi s'en tenir.

Il est certain que les sondages publiés ont joué un rôle important dans cette consultation, car l'information qu'ils ont introduite a agi — nous l'avons mesuré — sur l'électorat de la majorité comme sur celui de l'opposition.

Le législateur n'a plus besoin d'intervenir, le public est informé.

(*) Conseil en marketing.

Le Monde

étranger

TENTATIVES DE RÈGLEMENT ET DE STABILISATION AU PROCHE-ORIENT

Israël envisage « une série d'initiatives » pour débloquer la négociation avec l'Égypte

« L'Égypte poursuivra ses efforts pour parvenir à la paix au Proche-Orient sur la base du retrait israélien des territoires occupés et la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et de son droit à l'autodétermination. » Cette déclaration faite, samedi 25 mars, par M. Mohamed Ibrahim Kamel, ministre égyptien des affaires étrangères, après la réunion au Caire du Conseil national de sécurité, indique que le président Sadate est toujours disposé à négocier en dépit de l'opération israélienne au Sud-Liban.

Devant une délégation d'universitaires américains, actuellement en visite au Caire, le président Sadate a déclaré dimanche : « Si le problème palestinien était résolu sous tous ses aspects, quatre-vingt-dix pour cent des autres problèmes trouveraient une solution et la paix pourrait être obtenue en un temps record. »

Pour sa part, M. Yasser Arafat, dans une interview à l'hebdomadaire américain « Newsweek », a vivement dénoncé la position du président égyptien après l'attaque israélienne au Sud-Liban en déclarant : « L'initiative de paix du président Sadate est morte cette semaine sous les chenilles des chars et sous les bombes des avions américains. — (A.F.P., Reuter, A.P.)

De notre correspondant

Jérusalem. — Le ministre israélien de la défense, M. Ezer Weizman, va-t-il se rendre prochainement au Caire pour renouer les contacts directs avec les dirigeants égyptiens ? On se pose la question à Jérusalem. Les rumeurs au sujet de ce voyage ont encore été renforcées par la déclaration faite dimanche par le secrétaire général du gouvernement, M. Arie Naor, à l'issue d'un conseil des ministres de cinq heures : « *Le gouvernement s'apprête à prendre une série d'initiatives pour relancer la négociation avec l'Egypte.* » Quelles initiatives ? Il est trop tôt pour en parler, a dit M. Naor. On sait que M. Begin doit répondre, dans les jours à venir, au message que lui avait adressé le président Sadate à la veille de la visite du premier ministre israélien aux Etats-Unis. Toutefois, ce n'est certainement pas à cette seule lettre que le secrétaire du gouvernement faisait allusion. De toute évidence, le gouvernement israélien cherche, en annonçant de nouvelles démarches diplomatiques, à démontrer que sa politique ne consiste nullement à « *bloquer* » la situation. C'est pourquoi le communiqué publié dimanche réaffirme avec force « *que le gouvernement cherche à conclure un règlement de paix global au Proche-Orient et que son plan de paix demeure une base raisonnable et équitable à la négociation* ».

Ce texte souligne également que « *les positions défendues par M. Begin au cours de ses conversations avec le président Carter ont été approuvées à l'unanimité* ». Il était évident que, face aux menaces de « *pressions* » américaines et aux coups de boutoir de l'opposition travailliste, le gouvernement allait ressouder son unité autour de son chef.

Les « non » à M. Carter

Les divergences manifestes au sein du cabinet — après les dernières déclarations de M. Weizman (*le Monde* daté 26-27 mars) — ne sont vraisemblablement aplanies que provisoirement. Quelles sont les « *positions défendues par M. Begin* » qui ont reçu l'assentiment du gouvernement ? Le communiqué reste muet à ce sujet, mais on connaît à présent la plupart des « *non* » opposés par le premier ministre israélien au président Carter. M. Begin a refusé de « *geler* » les implantations pendant la poursuite des négociations. Il a réitéré son refus de considérer que la résolution 242 du Conseil de sécurité implique le retrait de Judée-Samarie (Cisjordanie). Et surtout, il a rejeté le projet américain de référendum en Judée-Samarie. C'est à ce sujet, semble-t-il, que les discussions ont été les plus dures. Car — comme on l'admet à Jérusalem — ce projet semblait *a priori* ment assez conforme aux vues israéliennes. Selon le projet, cinq ans après l'octroi de l'autonomie, la population de Judée-Samarie devrait choisir entre trois options : le maintien de l'autonomie, l'établissement de liens avec Israël ou la création de « *liens* » avec la Jordanie. La quatrième option, à savoir la création d'un Etat palestinien indépendant, est exclue du plan américain. Mais, pour M. Begin, elle en est exclue uniquement « *en apparence* ». Se prononcer en faveur de liens avec la Jordanie — l'option qui paraît la plus probable — aboutirait en effet, selon lui, au même résultat, c'est-à-dire à la création à plus ou moins long terme d'un Etat palestinien. Voilà donc en quoi consistent les « *exigences auxquelles il nous était impossible d'accéder* » dont avait parlé le premier ministre à son retour. Son refus fait-il l'unanimité en Israël ? Il semble que non. Certes, les travaillistes n'auraient sans doute pas accepté telles quelles les propositions américaines. Le journal *Davar*, toutefois, qui expose leurs vues, écrit ce lundi matin : « *Il s'avère à présent — si les informations publiées dans la presse sont exactes — que les propositions américaines peuvent en fait être considérées comme pouvant servir de base à la poursuite des contacts avec l'Egypte.* »

(*Intérim.*)

Le déploiement des « casques bleus » se poursuit sans incident majeur au Sud-Liban

Tandis que les différents contingents de « casques bleus » continuent à arriver au Liban pour s'interposer entre les adversaires, plusieurs accrochages mineurs ont été signalés dimanche 26 mars dans le sud du pays. Ces violations du cessez-le-feu ne sont considérées comme sérieuses ni par les Israéliens ni par les Palestiniens.

Des échanges de tirs ont notamment retardé l'installation d'un groupe de « casques bleus » suédois au pont Khardala, sur le fleuve Litani. Selon un porte-parole des milices chrétiennes, les combattants palestiniens « *visaient* » les Suédois. Cette version a été démentie par le porte-parole des forces de l'ONU au Proche-Orient, M. Jacques de Silva, qui a précisé que « *des groupes paramilitaires retranchés au château de Beaufort, au nord de la rivière Litani, et d'autres se trouvant dans la région chrétienne de Marjayoun* », avaient échangé des tirs lorsqu'une petite unité suédoise de reconnaissance s'était approchée du pont de Khardala.

Le général Erskine, commandant les forces des Nations unies au Liban, a déclaré par ailleurs « *ne pas être tout à fait satisfait du déploiement des forces de l'ONU jusqu'à maintenant* », bien que « *un peu de temps soit encore nécessaire avant que celui-ci ne soit terminé* ». Il a demandé que les populations chrétiennes « *laissent aux forces de l'ONU quelque délai pour leur permettre de montrer ce qu'elles peuvent faire* ».

M. Mahmoud Labadi, porte-parole de l'O.L.P., a déclaré à Tyr que, dans l'ensemble, l'arrêt des combats était respecté. Il a ajouté : « *Tant que les Israéliens se maintiendront au Sud-Liban, ils ne peuvent que s'attendre à des attaques.* » Il a réaffirmé que, pour les Palestiniens, les « casques bleus » doivent stationner dans les zones abandonnées par les Israéliens, même si leur quartier général demeure à Tyr, et n'est donc pas établi dans les zones tenues par la résistance palestinienne. La veille, le chef du département politique de la centrale palestinienne, M. Farouk Kaddoumi, avait fait valoir que les fedayin étaient disposés à faciliter la tâche des « casques bleus » afin d'obtenir un « *retrait immédiat* » des troupes israéliennes.

● A TEL-AVIV, le général Avigdor Bengal, commandant en chef du secteur nord de l'armée israélienne, a affirmé que l'évacuation de ses forces au Sud-Liban pourrait commencer « *dans un délai de dix à quinze jours* ». « *Nous ne quitterons les lieux,* a-t-il dit, *qu'après nous être assurés que les unités de l'ONU contrôlent la situation, et que notre départ ne laissera pas un vide que les terroristes pourraient exploiter à leur avantage.* » Il a souligné qu' « *Israël exigera l'autonomie pour les enclaves chrétiennes et la présence de forces armées libanaises au Sud-Liban* ».

● A DAMAS, le gouvernement syrien a fait savoir samedi, par l'intermédiaire d'une personnalité autorisée, qu'il continuerait à permettre le transit sur son territoire de toute aide à la résistance palestinienne au Sud-Liban. « *La Syrie*, a déclaré la personnalité en question, *continuera à permettre le transit par son territoire de toute aide humanitaire ou militaire, d'où qu'elle vienne, vers la résistance palestinienne au Sud-Liban, surtout en ce moment, où la lutte est engagée contre Israël, dont les troupes occupent toujours des territoires libanais.* » — (A.F.P.)

Lors des opérations israéliennes

65 000 RÉFUGIÉS PALESTINIENS ONT ÉTÉ « DÉPLACÉS »

Beyrouth (*A.F.P.*). — Soixante-cinq mille réfugiés palestiniens du Sud-Liban ont été « *déplacés* » au cours des récentes opérations militaires israéliennes dans cette région, a annoncé l'UNRWA (Office de secours et de travaux de l'ONU pour les réfugiés palestiniens au Proche-Orient), dans un communiqué publié à Beyrouth. Des milliers de réfugiés ont quitté leurs foyers pour des régions plus sûres et six mille d'entre eux, au moins, ont cherché refuge dans la capitale libanaise, ajoute le communiqué. A Saïda, principale ville du Sud-Liban, l'UNRWA a établi un programme d'alimentation pour trente-quatre mille réfugiés de la région de Tyr et principalement des camps de Rachidiyeh, Bourj-al-Chemali et Bass, qui avaient été violemment bombardés par les forces israéliennes.

L'UNRWA lance un appel urgent pour que des fonds supplémentaires lui soient accordés par semaine pour assurer la nourriture des 34 000 réfugiés déplacés à Saïda. « *Nul*, indique le communiqué, *ne peut prévoir à l'heure actuelle pendant combien de semaines, ou de mois, ces secours seront nécessaires.* »

DIPLOMATIE

La nouvelle tournée de M. Carter

(*Suite de la première page.*)

Il est certain, également, qu'ils disposent, surtout vis-à-vis des plus petits pays, de moyens de pression considérables — économiques, financiers, commerciaux, militaires, etc. Mais si l'ère nouvelle dans les relations entre le nord et le sud du continent annoncée par M. Carter est, aussi, celle du respect des autres, son avènement ne saurait s'accompagner de lourdes ingérences dans les affaires intérieures. Question de principe, mais aussi d'efficacité, compte tenu de ce nationalisme à fleur de peau qui est une donnée de la psychologie collective latino-américaine.

Le correctif, c'est que, en réalité, des évolutions sont en cours, ici et là, dont il est raisonnable de penser qu'elles ne se seraient pas produites, ou pas si vite, sans la présence de M. Carter à la Maison Blanche. Il y aura, cette année, quatorze élections en Amérique latine, ce qui n'est pas négligeable pour un continent dominé par les dictatures. Certaines, il est vrai, arrivent au moment prévu par un calendrier démocratique (comme au Costa-Rica ou au Venezuela) ; d'autres ne sont que des opérations destinées à redorer, par une consultation « populaire » le blason de dictatures essoufflées (comme le Paraguay).

Dans plusieurs cas — Equateur, Pérou, Bolivie, — l'organisation d'élections destinées, en principe, à rendre le pouvoir aux civils semble devoir beaucoup au souci de répondre à la « ligne Carter ». L'exemple de la Bolivie est très intéressant : les restrictions naguère imposées par le général Banzer à l'exercice des libertés politiques et syndicales y ont, jusqu'à plus ample informé, été entièrement levées ; et une amnistie totale a été décrétée, après, il est vrai, un mouvement de grève de la faim.

Dans les pays qui connaissent les régimes les plus durs, c'est-à-dire dans le sud du continent et en Amérique centrale, les résultats ne sont certes pas, jusqu'à nouvel ordre, à la mesure des espérances. Washington n'a, pourtant, négligé ni les paroles ni les gestes en faveur des droits de l'homme : de la suspension, partielle ou totale, de l'aide militaire à plusieurs pays — Uruguay, Argentine, Nicaragua, Guatemala — à des condamnations retentissantes dans des instances internationales (envers le Chili), en passant par des refus de crédits, l'administration américaine n'est pas restée inactive.

Ses avertissements, également, ont été nombreux. Que l'on songe à M. Carter lui-même, sermonnant le général Videla ou M. Aparicio Mendez sur la situation en Argentine ou en Uruguay, le 7 septembre dernier à Washington, ou à M. Andrew Young, représentant de Washington aux Nations unies, admonestant les dirigeants de Haïti, ou encore aux très nombreux déplacements de personnalités de haut rang.

Cette intense activité diplomatique forme un contraste saisissant avec une époque, pas si ancienne, où les agents secrets et les représentants des compagnies multinationales américaines paraissaient jouir d'une sorte de monopole de la représentation de leur pays en Amérique latine.

Les phases de l'action pour les droits de l'homme

L'action américaine en faveur des droits de l'homme a connu des phases diverses. Il y a eu comme des repentirs : ainsi, l'été dernier, Washington a paru bien pressé d'entériner un processus d'institutionnalisation annoncé par le général Pinochet pour... 1991. Il y eut des hésitations, comme au Nicaragua, où, après avoir paru donner des encouragements aux adversaires du général Somoza, l'ambassade américaine s'est repliée sur l'Aventin, laissant l'opposition à découvert face à une répression qui retrouvait vigueur.

Il est encore bien tôt pour juger si, en Amérique latine comme ailleurs, la défense des droits de l'homme était un engagement jailli des profondeurs de la démocratie américaine, une arme de guerre contre le camp socialiste comportant, accessoirement, quelques retombées au sud du Rio Grande, ou une aumône morale pour faire patienter des peuples asservis.

D'ores et déjà, pourtant, on peut risquer une remarque. Le respect des droits de l'homme par les gouvernants est, évidemment, lié à la capacité de contestation des citoyens, c'est-à-dire, en dernière analyse, au degré de liberté politique dont ils jouissent. Les violations des droits de l'homme constamment perpétrées en Amérique latine, et ailleurs, ne sont pas le fait du seul sadisme de quelques militaires et policiers. Elles expriment la réaction de minorités menacées de perdre leurs privilèges. Défendre les droits de l'homme, c'est donc, en premier lieu, accepter des changements politiques et sociaux profonds. Certains mettraient en cause des intérêts acquis par les Etats-Unis eux-mêmes, par le biais de leurs entreprises multinationales notamment.

C'est dire que les Américains — tout comme d'ailleurs les Européens et, de façon plus générale, les ressortissants des pays développés — ont à payer, sous forme d'une limitation de leur niveau de vie, pour la promotion des droits de l'homme dans les pays pauvres. En un sens, les prisons d'Amérique latine se remplissent comme baissent les cours du café ou du sucre. Les brillants cerveaux qui, au sein de la Commission trilatérale et ailleurs, ont réfléchi à ces problèmes y ont sans doute pensé ; mais ils ne l'ont guère crié sur les toits. La défense des droits de l'homme passe, en Amérique latine notamment, par la mise en œuvre d'un ordre économique international. Ces considérations — et plus spécialement les questions du prix des matières premières, dont le pétrole, et du libre accès des produits manufacturés du tiers-monde sur les marchés occidentaux — seront largement évoquées pendant la tournée de M. Carter, et singulièrement à Caracas et à Brasilia.

Il s'agit là de problèmes de longue haleine. Mais le président américain a dû aussi ouvrir des dossiers urgents. Le principal était, évidemment, celui du canal de Panama. Ce sujet a valeur symbolique en Amérique latine, où la mainmise américaine sur la « zone » est ressentie — indépendamment des choix idéologiques des différents pays — comme une situation purement coloniale.

M. Carter a donc bousculé les choses, au point que ses négociateurs ont réussi en quelques mois ce que les gouvernements précédents n'avaient pu mener à bien en treize ans : mettre sur pied deux projets de traités en principe acceptables par les deux parties. C'était, évidemment, compter sans les réticences des parlementaires américains, qui reflétaient, en la circonstance, celles de larges couches de l'opinion américaine. De fait, si le général Torrijos, chef du gouvernement de Panama, a obtenu sans trop de difficultés une ratification des deux traités par référendum, les projets ont été passés au crible aux Etats-Unis.

A ce jour, seul le premier texte — celui relatif à la neutralité de la voie d'eau — a été, et d'extrême justesse, approuvé. Il l'a été au prix d'amendements nombreux, dont certains déforment gravement les intentions initiales des négociateurs. La ratification du texte par le Sénat américain a été accueillie sans enthousiasme à Panama. Le président Carter qui avait, semble-t-il, envisagé pour « fêter ça » de faire une escale dans la petite République centre-américaine à l'occasion de sa prochaine tournée y a renoncé.

La prolifération nucléaire

Autre dossier considéré comme prioritaire à Washington, et pas seulement pour ce qui regarde l'Amérique latine : la question de la prolifération nucléaire. Sur ce point, c'est le Brésil qui se trouve placé sur la sellette. Le président Carter a, dès les premières semaines de son mandat, manifesté les plus expresses réserves envers le traité signé, en juin 1975, entre Brasilia et la République fédérale d'Allemagne. Cet accord devrait conduire Bonn à doter, d'ici à 1990, le géant latino-américain d'un cycle nucléaire complet. L'administration américaine a, peu à peu, précisé sa position : c'est, en fin de compte, à la seule usine de retraitement des déchets radio-actifs qu'elle réserve, en principe, ses foudres.

La nouvelle équipe de Washington a tenté une manœuvre d'encerclement, en agissant tant auprès de la R.F.A. que de Brasilia. Le récent voyage du général Geisel en Allemagne fédérale démontre, selon toute apparence, que l'échec est complet. Pis : les pressions de Washington ont paru renforcer les généraux de Brasilia dans la conviction progressivement forgée que leur pays ne saurait devenir une puissance mondiale s'il demeurait le « *chouchou* » (l'expression est d'un diplomate brésilien !) d'un « grand protecteur », les Etats-Unis.

On a donc vu, ces derniers mois, se multiplier les ouvertures de Brasilia en direction de Bonn. Des contrats pratiquement signés avec des firmes américaines ont été finalement passés avec des entreprises allemandes Siemens, par exemple. Des projits pour la fabrication en commun d'armements sont dans l'air. La République fédérale, qui, de son côté, mène, depuis des années, une ambitieuse politique latino-américaine, a, évidemment, répondu avec empressement à ces ouvertures : le flux des investissements allemands au Brésil dépasse désormais celui des Etats-Unis. Au plan politique, Bonn se donne même le luxe d'avoir deux fers au feu : c'est, en effet, le secret de Polichinelle que le S.P.D. suit de très près certaines tentatives actuellement faites au Brésil en vue de créer un parti socialiste ou social-démocrate. Sans être encore grave pour Washington, cette situation, au plan économique, au moins, est préoccupante.

Dernier « gros » dossier trouvé par le président Carter à son arrivée à la Maison Blanche : celui des relations avec Cuba.

Les progrès accomplis sont patents, même si, sur le *fond*, les positions ne se sont guère rapprochées. Accord sur la délimitation des zones de pêche, établissement de « sections d'intérêts » américaine à La Havane et cubaine à Washington, multiplication des visites d'hommes d'affaires américains dans l'île caraïbe, début de collaboration des marines dans le détroit de Floride, libération de prisonniers américains par M. Fidel Castro : les gestes de bonne volonté se sont, de part et d'autre, multipliés.

Sur le fond, pourtant, le *statu quo* demeure. Les Cubains font toujours de la levée de l'embargo des Etats-Unis contre leur pays une condition préalable. A Washington, il y a eu davantage de fluctuations. On a pu se demander, en particulier, si l'importante présence militaire cubaine en Afrique n'allait pas amener les autorités américaines, à un gel des relations. Cela a été dit, implicitement démenti, puis redit, par des voix toutes très autorisées. En l'état actuel de l'engagement cubain en Afrique, il semble bien que peu de progrès subtantiels puissent être accomplis. On ne peut croire, pourtant, que les relations bilatérales reviendront à l'étiage de naguère. D'autant que la pression des milieux économiques américains va dans le sens de la normalisation : ceux-ci sont conscients de l'importance du marché potentiel représenté par l'île caraïbe, en dépit des difficultés que leur oppose une économie socialisée.

Tout compte fait, M. Carter va donc trouver, durant sa brève visite, une Amérique latine sensiblement différente de celle que ses prédécesseurs ont connue : moins docile, sans doute, mais, peut-être aussi, dans son tréfonds un moins hostile.

JEAN-PIERRE CLERC.

هكذا من الأصل

EUROPE

Italie

Les Brigades rouges indiquent que «l'interrogatoire» de M. Aldo Moro a commencé

Les ravisseurs de M. Aldo Moro se sont manifesté à nouveau à la fin de la Semaine sainte : le « communiqué numéro 2 » des Brigades rouges a été remis, samedi 25 mars, à des journaux de Rome, Milan, Gênes et Turin. Il ne formule aucune exigence et n'apporte aucune information sur le sort du président de la démocratie chrétienne. Il indique simplement que « l'interrogatoire d'Aldo Moro est en cours ».

Les recherches des enquêteurs sont restées, jusqu'à présent, sans résultat notable, bien que des milliers de perquisitions aient été effectuées depuis l'enlèvement de M. Moro. Plusieurs auteurs de cet enlèvement auraient toutefois été identifiés par la police, mais aucun n'a pu être appréhendé pour l'instant.

De notre correspondant

Rome. — L'Italie assiste, impuissante, à un simulacre de procès dont elle ne connaît ni le lieu ni les circonstances. Mais c'est surtout l'incertitude pesant sur l'issue de ce drame qui use les nerfs de la classe politique. Car les « juges » de M. Moro connaissent naturellement — depuis le 16 mars, date du rapt — la «sentence» qui sera infligée à l'accusé, et ils se gardent bien d'en révéler quoi que ce soit. La seule phrase prospective du « communiqué numéro 2 » est inquiétante : Les Brigades rouges s'étonnent que M. Moro soit présenté, *«même après sa capture»*, comme le futur président de la République. Est-ce à dire qu'il ne sortira pas vivant de leurs mains ? Ou que son « procès » aura été tellement humiliant que la route du Quirinal lui sera barrée à jamais ?

Ce deuxième message des ravisseurs est plus intéressant que le précédent qui avait été publié le 18 mars : si l'on n'y apprend rien sur le sort de M. Moro, les Brigades rouges y révèlent, en revanche, plusieurs choses sur elles-mêmes. A commencer par le sens du « procès » qu'elles infligent à leur prisonnier ! Il s'agit pour elles d'établir les responsabilités de M. Moro dans *«les politiques impérialistes et antiprolétaires dont la démocratie chrétienne est porteuse»* Cet *«homme de pointe de la bourgeoisie»*, ce *« partisan le plus élevé de toute la restructuration de l'Etat impérialiste des multinationales»*, sera jugé *«selon les critères de la justice prolétaire»*.

A travers M. Moro, dont les étapes de carrière sont retracées, on fait donc le procès du parti gouvernemental et, au-delà, de l'Etat lui-même. Un Etat auquel sont identifiés aussi bien « le parti de Berlinguer » — qui ne mérite pas, aux yeux des Brigades rouges, le qualificatif de *communiste* — et *« les syndicats collaborateurs »* d'un régime policier.

« Euroterrorisme »

Les terroristes ne veulent pourtant pas rester isolés. Leur communiqué contient un « appel du pied » à l'extrême gauche, qui est invitée à construire avec eux *« le parti communiste combattant »*. La gauche elle-même fait l'objet d'un autre appel, avec une remarque — curieuse pour des révolutionnaires — sur les pouvoirs enlevés au Parlement. Le quotidien socialiste *la Republica* voit dans ce message *« la charte constitutionnelle de la nouvelle opposition »*, qui s'approprierait tous les thèmes défendus par la gauche depuis trente ans, en y ajoutant la violence armée. C'est une interprétation que beaucoup de démocrates chrétiens seraient prêts à reprendre à leur compte, car ils reprochent aux détracteurs de leur parti d'avoir engendré le terrorisme.

Le « communiqué numéro 2 » affirme aussi que les Brigades rouges ne sont aidées par aucun Etat étranger. Elles agissent, selon ce texte, *« en pleine autonomie (...), selon le principe maoïste qui consiste à compter sur ses propres forces »*. En revanche, elles souhaitent la collaboration avec des mouvements frères, et se prononcent pour une sorte d'« euroterrorisme ». Des spécialistes de plusieurs pays ne sont-ils pas venus collaborer avec les enquêteurs italiens ? Ne convient-il donc pas d'opposer à cette sorte d'« Internationale » une réponse adéquate ? *« L'internationalisme prolétaire doit commencer aujourd'hui»*, proclament les Brigades rouges, *en établissant entre les organisations communistes compétentes du prolétariat européen un rapport de profonde confrontation politique, d'efficace solidarité et de collaboration concrète. »*

Les pratis politiques ont amèrement réagi à ce nouveau message. *Il Popolo*, quotidien de la démocratie chrétienne, écrit : *« On n'attaque pas la D.C. parce qu'elle a commis d'inévitables erreurs au cours de trente années de pouvoir, mais parce qu'elle est aujourd'hui plus encore qu'hier, le pilier d'un Etat libre et démocratique »*. De son côté, l'*Unita* a des mots très durs pour *« ce groupe d'assassins »* dont le raisonnement est *« typiquement paranoïaque »*. L'organe officiel du P.C.I. estime qu'*« il est grand temps d'arrêter les mains de ces fous criminels »*. Reste à savoir comment : aucune piste de l'enquête ne semble conduire à un résultat, ce qui accentue le manque de confiance des citoyens envers leurs institutions.

L'absence de Moro est durement ressentie par les deux principaux partis italiens. Le prisonnier des Brigades rouges était la « tête pensante » de la démocratie chrétienne, et le principal interlocuteur des communistes. A tous, il apparaissait comme l'homme de l'unité, le meilleur candidat à la présidence de la République. Sans lui, l'Italie est orpheline.

ROBERT SOLÉ.

Tchécoslovaquie

Le cardinal Tomasek a pris officiellement ses fonctions d'archevêque de Prague

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Pour la première fois depuis près de trente ans, une messe a été célébrée le dimanche de Pâques par l'archevêque de Prague. Cet événement a eu lieu dans la cathédrale Saint-Guy, à l'occasion de la cérémonie d'intronisation du cardinal Tomasek, nommé par le pape le 10 janvier dernier à la tête de l'archidiocèse de la capitale tchécoslovaque.

L'office religieux s'est déroulé, selon l'agence gouvernementale C.T.K. elle-même, en présence *« d'un nombre considérable de croyants et de prêtres »*. Les autorités étaient représentées par M. Karel Hurza, chef du secrétariat pour les affaires du culte. La bulle du pape faisant état de la nomination de Mgr Tomasek a été lue pendant la cérémonie.

L'intronisation de Mgr Tomasek comme archevêque de Prague marque un léger progrès dans les relations entre le Vatican et l'Etat tchécoslovaque. Agé aujourd'hui de soixante-dix-huit ans, Mgr Tomasek exerçait la fonction d'administrateur apostolique de la capitale depuis que son prédécesseur, Mgr Beran, après avoir été remis en liberté, avait dû s'exiler à Rome en 1965.

Consacré évêque sans l'approbation de l'Etat en 1949, il fut arrêté en 1951 et resta trois ans en prison. Sa présence comme délégué au concile Vatican II avait causé quelque sensation. Pendant le printemps de Prague, il présida le mouvement pour le renouveau du concile, toléré par les dirigeants plus libéraux, mais non autorisé officiellement. En mai 1976, il fut élevé à la dignité de cardinal. Cette décision, toutefois, fut prise *in pectore*, c'est-à-dire secrètement, par le pape, qui ne la révéla au public qu'en juin 1977.

S'il est loin d'avoir la stature, par exemple, d'un cardinal Wyszynski en Pologne, Mgr Tomasek s'est néanmoins imposé au fil des ans, dans des conditions particulièrement difficiles, par sa ténacité et son courage, comme le chef de l'Eglise catholique tchécoslovaque. Les moyens d'action du prélat, qui est très âgé, n'en restent pas moins limités. Il ne dispose même pas, pour l'aider dans sa tâche, d'un évêque coadjuteur. Sa nomination est le résultat de pourparlers menés à la fin de l'année dernière à Prague et au Vatican par M. Hruza avec des représentants du Saint-Siège.

Ces entretiens avaient également eu pour conséquence la création d'une province ecclésiastique indépendante en Slovaquie ayant pour centre l'archevêché Trnava ainsi qu'une adaptation des limites de certains diocèses aux frontières de l'Etat tchécoslovaque. C'est ainsi que le diocèse de Cesky-Tesin, jusque-là dépandant de la juridiction de Wroclaw, en Pologne, a été rattaché à l'archevêché d'Olomouc. En dépit de ces améliorations, Trnava et Olomouc restent toujours sans archevêque en titre et sont dirigés par de simples administrateurs apostoliques.

Sur les treize évêchés que compte la Tchécoslovaquie, trois seulement (Prague, Banska-Bystrica et Nitra) ont des évêques résidentiels. Les arrangements avec le Vatican n'ont pas fait disparaître d'autre part les mesures d'intimidation contre les croyants et le clergé, ni les menaces de disparition qui pèsent sur les ordres catholiques de religieuses.

MANUEL LUCBERT.

Espagne

Les Basques ont célébré légalement le « jour de la patrie »

Une dizaine de personnes ont été légèrement blessées, samedi 25 mars dans la soirée, par l'explosion d'une bombe déposée dans les bureaux du parc automobile municipal de Saint-Sébastien, au Pays basque espagnol. L'organisation séparatiste basque ETA a revendiqué l'attentat et a déclaré dans un communiqué qu'elle poursuivrait des actions semblables « tant que les actuelles forces de l'ordre, qui sont des forces d'occupation, ne seront pas remplacées par des forces autochtones adaptées à une nation telle que le Pays basque ».

D'autre part, pour la première fois depuis la guerre civile, l' « Aberri Eguna », fête de la patrie basque, a eu lieu légalement dimanche en Espagne.

De notre envoyé spécial

Bilbao. — «Indépendance », ce cri a souvent été entendu le dimanche 26 mars à Bilbao. Les Basques fêtaient l'*«Aberri Eguna»*, c'est-à-dire le *«jour de la patrie»*. Pour la première fois depuis la guerre civile, la manifestation était autorisée. Pendant trois heures, la capitale de la Ruhr espagnole a été inondée de patriotes et de drapeaux basques, croix blanches et vertes sur fond rouge.

Les militants des partis indépendantistes et révolutionnaires se sont manifesté plus bruyamment que les autres. Ils ont hué au passage le drapeau espagnol qui flottait sur la banque de Biscaye, deux symboles détestables à leurs yeux. Ils ont chanté le *Gudari*, le chant des combattants qui ont lutté en 1937 contre les troupes franquistes. Ils ont scandé sans se fatiguer : *«ETA, le peuple est avec toi.»* Certains ont même réclamé la « goma 2 » (le nom d'un explosif) contre la centrale nucléaire de Lemoniz, déjà endommagée il y a dix jours par un attentat...

La plupart des partis — à l'exception de l'Union du centre démocratique, le parti gouvernemental, et de l'Alliance populaire, qui rassemble la droite — ont participé à cet « *Aberri Eguna* » lancé en 1932 par le parti nationaliste basque (P.N.V.) et qui coïncide avec le dimanche de Pâques. Le président du conseil général basque, M. Ramon Rubial, ouvrait le cortège. Les militants à béret et jaquette bleu marine du P.N.V. venaient en queue. Environ deux cent cinquante mille personnes ont défilé sur 2 kilomètres. Des manifestations identiques ont eu lieu dans les capitales des trois autres province basques : Saint-Sébastien, Vitoria et Pampelune. Toutes avaient pris comme mot d'ordre la récupération de l'autonomie et les libertés nationales, la démocratisation des municipalités et la lutte contre le chômage.

CHARLES VANHECKE.

EN FRANCE AUSSI

(De notre correspondant.)

Bayonne. — L'Aberri Eguna a été célébrée en France sur le sommet de la Rhune. L'endroit a été choisi comme un symbole de la volonté des nationalistes basques français de lutter contre ce qu'ils appellent la « touristification » de la région et le monopole des moyens audiovisuels. La Rhune est le siège du relais de télévision, et le temps d'antenne réservé à la langue basque est des plus réduits.

Grande-Bretagne

LES CONSERVATEURS PRÉCONISENT UNE PROFONDE RÉFORME DE LA CHAMBRE DES LORDS

(De notre correspondant.)

Londres. — *« Le principe héréditaire est accepté par la grande majorité de l'humanité »*, s'écriait en 1911 Balfour, alors leader du parti conservateur, pour défendre la Chambre des lords, dont les pouvoirs allaient être réduits par le gouvernement libéral. Soixante-sept ans plus tard, ce principe est remis en question.

Dans son projet de réforme de la Chambre haute, la commission du parti conservateur, sous la présidence de lord Home, ancien premier ministre, va au-delà d'une simple refonte de l'institution. Elle recommande la création d'une nouvelle Chambre de 402 membres (leur nombre actuel est théoriquement de 1 139) dont les deux tiers (168) seraient élus pour neuf ans. Le souverain, sur l'avis du premier ministre ayant consulté une commission spéciale comprenant les leaders des partis, désignerait le dernier tiers (134) ainsi que les 28 juges et évêques nommés pour une période de neuf ans. Les lords élus seraient renouvelés par tiers tous les trois ans. Les pairs héréditaires continueraient d'exister, mais leur fils aîné n'aurait plus automatiquement le droit de siéger à la Chambre haute.

Selon une autre disposition importante du projet Home, les pairs pourraient désormais être candidats aux Communes. La suppression de cette incompatibilité aurait jadis permis à Winston Churchill d'accepter la pairi et, plus récemment, d'éviter à M. Tony Benn, l'actuel leader de la gauche travailliste, d'avoir à renoncer à son titre de vicomte.

La nouvelle Assemblée aurait des pouvoirs renforcés. Elle pourrait pendant deux ans retarder la législation des Communes (actuellement, elle peut le faire pendant un an).

En 1968, un projet de réorganisation de la Chambre des lords par le gouvernement travailliste, et qui avait l'approbation des dirigeants conservateurs fut rejeté aux Communes par une coalition associant les conservateurs de droite, opposés à tout changement, et les travaillistes de gauche qui craignaient un renforcement du pouvoir de la Chambre haute.

Cette fois, les conservateurs et les lords tentent de prendre de vitesse les partisans de la chambre unique, réclamée par le Labour, et que lord Hailsham a qualifiée de *« dictature élue »*.

Dans son rapport, la commission Home note que, si la Chambre des lords est abolie, *« un gouvernement minoritaire en voix dans le pays disposant d'une faible majorité parlementaire pourrait présider sans contrainte à tout changement constitutionnel important et prolonger indûment sa propre existence... »*. La commission reconnaît que, sous sa forme actuelle, l'institution ne répond plus aux exigences de l'heure.

Cependant, les propositions de la commission Home soulèvent des objections majeures. Elles recommandent en effet l'élection des lords à la représentation proportionnelle — un mode de scrutin auquel Mme Thatcher, le leader du parti conservateur, est fermement opposée dans la mesure où il favorise les coalitions au détriment des grands partis. La commission justifie son choix en disant que la nouvelle Assemblée ne doit pas être élue de la même façon que les Communes.

L'autre objection tient au renforcement envisagé des pouvoirs de la nouvelle Chambre, et plus précisément celui de retarder de deux ans les législations votées par les Communes. Ainsi, un gouvernement qui n'aurait pas le soutien de la Chambre haute pourrait difficilement agir pendant les deux dernières années d'une législature, qui est théoriquement de cinq ans, mais en pratique généralement plus courte.

HENRI PIERRE.

République démocratique allemande

● M. JOACHIM HERRMANN, rédacteur en chef du quotidien est-allemand *Neues Deutschland*, a été nommé, mercredi 15 mars, secrétaire du comité central du S.E.D. (parti communiste de R.D.A.), chargé de la propagande. Il succède à M. Werner Lamberz, récemment tué dans un accident d'hélicoptère en Libye (*le Monde* des 8 et 9 mars). M. Günter Schbowski le remplace à la rédaction en chef de *Neues Deutschland*. — (*A.F.P.*)

[Né en 1928, M. Herrmann a commencé sa carrière politique au sein des organisations de jeunesse du parti communiste, dont il a notamment dirigé la revue, *Junge Welt*, de 1952 à 1962. Nommé secrétaire d'Etat aux affaires interallemandes en 1965, il avait quitté ce poste en juillet 1971 pour prendre la direction du quotidien du P.C.]

AFRIQUE

Rhodésie

Les pays de la «ligne de front» demandent à Londres et à Washington de condamner «sans équivoque» le règlement interne

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont été invités, dimanche 26 mars, à condamner « sans équivoque » le règlement interne rhodésien, par quatre chefs d'Etat de la « ligne de front » et les coprésidents du Front patriotique réunis à Dar-Es-Salaam. Dans un communiqué publié à l'issue de deux jours de travaux, les présidents Nyerere (Tanzanie), Machel (Mozambique), Kaunda (Zambie) et Khama (Botswana), ainsi que MM. Nkomo et Mugabe, ont rappelé leur rejet « total » de l'accord de Salisbury et leur « appui sans faille à la lutte armée du peuple du Zimbabwe (Rhodésie) sous la direction du Front patriotique ».

Entre deux réunions des participants à ce « sommet », auxquels s'était joint M. Sam Nujoma, président de la SWAPO (Namibie), le président Nyerere a reçu M. Andrew Young, ambassadeur américain aux Nations unies, en compagnie des représentants américain et britannique sur place. Cette entrevue, qui a eu lieu samedi, tard dans la soirée, ne paraît pas avoir convaincu les Etats de la « ligne de front » du bien-fondé de la position anglo-américaine. Tout en le jugeant *« inadéquat »*, Washington et Londres se sont refusés jusqu'ici à condamner catégoriquement le règlement conclu entre M. Smith et ses trois partenaires africains du Conseil exécutif de Salisbury, l'évêque Muzorewa, le pasteur Sithole et le chef Chirau.

Malgré l'absence du président Neto (Angola), la *« sérieuse inquiétude »* exprimée à Dar-Es-Salaam devant l'attitude anglo-américaine laisse penser que les Africains de la « ligne de front » ne se font plus d'illusions sur la possibilité de relancer la négociation rhodésienne. Pour la forme, semble-t-il, leur communiqué rappelle cependant qu'ils sont prêts à reprendre les discussions avec Londres et Washington sur la base du plan de paix avancé par ces derniers en septembre. Le « sommet » paraît même favorable à la reprise de négociations directes entre le Front patriotique et Londres, assisté par Washington, avant un élargissement d'une telle conférence à d'autres délégations.

Vers un durcissement du conflit ?

Autrement dit, les Etats de la «ligne de front» ont demandé aux Occidentaux de faire clairement leur choix entre la solution offerte par M. Smith et une «solution africaine». Ils l'ont fait avec certains ménagements, puisque leur communiqué s'abstient de citer nommément les trois partenaires africains de M. Smith, habituellement qualifiés de «fantoches». Mais la solennité de leur appel à Washington et à Londres ne laisse aucun doute sur l'ampleur de leurs préoccupations : renoncez à rêver de compromis, disent-ils aux Britanniques et aux Américains, car il ne peut plus y en avoir.

En filigrane, se profile désormais un durcissement du conflit. Au cas où Washington et Londres refuseraient de se prononcer clairement contre l'accord de Salisbury, les pays de la «ligne de front» seraient probablement amenés à prendre les mesures qui s'imposeraient, à savoir renforcer les défenses de ceux d'entre eux qui sont frontaliers de la Rhodésie, notamment le Mozambique et la Zambie, et consolider les bases arrière de la guérilla que ces deux Etats abritent. Dans cette hypothèse, faute d'une aide militaire occidentale, les pays de la « ligne de front » devraient avant tout compter sur Cuba et sur l'Union soviétique.

De surcroît, la participation de M. Sam Nujoma au « sommet » de Dar-Es-Salaam paraît appuyer le choix de la fermeté. Les Africains souhaiteraient faire comprendre aux Occidentaux combien il est vain, à leurs yeux, d'espérer qu'un peu plus de souplesse sur la question namibienne pourrait convaincre M. Vorster, le premier ministre sud-africain, d'intervenir auprès de Salisbury en faveur d'une reprise du dialogue avec le Front patriotique.

La balle est désormais dans le camp anglo-américain. A Salisbury, l'évêque Muzorewa et le Révérend Sithole ont déjà jugé *« sans conséquences »* les décisions de Dar-Es-Salaam et *« déploré »* l'intensification annoncée de la lutte armée. De son côté, M. Smith a réduit de douze à neuf les portefeuilles de son gouvernement afin d'en écarter, semble-t-il, les ministres conservateurs les plus hostiles au règlement du 3 mars.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Algérie

AU CINQUIÈME CONGRÈS DE L'U.G.T.A.

Le président Boumediène annonce une augmentation du salaire minimum

De notre correspondant

Alger. — Le président Boumediène, longuement applaudi, a ouvert samedi 25 mars le cinquième congrès de l'U.G.T.A. (Union générale des travailleurs algériens) en présence de 1 083 délégués, dont 21 femmes et 30 représentants de l'émigration, des membres du gouvernement et du parti, des cadres de la nation et de 71 délégations étrangères. Les travaux devraient se terminer le mercredi 29 mars.

Avant d'annoncer que le salaire minimum vital allait passer de 600 à 800 dinars (un dinar égale 1,20 F), le chef de l'Etat a souligné que la démocratie libérale à l'occidentale ne correspond pas aux besoins des pays en voie de développement. Mais il a également noté qu'il ne suffit pas de disposer d'un parti unique pour accélérer le développement économique, social et culturel, si un tel parti se sclérose et surtout *« s'il ne garantit pas la démocratie interne »*. Rappelant que 1978 est l' *« année des congrès »*, puisque le deuxième congrès du F.L.N. couronnera les assises des organisations de masse, M. Boumediène a déclaré que toutes ces réunions doivent être des *« écoles de démocratie interne »*.

Une critique des initiatives de M. Sadate

Le chef de l'Etat a critiqué à ce propos les opposants algériens qui, de Paris et de Rabat, affirment que *« tout ce qui se fait en Algérie est mauvais »*. Il a ajouté : *« La charte nationale approuvée par le peuple algérien est le dénominateur commun de tous les militants. Ceux qui ne se rencontrent pas avec nous au sein de ce cadre n'ont rien à voir avec nous. »*

Le président algérien a rappelé que la charte ne parle pas de lutte de classes parce qu'elle n'accepte pas qu'une classe en écrase une autre. Mais il a souligné qu'il existe *«des intérêts contradictoires entre les classes sociales»* et noté qu'il faut lutter *«pour mettre fin graduellement à ces contradictions»*.

Abordant les problèmes de politique étrangère, il a affirmé que l'Algérie n'a pas de différend avec le peuple égyptien, mais il a critiqué les initiatives du président Sadate.

Avant le discours du chef de l'Etat, un vif échange avait opposé le président de séance à un certain nombre de délégués qui contestaient le point 5 de l'ordre du jour prévoyant que les interventions *« seraient faites par des rapporteurs désignés préalablement par les pré-congrès, les conférences de secteur et les unités de production »*. Les contestataires, qui n'ont pas eu gain de cause, demandaient que tous les congressistes puissent intervenir à tout moment, y compris en séance plénière et pas seulement au sein des commissions.

Cet incident, qui n'a eu de précédent que lors du débat sur la charte nationale en 1976 et des assises sur l'agriculture et l'autogestion en février 1973, reflète l'âpreté des débats qui ont précédé le congrès, et tout indique que, au cours des discussions à huis clos qui ont suivi la présentation du rapport moral par M. Bennikous, secrétaire général de la centrale, samedi après-midi, nombre de délégués ont manifesté leur volonté de se battre pour faire respecter la *« démocratie interne »*.

PAUL BALTA.

AFRIQUE

Maroc

Les députés « indépendants » vont organiser un « rassemblement politique national »

De notre correspondant

Rabat. — Réunis en « *colloque de réflexion* » (*le Monde* du 25 mars), les membres du Groupe des indépendants, majoritaire à la Chambre des représentants (députés), ont décidé, le 26 mars, d'organiser un « *rassemblement politique national* ». Le terme de « *parti* » aurait été jugé, semble-t-il, trop étroit pour être retenu, en tout cas peu adapté à la volonté des participants de promouvoir une large ouverture politique à l'égard de tous les citoyens. Rien cependant ne sera précipité. Le colloque, en effet, a tiré des enseignements de ce qu'à pu avoir de hâtif et, partant, d'éphémère, la création, en 1963, avant la première expérience parlementaire, du Front de défense des institutions constitutionnelles (*F.D.I.C.*).

Il n'a pas non plus oublié que les députés ne sont pas les seuls élus indépendants, mais qu'il s'en trouve en grand nombre dans les assemblées provinciales et préfectorales, dans les chambres professionnelles et dans les conseils communaux et municipaux.

Aussi, procédera-t-on par étapes. M. Ahmed Osman, premier ministre et député d'Oujda, qu'un *consensus* général a confirmé comme président des indépendants, a été habilité à désigner une commission nationale qui aura pour mission de mettre en place des comités provinciaux et locaux et d'élaborer le statut du futur *«rassemblement»* en conformité avec le *dahir* (loi marocaine) sur les associations. Ce processus aboutira à un congrès constitutif.

« Un exemple »

Aucune date n'a été fixée pour ce congrès. On pense généralement qu'il pourrait se tenir avant l'ouverture, en octobre prochain, de la session ordinaire du Parlement.

La doctrine a été élaborée par le colloque au prix, parfois, de discussions dont l'âpreté résulte de la diversité des participants. Ainsi en fut-il, par exemple, à propos de la réforme agraire. Le principe de la propriété privée a été réaffirmé, mais, en définitive, quelles qu'aient pu être les remarques sur les échecs patents de la réforme agraire dans divers pays, il a été reconnu que le droit de propriété pouvait être limité si les exigences du développement économique et social planifié de la nation en dictaient la nécessité.

De ces confrontations est sorti un document de synthèse qui sera soumis à discussion aux différents stades de l'organisation du congrès, et amendé s'il le faut, en fonction des observations recueillies avant de définir la charte officielle du « *rassemblement* ».

En attendant, le document est jugé suffisamment élaboré pour que certaines de ses recommandations fassent, de la part des députés indépendants, l'objet de propositions de loi. Dans le discours de clôture du colloque, le premier ministre, M. Ahmed Osman, a exprimé le vœu qu'il en soit ainsi. « *Que les indépendants*, a-t-il également déclaré, *constituent un exemple pour l'ensemble des citoyens en vue de procéder au changement de certains concepts et habitudes négatifs qui imprègnent certains milieux de notre société, et qui se traduisent par une tendance au gaspillage et un goût du luxe et de manifestations dispendieuses dans la vie quotidienne et dans les manifestations et cérémonies* ». Ce langage a été particulièrement remarqué car il tend à mettre un frein à des pratiques jugées inadmissibles dans les circonstances économiques difficiles que traverse le royaume et dont souffrent les plus déshérités.

La tentative des indépendants n'ira pas sans difficultés. Les indépendants devront faire la synthèse des aspirations des villes et des campagnes en se démarquant des partis traditionnels. Si la préparation des élections législatives de 1981 n'est peut-être pas sans rapport avec la création envisagée du rassemblement, celle-ci résulte également d'une prise de conscience de certaines réalités. Vingt-deux ans après l'indépendance — une génération — vingt-deux ans avant l'an 2000 — autre génération, — toutes deux ayant leurs exigences, des devoirs pressants s'imposent, qu'un des participants au colloque nous résumait en ces termes : « *Pas de grands mots ni de grande révolution à coups d'idéologie : améliorer ce qui existe, le rendre plus juste, si l'on veut éviter demain des explosions.* »

LOUIS GRAVIER.

● *Le gouvernement tchadien* et les rebelles du Frolinat seraient tombés d'accord dimanche 26 mars à Benghazi sur l'ordre du jour de la négociation qu'ils ont engagée à Sebha (Libye) le 23 mars. — (*A.F.P.*)

OCÉANIE

Australie

Wellington et Canberra sont divisés sur l'attitude à adopter à l'égard des visées commerciales du Japon

De notre correspondant

Sydney. — M. Brian Talboys, vice-premier ministre de Nouvelle-Zélande, effectue depuis le 14 mars une visite de trois semaines en Australie, avec pour objectif de tenter d'améliorer les relations entre Wellington et Canberra. Pourtant, le chef du gouvernement néo-zélandais, M. Muldoon, poursuit au même moment une politique qui ne peut qu'accroître les divergences entre les deux pays voisins. Il a récemment abrégé son séjour à Sydney lors de la conférence régionale du Commonwealth (*le Monde* du 14 février). Il vient d'autre part de lancer contre l' « *impérialisme commercial* » du Japon une violente attaque, qui coïncide avec le départ pour Tokyo d'une importante mission commerciale australienne présidée par le vice-premier ministre, M. Anthony.

Pour le Japon, l'Australie et la *Nouvelle-Zélande sont* depuis des années des partenaires militaires et commerciaux privilégiés ainsi que les deux seuls avant-postes « *blancs* » dans cette partie du monde. Les remarques acerbes de M. Muldoon indiquent que *Canberra et Wellington ont une* attitude divergente à l'égard du pays avec lequel tous deux entretiennent les échanges commerciaux les plus importants.

Selon le premier ministre néo-zélandais : « *L'impérialisme commercial entre pour une part considérable dans les activités japonaises dans le Pacifique. Le Japon a, dans une certaine mesure, obtenu par des moyens pacifiques ce qu'il n'avait pu gagner militairement.* » Le Japon se montre accommodant avec les « *Grands* », comme les Etats-Unis ou la C.E.E., alors qu'il a adopté une ligne beaucoup plus dure avec les petits pays, comme la Nouvelle-Zélande, a ajouté M. Muldoon. Le premier ministre néo-zélandais a aussi fait savoir aux Japonais qu'ils devraient se montrer plus accommodants s'ils voulaient être autorisés à pêcher à l'intérieur des eaux territoriales de son pays. Il a même invité les Soviétiques à participer à des entreprises de pêche mixtes. Le bloc soviétique est d'ailleurs en train de devenir un important partenaire économique de la Nouvelle-Zélande.

En outre, Wellington cherche à vendre en Australie des produits laitiers qu'il ne lui est plus possible d'écouler librement sur le marché européen, en raison *des législations communautaires*. M. Anthony, qui est lui-même agriculteur spécialisé dans les produits laitiers et très sensible aux doléances de la base électorale du parti national agrarien et ne veut pas que l'Australie *s'ouvre* trop largement aux produits laitiers néo-zélandais.

Une autre affaire risque de connaître des rebondissements spectaculaires lors de la visite de M. Anthony au Japon. C'est ce que l'on appelle en Australie le « computergate ». Une société japonaise, Facom, qui avait emporté un gros marché d'ordinateurs, a vu ce contrat annulé après que la société américaine I.B.M. eut protesté auprès du premier ministre, M. Fraser : les prix de Facom étaient pourtant inférieurs à ceux d'I.B.M. Il semble que cette dernière ait tiré profit de ses relations directes avec M. Fraser pour tenter de récupérer le contrat et de se débarrasser d'un concurrent. M. Fraser a annulé le marché et lancé un nouvel appel d'offres.

Cette affaire est jugée comme un scandale dans les milieux d'affaires ; ceux-ci rappellent que le directeur local d'I.B.M., M. A.G. Moyes, est un ancien fonctionnaire qui avait démissionné de son poste juste après que son service eut conclu un marché avec la société américaine. Le gouvernement refuse de rendre public les documents sur le « computergate », et se trouve actuellement sous le feu des critiques.

MICHAEL SOUTHERN.

ASIE

Japon

APRÈS DE VIOLENTES ÉMEUTES

L'ouverture de l'aéroport de Narita pourrait être retardée

De notre correspondant

Tokyo. — A la faveur d'un raid audacieux et parfaitement organisé, des étudiants radicaux, soutenant la lutte des paysans opposés à l'ouverture du nouvel aéroport international de Tokyo, à Narita, ont occupé, *dimanche 26 mars*, la tour de contrôle de celui-ci et détruit ses équipements. Le gouvernement, qui s'est réuni lundi pour discuter des conséquences de cette affaire, annoncera mardi si l'ouverture de l'aéroport, prévue pour le 2 avril, devra être retardée.

Alors que 20 000 sympathisants manifestaient avec les paysans autour de l'aéroport gardé par 13 000 gardes mobiles, une trentaine d'étudiants, casqués et habillés de blousons rouges, répartis en deux camions équipés à l'avant de chasse-neige, ont enfoncé les grilles de la porte n° 9 et, lançant des cocktails Molotov sur la police qui tentait de les arrêter, ont pris à toute allure la direction de la tour de contrôle.

Après avoir fait reculer les policiers qui, pris de panique, ont tiré des coups de feu en l'air, les étudiants ont investi la tour dont ils ont bloqué les portes en mettant le feu à leurs véhicules. Un autre groupe était déjà entré dans le bâtiment par les égouts. Six membres du « commando » sont alors montés au quatorzième étage et de là ont pénétré par l'extérieur dans le centre nerveux de l'aéroport.

Après avoir repoussé sur le toit du bâtiment les occupants (qui devaient être secourus par un hélicoptère de la police), le « commando » a commencé à détruire systématiquement les équipements tout en lançant des documents par les fenêtres.

Au sol, un dur affrontement opposait la police à trois cents manifestants qui avaient pénétré dans l'aéroport à la suite des camions. Ce n'est qu'en fin d'après-midi que la police a pu dégager la tour (en fait, ayant achevé leur besogne, les étudiants n'offraient plus alors une grande résistance...). Au total 115 manifestants ont été arrêtés. Cinquante personnes ont été blessées, dont trente-quatre policiers (un étudiant se trouve dans un état grave).

Selon M. Tomura, l'actif sexagénaire qui dirige — sur le terrain — la lutte de la Hantai Domei (ligue des paysans opposés à l'aéroport), l'incident « n'est que la suite logique d'une lutte de douze ans ».

A Tokyo, les autorités sont très ennuyées par une affaire qui non seulement affecte le prestige du gouvernement — l'aéroport, dont l'ouverture est périodiquement reportée depuis sept ans, devait être, en principe, inauguré jeudi prochain, — mais aussi met en évidence la précarité des conditions de sécurité à Narita. On peut en effet se demander ce qui serait arrivé si les étudiants avaient investi la tour de contrôle après l'ouverture de l'aéroport à un moment où le trafic aérien aurait été intense...

Un phénomène sociologique complexe

Qui sont ces hommes et ces femmes, armés de pierres et de bambous et soutenus par des étudiants, qui défient le pouvoir depuis douze ans à Narita ? Des paysans — une centaine de familles, — ni plus pauvres ni plus extrémistes que d'autres. La bataille de Narita, qui a été un exemple dans l'affaire du Larzac, est dans l'histoire moderne du Japon la plus célèbre « *lutte de masse* ». Elle témoigne surtout de la rapide mutation psychologique, sociale et politique d'un groupe appartenant à une catégorie de la population qui, généralement, évolue lentement, particulièrement au Japon. La « *bataille de Narita* » a largement dépassé le cadre d'une opposition de paysans accrochés à leurs terres et refusant le « progrès ». C'est un phénomène sociologique beaucoup plus complexe. Par son ampleur *d'abord. Dès 1971, lors des grandes* batailles rangées entre policiers et paysans expropriés, l'affaire de Narita mobilisait, comme aujourd'hui, vingt mille sympathisants. Par la structure du mouvement d'opposition ensuite. La « bataille de Narita » a donné lieu à une alliance « contre nature » entre les paysans, petits propriétaires gagnant bien leur vie pour la plupart, fidèles électeurs du parti libéral-démocrate, avec les mouvements étudiants les plus radicaux. Pour ceux-ci, généralement engagés dans des luttes fratricides, Narita a été un ferment d'unité ponctuelle. Actuellement, ce sont les groupes trotskistes et les maoïstes qui sont les plus actifs.

La lutte de Narita fut pour beaucoup de mouvements l'occasion de réviser leur conception de l'activisme. Comme le note le professeur Emmerson, de l'université américaine Hoover :

« *L'idéalisme pacifiste des mouvements qui, dans les années 60, luttaient contre la guerre au Vietnam, s'est muée en une hostilité contre les gardiens de la loi.* » En fait, pour le mouvement étudiant japonais qui, à la fin des années 60, mesurait la vanité de ses luttes anti-impérialistes, sans relations concrètes avec les problèmes de la classe ouvrière japonaise dont il se réclamait, Narita fut un moyen de s'ancrer dans la réalité. C'est à la même époque d'ailleurs que naît l'armée *rouge, qui s'est depuis rendue* célèbre par ses « *opérations* » terroristes à travers le monde.

L'évolution des paysans

Du point de vue sociologique, le phénomène le plus intéressant est l'évolution, dans la lutte, de la structure de la communauté paysanne autour de Narita. Au départ, en 1966-1967, lorsque les premières expropriations eurent lieu, les paysans résistèrent passivement (pétitions, manifestations devant la préfecture, etc.). Ils étaient néanmoins organisés en un mouvement Hantai domei (ligue d'opposition) groupant les *habitants* des deux villages concernés : Sanrizuka et Shibayama. Selon M. Tomura, chef de la ligue, socialiste et chrétien, « *au début, il y avait certes un attachement viscéral à la terre ! Mais, au fil de la lutte, est né le sentiment que l'adversaire était une classe* ». Cette prise de conscience s'est faite en marge des partis politiques qui tentèrent au début d'encadrer les paysans (notamment le P.C.). Bien que soutenus par les étudiants, les paysans affirment qu'ils ont toujours élaboré seuls leur mode de lutte.

Pour s'organiser, la communauté paysanne a dû modifier partiellement sa structure, « *en particulier en cassant les vieilles distinctions entre les vieux et les jeunes, les femmes et les hommes* », écrit M. Tomura dans son livre sur Narita, *Tatakai ni ikuru (Vivre en combattant)*. Peu à peu, la lutte a brisé le cadre de la communauté traditionnelle refermée sur le village avec ses réseaux d'obligations tissés par l'échange des dons *(giri)*, de hiérarchies entre le preneur de bail et le propriétaire. En quelques années, les habitants ont pris conscience de la similitude du sort que leur réservait *la société : disparaître en tant* que petits propriétaires et aller grossir les rangs du prolétariat des villes. Cette évolution est particulièrement nette dans le cas des paysannes, qui, au demeurant, ne connaissent rien du mouvement de libération de la femme, mais nous expliquent comment peu à peu dans la lutte se sont instituées des relations d'un type nouveau avec les hommes, et en particulier leurs maris et leurs enfants.

En pratique, la Hantai domei s'est donné une organisation de type militaire : un général *(taicho)*, des commandants *(okutaicho)*, des officiers de liaison, etc. Parallèlement existent des « *groupes* d'action » d'enfants, de femmes et de vieillards. Particulièrement résolus, ces derniers, qui pour la plupart ont participé à la guerre en Mandchourie dans les années 30, ont adopté le cri de guerre de l'époque *(Zangoshizu)* : « *Défendre la tranchée jusqu'à la mort.* » Une telle organisation est vraisemblablement unique au Japon. On ne la retrouve pas dans le cas des mouvements luttant, par exemple, contre la pollution.

Des erreurs des autorités, qui n'ont pas tenu compte des objections des paysans à une époque où les Japonais prenaient conscience des maux (pollution, destruction de l'environnement) provoqués par une croissance aveugle, ont donné à *l'affaire du nouvel aéroport* de Tokyo une ampleur inimaginable dans un autre pays.

PHILIPPE PONS.

AMÉRIQUES

États-Unis

Les mineurs des Appalaches ont repris le travail

LA GRÈVE DES DUPES

Les mineurs des Appalaches ont approuvé la convention collective signée le 14 mars par leur syndicat et l'Association des producteurs (« le Monde » du 16 mars). Ainsi prend fin la grève commencée au début de décembre.

Les chiffres, d'abord, sont à l'échelle américaine : cent dix journées de grève, quelque quatre-vingt-huit millions d'heures de travail perdues, 120 millions de tonnes de charbon restées accrochées aux veines du sous-sol, un manque à gagner proche de 3 milliards de *dollars*, sans compter les conséquences pour les industries trouvant dans les puits leur combustible moteur — ou prêtes à se reconvertir à cette source d'énergie, hier condamnée, évocatrice de la crasse d'antan (qu'on regarde les photos du Pittsburgh d'avant la dernière guerre, enveloppé nuit et jour dans un « fog » brunâtre !). Les effets induits de cette grève ne sont pas encore comptabilisables.

Plus grave encore apparaît maintenant l'enchaînement des méprises qui ont conduit à ce « dead-lock ». Au pays où règnent les médias et les sondages, où l'on enseigne dans les universités la « communication », quand ce n'est pas, plus humblement, l'écriture et la lecture (mais, il est vrai que, comme une marée noire, cette régression a déjà largement mordu sur le territoire du Vieux Monde), tout le monde s'est trompé sur tout le monde.

Les mineurs se sont battus parce qu'ils avaient pris pour un droit « imprescriptible » la gratuité totale de leur couverture médicale, alors qu'elle n'était que le résultat d'un arrangement compliqué conclu du temps de John Lewis, le lion des Appalaches. Son successeur, Arnold Miller, élu en 1972 pour remplacer « Tony » Boyle, qui passera la fin de sa retraite en prison pour avoir commandité le meurtre de toute la famille d'un candidat d'opposition à la présidence de la « United Mine Workers », n'a rien compris à l'attachement viscéral des membres de ce syndicat à un privilège exorbitant pour *l'Amérique, mais le seul qui*, à leurs yeux, soit clair et net. L'augmentation salariale promise en compensation de ce qu'ils auraient dû « lâcher » — fort peu au demeurant — ne pouvait que paraître un leurre à ces travailleurs, les moins intégrés à la société américaine parce que les plus enracinés. Ce n'est pas le moindre paradoxe de leur rude métier qu'il est l'un des rares, le seul peut-être, à recruter sur place, au sein d'une population presque exclusivement blanche et d'origine anglo-saxonne, à la fois endurcie et débilitée par l'incapacité ancestrale à « suivre le mouvement » vers les diverses frontières de l'expansion des Etats-Unis.

Le président Carter, enfin... Ame pure, il n'a vu qu'une question d'argent là où toute une psychologie se raidissait. Ce grand compatissant n'a pas saisi le fond d'une détresse, aveugle sans doute, mais criante. Devant l'impasse, il a eu recours à la loi Taft-Hartley, légale par définition, mais loi d'exception quand même. Seulement, il ne s'est pas risqué à la faire respecter... puisque les mineurs s'étaient juré de s'en moquer. Ils ont tenu parole. Il a cédé.

Tout est bien qui finit bien, dira-t-on. Certes. Même dans le noir...

ALAIN CLÉMENT.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

● UN ATTENTAT A L'EXPLOSIF a eu lieu dimanche 26 mars à Santiago, près du *domicile de M. Eugenio Reyes*, recteur de l'université technique de la capitale chilienne. Selon la police, il n'y a eu que des dégâts matériels. — (*A.F.P.*).

Colombie

● M. MIGUEL DE GERMAN RIBON, ambassadeur de Colombie à Paris de 1970 à 1974, propriétaire d'une importante entreprise d'exportation de fleurs, a été enlevé samedi 25 mars à Bogota, a-t-on appris lundi dans la capitale colombienne. Les ravisseurs n'ont pas encore fait connaître leurs intentions, et on ignore s'il s'agit d'un enlèvement politique ou crapuleux. — (*A.F.P.*).

Guinée

● LA MOITIE DU MILLION D'HECTARES DE FORETS CLASSEES a été détruite par des incendies dus à la sécheresse, et la récolte céréalière n'atteindra pas 100 000 tonnes en 1978 alors que les besoins annuels du pays oscillent entre *500 000 et 600 000 tonnes*, a déclaré samedi 25 mars à Conakry le président Sekou Touré. — (*Reuter.*)

République Sud-Africaine

● VINGT-SIX MILLE BLANCS *ont quitté définitivement* l'Afrique du Sud en 1977, annoncent les statistiques officielles rendues publiques à Johannesburg. Pendant la même année, 24 822 Blancs sont venus s'y établir dont 8 077 en provenance de Rhodésie. La population blanche d'Afrique du Sud a ainsi enregistré l'année dernière une diminution de 1 178 âmes, ce qui représente un changement de tendance (elle avait augmenté de *30 598* personnes en *1976* et de 40 209 en 1975). C'est la seconde fois depuis 1945 que la population blanche d'Afrique du Sud enregistre une diminution. En 1960.

Saint-Domingue

● M. GUILLERMO RUBIROSA FIRMIN, dirigeant du mouvement de guérilla « *Los Trinitarios* », a été tué dimanche 26 mars, a annoncé la police. — (*A.P.*)

Turquie

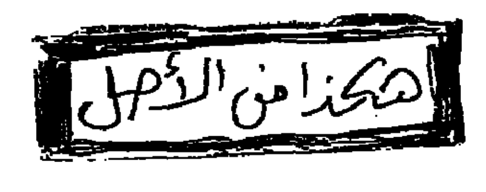
● LES CADAVRES MUTILES de cinq ouvriers ont été découverts dans une carrière à Icerenkoy, sur la rive asiatique d'Istanbul. Selon certaines informations, les cinq hommes, qui ont été torturés avant d'être achevés à coups de pistolet, auraient été tués parce qu'ils avaient construit sans autorisation des baraques dans un bidonville de la région. Pour la presse de droite en revanche, les victimes, qui étaient affiliées à un syndicat de droite, auraient été enlevées et exécutées par des extrémistes de gauche. Quatre-vingts personnes ont été appréhendées. — (*A.F.P.*)

Venezuela

● LE REDACTEUR EN CHEF de l'hebdomadaire *Resumen*, M. Jorge Olavarria, s'est réfugié à l'ambassade du Nicaragua, à Caracas, s'estimant « *persécuté politiquement* » par le gouvernement vénézuélien. Ancien ambassadeur de son pays en Grande-Bretagne, M. Olavarria avait été arrêté en novembre dernier et détenu plus d'un mois : il était accusé d'avoir essayé de s'approprier des biens appartenant à son ex-épouse. — (*A.P.*)

Zaïre

● LE GOUVERNEMENT DE KINSHASA a qualifié de « mensonges », samedi 25 mars, les accusations de Luanda selon lesquelles un contingent zaïrois aurait, le 20 mars (*le monde* daté 26-27 mars), attaqué la ville angolaise de Calenda. — (*Reuter.*)



هكذا من الإهمال

Le Monde

société

JUSTICE

LA LIBÉRATION DU BARON EMPAIN

Dans une rue d'Ivry

(Suite de la première page.)

Selon M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, Alain Caillole a dit à son interlocuteur : « *C'est foutu ! La rançon est saisie. Il ne faut pas espérer trouver de l'argent. Ça va se terminer en carnage. Il faut relâcher le baron.* » D'après M. Ducret, les ravisseurs n'ont pas cherché à discuter, « *ce qui prouve que Caillol est le chef.* »

Deux heures plus tard, le baron Empain était libéré après deux mois et trois jours de détention. L'industriel a été, semble-t-il, durement traité lors de sa longue séquestration. Il était enchaîné et il portait une cagoule. Le baron Empain a expliqué au commissaire Ottavioli qu'il avait été changé plusieurs fois de « prison ».

Au Drugstore Opéra, personne n'a remarqué quoi que ce soit. Ni le personnel, ni apparemment les consommateurs, très nombreux ce dimanche de Pâques. Au sous-sol de l'établissement où sont installées les toilettes et où l'on dirige généralement les clients désirant téléphoner, les quatre employés de service en début de soirée ont appris la libération par les journalistes venus les interroger. « *Il défile ici cinq mille personnes par jour*, explique l'un d'entre eux, *nous ne faisons pas attention.* »

Il se pourrait cependant que le baron Empain ait téléphoné d'une cabine de l'un des restaurants du premier étage. Celles-ci sont suffisamment isolées, précise la direction, pour que les clients puissent les utiliser sans être remarqués.

Ce lundi 27 mars, le baron Empain se repose à son domicile. On ignore pour l'instant quand il sera interrogé. Les enquêteurs de la brigade criminelle sont cependant parvenus à identifier deux autres ravisseurs. « *Quant aux autres membres de la bande*, a précisé M. Ducret, *ils sont en cours d'identification.* » Selon la brigade criminelle, une dizaine de malfaiteurs ont participé à l'organisation, à l'exécution du rapt et à la séquestration de l'otage.

Aussitôt après la libération de l'industriel, les policiers ont été chaudement félicités. Tout d'abord par le ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet, puis par le préfet de police, M. Pierre Somveille. « *Le mérite de cette heureuse issue revient à la police judiciaire* », a déclaré ce dernier. M. Ducret, directeur de la police judiciaire, a ajouté quant à lui : « *C'est un succès, nous avons peut-être pris* des *risques. Cela prouve que nous avons eu raison...* »

« Cerner sa personnalité »

Les policiers qui ont participé à l'enquête seront reçus, ce lundi 27 mars, par M. Bonnet, ministre de l'intérieur, qui fera ensuite une déclaration à la presse.

Après son arrestation, vendredi soir 24 mars, lors de la tentative de remise de la rançon (*le Monde* daté 26-27 mars), Alain Caillol avait été immédiatement placé en garde à vue et amené à la direction de la police judiciaire, quai des Orfèvres, pour y être interrogé. Il avait d'abord nié sa participation au rapt du baron Empain, affirmant ne connaître que Daniel Duchâteau, qui était à ses côtés vendredi soir et qui a été tué au cours de la fusillade. Celui-ci, disait-il, avait pris contact avec lui, chez lui, à Montpellier « *pour participer à la récupération de la rançon* », mission pour laquelle il devait recevoir 500 000 francs.

Samedi 25 mars, dès le début de la matinée, une perquisition avait été effectuée par les gendarmes et les policiers dans la villa que possède Alain Caillol à Saint-Martin-de-Londres ; ils n'ont apparemment rien découvert. A Paris, à Grenoble et dans le Midi, six personnes, « *des amies et des petites amies d'Alain Caillol* », indiquait la police, ont été interpellées, samedi, par des policiers. Elles ont été gardées à vue et interrogées. Aucune de ces personnes, ont précisé les enquêteurs, n'a participé directement à l'affaire Empain. Ces auditions avaient pour but de « *cerner la personnalité du malfaiteur arrêté, de tenter d'identifier ses complices* ».

Dans la journée de samedi, Alain Caillol avait été transporté à la salle Cusco, à l'Hôtel-Dieu, pour y être soigné. C'est là que M. Louis Chavanac, premier juge d'instruction, était venu en fin d'après-midi pour l'inculper de « *complicité d'arrestation et de détention illégale, de complicité de séquestration de personne avec prise d'otage et de complicité de violences volontaires* », et le placer sous mandat de dépôt. Le malfaiteur est aujourd'hui incarcéré à Fresnes.

IMBROGLIO

L'heureux dénouement de l'affaire Empain se double d'un imbroglio juridico-policier en ce qui concerne les conditions dans lesquelles Alain Caillol a été amené à « *ordonner* » la libération du baron.

Vendredi soir, lorsqu'il est arrêté, le malfaiteur se trouve impliqué dans deux affaires : l'enlèvement proprement dit et la fusillade. Celles-ci donnent lieu à deux gardes à vue simultanées. Or, l'une et l'autre vont être interrompues au même moment, vingt-quatre heures plus tard. La garde à vue-Empain par l'inculpation d'Alain Caillol pour complicité de séquestration arbitraire que notifie M. Louis Chavanac, premier juge d'instruction : la garde à vue-fusillade, dont le procureur de Créteil refuse la prolongation.

En sorte que, théoriquement, le malfaiteur ne devait plus être interrogé par la police, à compter de samedi soir, mais par le seul magistrat. Or, il l'a été puisqu'il fut, dans la journée de dimanche, sur autorisation de M. Chavanac, extrait de la salle Cusco de l'Hôtel-Dieu pour être conduit au Quai des Orfèvres. Il semblerait que M. Chavanac ait autorisé cette extraction et cette remise à la police afin de poursuivre l'enquête flagrante sur les coups de feu par des interrogatoires qui ont, en réalité, porté sur une affaire ne relevant plus — dimanche — que du juge d'instruction.

AVENUE FOCH

Dès la nouvelle de la libération connue, des dizaines de journalistes ont afflué devant le 33, avenue Foch que le baron Empain venait de regagner après soixante-trois jours de séquestration.

La pluie fine et glacée qui tombait depuis 23 heures n'incitait guère les badauds — une vingtaine tout au plus — à demeurer longtemps sur place. Un couple de jeunes gens serré sous un parapluie vert, quelques adolescents penchés sur les voitures radio-émettrices, des gens du quartier, pour la plupart, moins émus que curieux.

Placés devant l'entrée de l'immeuble, une dizaine de policiers en contrôlaient sévèrement l'accès. Personne n'avait vu arriver le baron ni ne savait à quelle heure exactement il avait regagné son domicile. A 23 h. 55, le sourire aux lèvres, visiblement satisfait, le commissaire divisionnaire Pierre Ottavioli, chef de la brigade criminelle, sortait, accompagné du commissaire Broussard.

C'est la ruée, les flashes crépitent, les micros se tendent. Malgré le brouhaha, le commissaire Ottavioli confirme que le baron a bien été mutilé — ablation d'une phalange, — mais que son état n'inspire pas d'inquiétude. Non, la rançon n'a pas été versée. Oui, les ravisseurs se sont laissés fléchir par l'appel téléphonique de leur complice.

Entourés de toute part, pressés de questions, les deux policiers parviennent avec peine à regagner leur voiture. Les badauds se dispersent. Au quatrième étage, une jeune femme en manteau de fourrure qui n'a pas quitté son balcon de la soirée, tourne les talons. Des agents municipaux mettent en place des barrières métalliques désormais inutiles. Au dernier étage du grand immeuble blanc, le baron Empain est maintenant seul avec les siens. — B. L.-G.

Dans la presse parisienne

CHAUSSE-TRAPES ET MÉTRO

La libération du baron Empain fait naturellement la « une » de tous les quotidiens parisiens. « *Empain libéré* » titrent, l'un et l'autre, *l'Aurore* et *l'Humanité*. Le premier, en indiquant : « *Spectaculaire réussite de la police française* » ; le second, que : « *Ses ravisseurs l'ont déposé vivant, mais mutilé* ». Ce dernier journal se demande aussi si les gangsters « *ont été écœurés par les chausse-trapes de la police* » ou s'ils « *ont répondu à l'appel de leur complice capturé* ». Plus précis encore, *le Figaro* (« *le baron Empain libre !* ») observe que le baron a été « *contraint de prendre le métro jusqu'à l'Opéra* »...

Le Matin de Paris, *le Quotidien de Paris* et *France-soir* insistent sur l'importance des arrestations de vendredi, et *Libération* ne dit rien..., puisqu'il ne paraît pas ce lundi.

D'ALAIN CAILLOL A DANIEL DUCHATEAU

DES BIBLIOTHÈQUES... DE FAÇADE

Alain Caillol, le malfaiteur arrêté par la police lors de la remise de rançon manquée du 24 mars, est né le 21 septembre 1942, à Béziers (Hérault). Il avait pour « façade » la succursale montpelliéraine de la Maison des bibliothèques, établissement spécialisé dans la vente de meubles de bibliothèques. Domicilié à Saint-Martin-de-Londres, près de Montpellier, dans une villa cossue, luxueusement meublée et pourvue d'une piscine, Alain Caillol était tenu par ses voisins pour un honnête commerçant, parfois absent « pour affaires ».

Tel était le cas, semble-t-il, depuis une dizaine de jours. Mais ce n'est pas le commerçant aisé qui avait quitté Montpellier. On sait maintenant à quelle tâche se consacrait ce personnage inscrit au fichier du grand banditisme, connu par ses fréquentations dans le milieu, mais qui, jusqu'alors, n'était pas « tombé », sauf, au mois de février 1977, dans une affaire de détention d'armes et de trafic de devises. Alain Caillol avait été inculpé et avait séjourné un mois en prison devait comparaître prochainement devant le tribunal correctionnel de Montpellier.

L'HÉRITIER

Daniel Duchâteau, tué vendredi 24 mars, au cours de la fusillade de l'autoroute du Sud, était âgé de trente-neuf ans. Il avait commencé, en 1963 par un hold-up dans une banque de Rosny-sous-Bois, sa « carrière » dans le milieu, sous la direction de Jean Moscone, truand lié à Jean-Charles Willoquet. Condamné à quinze ans de réclusion criminelle en 1966, il est libéré en 1972 pour bonne conduite.

Daniel Duchâteau avait raconté, dans un récit publié en 1974, « Sainte-Anne, priez mour moi », comment il avait simulé, pour tenter d'échapper à la cour d'assises, de graves troubles psychiques. Le récit de cette expérience et de sa vie de truand, puis de prisonnier, constitue la trame de ce récit. Il est à noter que la « préhistoire » *de l'enlèvement du baron Empain se trouve peut-être dans les projets, échafaudés jadis par Jean-Charles Willoquet, d'enlever des personnalités du monde des affaires. Une fois Willoquet et son ami Moscone retournés en prison, Daniel Duchâteau se trouvait être « l'héritier » de semblables desseins...*

A la conquête de son empire

Jeune, riche et « bien né », le baron Edouard-Jean Empain est l'héritier d'une des plus grandes dynasties industrielles d'Europe.

Né le 7 octobre 1937 à Budapest, Edouard-Jean, Lain, troisième baron Empain, de nationalité belge, est le fils du baron Jean Empain et de la baronne, née Rozali Rowland. Edouard-Jean vient en France faire ses études, peu brillantes de son propre aveu puisqu'il ne dépasse pas le niveau du baccalauréat.

Grand, blond, flegmatique, il épouse, à l'âge de vingt ans, en 1957, une ravissante Italienne, qui lui donne trois enfants. La même année, il assiste à son premier conseil d'administration. Pourtant, pendant la dizaine d'années qui suivent, il paraît se désintéresser du groupe familial, géré par un de ses cousins devenu son beau-père.

Cependant, en 1967, à l'âge de trente ans, il se transmet lui-même, en tant qu'actionnaire principal, les pouvoirs exercés jusque-là par son beau-père et par son oncle sur la société belge Electrorail, holding de l'empire familial fondé par son grand-père, le général baron Edouard Empain. Parti de zéro, celui-ci avait bâti sa fortune sur l'électricité, participant à la construction du métro parisien, comme à celle de la ville d'Héliopolis.

Sous contrôle « étranger »

La même année, le jeune baron devient de surcroît vice-président du groupe Schneider, dont le groupe Empain a acquis une importante part du capital. En effet, après la mort, en 1963, du chef de famille, Charles Schneider, qui ne laissait pas d'enfant, les héritiers, ne s'entendant pas, avaient vendu au groupe belge le quart des capitaux de la prestigieuse firme du Creusot fondée en 1836.

Le jeune baron s'avise que, à la tête de l'entreprise un nouveau président ferait mieux l'affaire que celui que le général de Gaulle avait placé là, par dépit de voir l'un des fleurons de l'industrie française passer sous contrôle « étranger ». En dépit de résistances vigoureuses du gouvernement de Paris, M. Roger Gaspard, le P.-D. G. « national », cède la place en 1969 à M. Jean Forgeot, qui la transmet quelques mois plus tard au baron. L'opération est entérinée par la justice française, qui y voit l'exercice de l'un des attributs du droit de propriété.

Entre-temps, Edouard-Jean Empain s'est piqué au jeu. Considéré comme un « play-boy » par beaucoup, il reprend son empire en main et décide de se faire accepter par le pays qui l'a élevé. Ses projets industriels se heurtent à l'opposition du président Pompidou. Ce dernier veut l'empêcher de vendre au géant américain Westinghouse la filiale Jeumont-Schneider (alternateurs et moteurs électriques). Le baron se plie finalement à ces exigences, mais refuse quand on le lui demande de marier cette société à la très française C.G.E., présidée par M. Ambroise Roux.

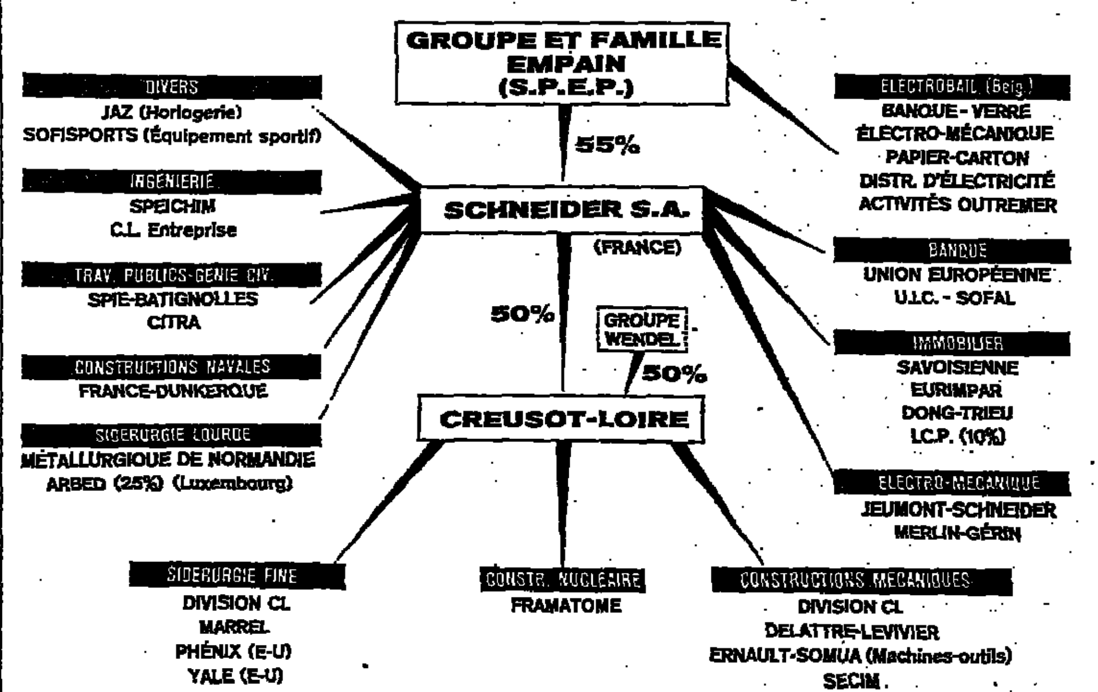
Son bras séculier

Le baron Empain a choisi : il va renforcer les secteurs lourds de son groupe, auquel il fait prendre un virage décisif : celui du nucléaire. Dès 1967, il a acquis la licence du groupe américain Westinghouse pour la construction de réacteurs nucléaires à eau pressurisée. Il constitue, avec son partenaire d'outre-Atlantique une filiale Framatome, qui sera son bras séculier dans ce secteur.

En 1975, cette stratégie va être couronnée de succès. Après s'être définitivement assuré le contrôle de Creusot-Loire, avec l'appui décisif de M. Giscard d'Estaing, le baron Empain triomphe : Framatome élimine du marché des réacteurs nucléaires sa rivale, la C.G.E., et se voit confier le monopole de fait de la construction des réacteurs nucléaires du programme français. En contrepartie, le C.E.A. acquiert une participation de 30 % dans le capital de Framatome, au détriment de Westinghouse. Le baron Empain consolide sa victoire, en s'assurant le leadership industriel de la construction des réacteurs nucléaires de la seconde génération : les surrégénérateurs.

En 1976, le C.N.P.F. reconnaît les mérites du jeune industriel, et l'admet à son conseil : pour la première fois, un étranger siège à la table de décision du patronat français...

UN RÉSEAU COMPLEXE DE SOCIÉTÉS



L'organigramme ci-dessus a été volontairement simplifié pour une meilleure compréhension, car le contrôle de la famille Empain sur le groupe qui porte son nom et sur l'ensemble de la constellation Emplain-Schneider s'exerce au travers d'un réseau très complexe de sociétés holding se contrôlant réciproquement, dont la clef de voûte est le holding familial, la Société parisienne d'études et de participations (SPEP).

Dans ce réseau, figurent la Compagnie française des distilleries de l'Indochine, la Compagnie parisienne de l'air comprimé, Fagaz, Electrorail. S'y ajoutent, outre Schneider S.A., pivot des participations françaises, un certain nombre de sociétés purement financières (la S.A. de la Chaleassière, la Société immobilière et minière de Dong-Trieu, la Compagnie financière de l'Union européenne), qui assurent ou complètent le contrôle de nombreuses filiales (Jaz S.A., Speichim). D'une façon générale, le groupe et la famille Empain utilisent au maximum la formule qui consiste à contrôler une série de sociétés en cascade, même si on n'y possède pas la majorité,

Au total le groupe Empain représente un ensemble de 150 sociétés employant environ 120 000 personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel de 22 milliards de francs.

Deux mois et trois jours de détention

● **23 JANVIER 1978, à 11 heures.** — Le baron Edouard-Jean Empain est enlevé par cinq hommes masqués, non loin de son domicile parisien, 33, avenue Foch (16e), qu'il venait de quitter à bord d'une 604 Peugeot conduite par son chauffeur. L'enlèvement, très bien organisé, est réalisé sans violence. Le chauffeur, immédiatement relâché par les ravisseurs à la porte Maillot, prévient la police. Les deux véhicules ayant servi au rapt seront retrouvés non loin de la porte Maillot, tandis que la 604 du baron sera découverte dans la soirée, abandonnée dans un parking de la porte Champerret.

● **24 JANVIER.** — Deux appels téléphoniques anonymes, l'un à la station de radio R.T.L., l'autre au quotidien régional « l'Est républicain », revendiquent l'enlèvement au nom des Noyaux armés pour l'autonomie populaire (NAPAP). Le baron sera exécuté si, avant le 25 janvier à midi, deux membres de la Fraction armée rouge, Irmgard Moeller et Rolf Pohle, ainsi qu'un membre des NAPAP, Christian Harbulot — soupçonné d'avoir tué Jean-Antoine Tramoni, le meurtrier de Pierre Overney, — ne sont pas libérés.

● **25 JANVIER.** — De nombreux correspondants anonymes, en France et en Belgique, revendiquent le rapt. La police doute du caractère politique de cette affaire.

● **26 JANVIER.** — M. Gérard Berger, porte-parole du ministère de l'intérieur, indique que les ravisseurs du baron Empain ont pris contact « avec son entourage » et réclament une rançon après avoir « administré la preuve qu'ils détiennent le baron » (« le Monde » du 27 janvier) en envoyant une lettre écrite et signée de sa main.

● **25-31 JANVIER.** — Un très important dispositif policier est mis en place à Paris et dans la région parisienne. De vastes opérations de contrôle d'identité sont effectuées jour et nuit, dont on ne sait pas très bien si elles ont pour but essentiel de retrouver le baron Empain — ou tout au moins de gêner les ravisseurs, — ou bien de permettre l'arrestation d'un gangster « en cavale », Yves Maupetit. Ces opérations de police restent sans effet (« le Monde » des 28-29 et 31 janvier).

● **31 JANVIER - 6 FEVRIER.** — Le porte-parole du ministère de l'intérieur annonce qu'il fait, « pour la dernière fois, une communication à l'ensemble de la presse » (« le Monde » du 1er février). Désormais, les informations publiées par la presse ne seront que l'expression de rumeurs diverses. On parle d'une rançon de 30 à 100 millions de francs. L'envoi à la famille du baron d'une phalange de l'auriculaire de celui-ci ne sera pas démenti par les enquêteurs, tandis que l'envoi de son index sera démenti.

Le 2 février, le parquet de Paris ouvre une information judiciaire pour arrestation illégale et séquestration de personne. M. Louis Chavanas, premier juge d'instruction, est chargé du dossier. Les autorités judiciaires et policières continuent d'observer le silence à propos de cette affaire. Les rumeurs continuent donc, elles aussi.

On s'interroge sur l'identité des personnes choisies par la famille pour négocier avec les ravisseurs. On parlera de différents collaborateurs du baron .. le général Albert Buchalet, M. René Engen, — d'un avocat, Me Robert Badinter, qui publiera un démenti (« le Monde » du 28 février), de M. Max Fernet, ancien directeur général de la police judiciaire.

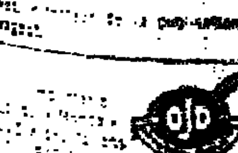
● **7 FEVRIER.** — « France-Soir » annonce que les ravisseurs ont envoyé une nouvelle photo du baron à sa famille. L'information n'est pas confirmée.

● **23 FEVRIER.** — Un mois après l'enlèvement du baron, de nouvelles rumeurs font état d'une « issue prochaine de l'affaire ». Les enquêteurs se sont rendus le 22 février à Megève, où les ravisseurs auraient eu rendez-vous avec le négociateur pour la remise de la rançon. Ce versement ne semble pas avoir eu lieu.

● **11 MARS.** — Une carte portant le nom du baron Empain est découverte à Lyon. « Il s'agit d'un canular », disent les enquêteurs.

● **13 MARS.** — Une dernière rumeur, démentie par le secrétaire particulier du baron Empain, tente de faire croire que le baron aurait pu être libéré le soir du 12 mars, à condition de ne pas se montrer en public.

● **24 MARS 1978.** — Lors de la remise de la rançon sur l'autoroute du Sud, près de l'Haÿ-les-Roses, l'un des ravisseurs est tué par la police au cours d'une fusillade. Un deuxième, Alain Caillol, trente-six ans, légèrement blessé, est arrêté.





JUSTICE

A Marseille

DES « COLLECTIONNEURS » D'ARMES INTERPELLÉS

(De notre correspondant.)

Marseille. — Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, les policiers marseillais viennent de mettre fin aux activités de deux « collectionneurs » d'armes, ce qui leur a permis de rassembler un véritable petit arsenal d'armes blanches et à feu.

Le 21 mars, les policiers arrêtaient dans son pavillon de la banlieue nord de Marseille Carlos Ballesteros, chez qui ils saisissaient un grand nombre de revolvers et de pistolets et des munitions. Il n'était pas de doute pour les policiers que cette activité camouflait un trafic rémunérateur au profit du « milieu » marseillais.

En revanche, il n'est pas établi que ce soit pour le même motif que Robert Rugiatix, trente-cinq ans, a été interpellé le 25 mars à son domicile, rue Belle-de-Mai, dans le troisième arrondissement de Marseille. Une perquisition a pourtant permis de saisir chez ce réparateur de matériel de bureau sept fusils, dont trois de chasse, un fusil à répétition, un automatique 22 long rifle et un fusil d'assaut, réplique de l'arme qui équipe les « marines ».

En outre, onze pistolets et revolvers, dont un 38 spécial, figuraient dans la panoplie du collectionneur, qui possédait aussi de quoi les alimenter : quinze cents cartouches, 3 kilos de poudre permettant d'en fabriquer trois mille autres. L'amateur ne dédaignait pas non plus l'arme blanche puisque l'inventaire comporte vingt-cinq baïonnettes ou poignards.

Il ne semble pas que le propriétaire ait eu l'intention de faire commerce de ces armes. Mais il a été établi qu'il avait la fâcheuse habitude de se rendre dans les collines entourant Marseille pour y faire des « cartons ». Il s'est déclaré membre d'un club de tir et a affirmé que seule la passion des armes le poussait à les collectionner. Bien qu'ayant fait, en 1974, l'objet de poursuites pour les mêmes raisons, la passion de ce collectionneur a semblé assez anodine au magistrat instructeur puisque, en l'inculpant de détention illégale d'armes et de munitions, il l'a laissé en liberté.

LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE SE FÉLICITE DE LA « JURISPRUDENCE FOYER »

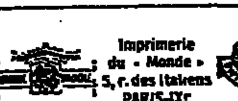
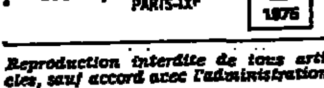
Après le rejet par la Cour de cassation, le 23 mars 1978, du pourvoi formé par le Syndicat de la magistrature, contre un arrêt de la cour d'appel de Paris relaxant M. Jean Foyer du délit de diffamation (*le Monde* du 25 mars), le syndicat a publié un communiqué observant notamment :

« *Ce désaveu par la Cour de cassation de l'action entreprise par le Syndicat de la magistrature aura au moins permis l'avènement d'une jurisprudence Foyer qui doit désormais rendre plus difficiles les poursuites en matière de diffamation. Le Syndicat de la magistrature en effet veut espérer que tous les militants bénéficieront de la liberté attachée à la critique du fonctionnement des institutions de l'Etat, qu'ils pourront s'autoriser des outrances de style tendant à attirer l'attention du lecteur puisque le fait justificatif de la bonne foi propre à la diffamation n'est pas nécessairement subordonné à la prudence dans l'expression de la pensée.* » (...)

Le syndicat se félicite enfin de ce que « *la jurisprudence Foyer permettra de ne plus trop se préoccuper d'avoir à démontrer la vérité des faits imputés pourvu que leurs allégations n'excèdent pas les limites de la polémique politique* ». « *Mais qui dira,* conclut le syndicat, *à celui qui n'est ni garde des sceaux, ni député, ni président de la commission des lois où se situent les limites de la polémique politique ?* »

● *Quarante-huit morts dans un accident d'avion en Birmanie.* — Les quarante-huit occupants de l'appareil de la Compagnie nationale birmane qui s'est écrasé au sol, le samedi 25 mars, à proximité de Rangoon ont tous péri dans l'accident. Parmi les victimes, figurent vingt-trois étrangers dont deux Français, MM. Raymond Lollier et Marcel Borde. L'appareil qui assurait une liaison intérieure vers le nord du pays a explosé et s'est écrasé peu après son décollage de l'aéroport de Rangoon. — *(A.F.P., Reuter.)*

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1976

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

VOILE

LA COURSE AUTOUR DU MONDE

L'affaire Pen-Duick VI

La Course autour du monde prend fin cette semaine. Elle a été marquée par ce qu'il est désormais convenu de nommer l' « affaire Tabarly ». Loïc Caradec, navigateur à bord de « Gauloises-II » fait le point des démêlés entre les organisateurs de la compétition et le skipper de « Pen-Duick-II », bateau pénalisé à cause de l'utilisation d'uranium appauvri pour la construction de son lest.

On apprenait lundi matin 27 mars que le bateau français « Gauloises-II » avait atteint Portsmouth dimanche à 15 h. 35 G.M.T. et se plaçait ainsi en tête du classement en temps compensé de la dernière étape. Cette victoire serait la deuxième pour « Gauloises-II », qui a déjà remporté l'étape Auckland-Rio-de-Janeiro. Il faudra toutefois attendre de connaître l'heure d'arrivée de « Traité-de-Rome » (encore en mer lundi matin) pour la considérer comme définitive.

par LOIC CARADEC

« Aucun yacht ne pourra être jaugé, avoir son rating exprimé, et ne pourra courir sous cette règle, s'il utilise dans sa quille ou son lest tout matériau dont la densité est plus élevée que celle du plomb. » (International Offshore Rule, article 205.)

Quel que soit le résultat de la dernière étape de la course autour du monde *Pen Duick VI* ne sera pas classé officiellement. Pourquoi ? Pour comprendre ce qui se passe vraiment, il faut revenir quelques années en arrière.

1973. *Pen Duick VI* est en cours de construction à l'arsenal de Brest. Des raisons techniques et administratives décident l'architecte et le constructeur à remplacer la quille en plomb initialement prévue par une quille de même forme mais utilisant l'uranium appauvri, dont la densité est supérieure à celle du plomb. Cela a l'avantage d'abaisser le centre de gravité du lest et de rendre le bateau plus stable comme nous le verrons plus loin. C'est aussi la première fois que l'uranium est utilisé, et Eric Tabarly préfère demander à la Fédération française de voile si cela ne présente pas de difficultés. Il reçoit le feu vert de la F.F.V., à juste titre, car il n'existe alors aucune restriction concernant la nature du lest. Le bateau est donc construit et mis à l'eau en juillet 1973. Il est jaugé, reçoit son certificat de jauge indiquant le *rating* et lui permettant de s'inscrire à la première Course autour du monde, dont le départ est donné un mois plus tard.

En novembre 1973, l'Offshore Racing Council se réunit, comme tous les ans à la même époque, pour juger des modifications éventuelles à apporter à la jauge I.O.R. *(International Offshore Rule)*. Quelques explications sont ici nécessaires. Mis à part quelques courses très spéciales comme la Transat en solitaire, toutes les courses du monde sont régies par un règlement international, l'*International Offshore Rule*, qui définit les règles de construction et de handicap des bateaux.

Cette règle internationale est édictée par un comité également international, l'Offshore Racing Council (O.R.C.), qui comprend vingt-quatre membres de toutes nationalités, dont deux Anglais et un Français. Le président actuel est anglais. Les décisions sont prises à la majorité.

Il est donc faux de dire que les règlement de la course au large sont entièrement aux mains des Anglais. L'O.R.C. a pour mission de surveiller la bonne application de la règle I.O.R., qui, aussi complète qu'elle soit, ne peut pas tout prévoir. Il existe toujours ce que l'on nomme des « trous dans la jauge », qu'un architecte astucieux peut exploiter pour créer un bateau trop nettement supérieur, ôtant ainsi leurs *chances aux milliers de bateaux qui* existent déjà. L'O.R.C. intervient alors pour rétablir l'équilibre et « boucher le trou » *en modifiant* la règle I.O.R.

Au cours de cette réunion de novembre 1973, l'O.R.C. s'inquiète du lest en uranium de *Pen Duick VI* et de deux projets canadiens utilisant ce matériau. Il estime que l'uranium appauvri est un matériau que seuls quelques privilégiés peuvent obtenir — c'est un matériau classé « Défense nationale », — et qui est inaccessible à la grande majorité des plaisanciers. La règle est donc votée et adoptée d'interdire pour le lest tout matériau plus dense que le plomb. (Règle I.O.R. art. 205.) Reste le cas de *Pen Duick VI* qui, lui, est déjà construit et alors en course autour du monde. Le délégué français à l'O.R.C. a voté en faveur de l'article 205, mais il a demandé l' « antériorité », c'est-à-dire *que la nouvelle* règle ne soit applicable qu'aux bateaux construits après son entrée en vigueur.

En infraction depuis 1974

Démarche trop timide ou manque d'assurance ? Toujours est-il que de cette requête — formulée oralement — il ne subsiste aucune trace, et par conséquent aucune trace non plus d'une réponse de l'O.R.C. L'article 205 est donc applicable sans restriction ni dérogation. A partir de là, aucun bateau ne peut courir avec une quille en uranium.

En fait, *Pen Duick VI* peut terminer la Course autour du monde, courue sous les règlements en vigueur avant le départ de la course, donc avant l'article 205.

Mais, et ceci doit être dit en toute netteté : depuis la fin de la première course autour du monde, *c'est-à-dire depuis avril 1974*, *Pen Duick VI* n'a pas le droit de prendre le départ d'une course I.O.R., à moins qu'il ne change sa quille.

Comment se fait-il alors qu'il ait pu participer en 1974 et 1975 aux courses organisées en Manche par le Royal Ocean Racing Club, puis en 1976-1977 au Triangle atlantique ?

Il semble s'être établi un *modus vivendi* entre Tabarly et les organisateurs des courses. Outre que la participation du navigateur français et de son bateau était toujours favorable à la renommée de la course à laquelle il prenait part, Eric Tabarly était en mesure de présenter à chaque inscription de course le certificat de jauge émis par la F.F.V. en 1973. De plus, même quand les organisateurs connaissaient la situation irrégulière de *Pen Duick VI*, ils feignaient de ne pas être au courant tant que personne ne déposait de réclamation.

Le bateau a même été jaugé une seconde fois en 1975 à cause d'un nouveau mât plus lourd que les précédents. La F.F.V. a donc émis pour *Pen Duick VI* un nouveau certificat de jauge, ce qu'elle n'aurait pas dû faire si l'on s'en tient au règlement I.O.R.

Cette situation boiteuse dura jusqu'en 1977.

Le premier accrochage sérieux a lieu a Los-Angeles, en juillet 1977 : Tabarly se voit interdire le départ de la course Los-Angeles-Honolulu. La raison *officielle* n'est toutefois pas la quille en uranium, mais l'inscription trop tardive du bateau. C'est là parfaite mauvaise foi : les deux lettres de demande d'inscription envoyées successivement par Tabarly, toutes deux en temps utile, n'ont pas été ouvertes par le secrétariat de la course, et lui ont été remises avec son courrier à son arrivée au club de Los-Angeles ! *Pen Duick VI* ne prend donc pas part à la course.

Avant d'inscrire *Pen Duick VI*, dans les deux dernières étapes du tour du monde, M. Gérard Petitpas (qui gère l' « affaire Tabarly » lorsque celui-ci est en mer) avait pourtant écrit aux organisateurs pour les prévenir des difficultés rencontrées à Los-Angeles, et leur demander s'ils acceptaient le bateau dans la Course autour du monde. La réponse de la R.N.S.A. (Royal Navy Sailing Association) avait été la suivante : « *Oui, si* Pen Duick VI *a un certificat de jauge en règle.* » Ce qui est... le cas. Le bateau est donc inscrit, et les droits d'engagements payés.

Disqualifié... par radio

C'est alors qu'intervient Leslie Williams, skipper de *Condor*. Ce bateau, anglais, est le plus grand des concurrents. Il avait au départ de la course un mât expérimental en fibre de carbone, qui lui valut une augmentation de *rating* de 3 %, d'après la règle I.O.R. 802. Bien qu'ayant cassé ce mât au cours de la première étape et l'ayant remplacé par un mât classique, il conserve cette pénalisation de 3 %, car on ne peut pas changer de *rating* pendant la durée d'une course. Leslie Williams adresse à la R.N.S.A. une lettre rendue publique (contre son gré ?) par la suite et dans laquelle il écrit ceci : « *Pour les deux dernières étapes je suis taxé de 3 % à cause d'un mât spécial qui n'existe même plus. Je trouve anormal de courir, dans ces conditions, contre Pen Duick VI, qui, lui aussi, utilise un matériau spécial — l'uranium de la quille —, et qui pourtant n'est pas taxé.* »

Le départ est donné d'Auckland et, alors que les concurrents sont au milieu du Pacifique sud, la R.N.S.A. fait parvenir au bateau anglais *Adventure* un message radio, avec mission de le relayer vers *Pen-Duick VI*. Ce message est ainsi formulé : « Pen Duick VI *est disqualifié.* » Tous les concurrents — Anglais et non-Anglais — ont une réaction de solidarité avec Tabarly. Ils proposent — toujours par radio — qu'on applique éventuellement une pénalité à *Pen Duick VI*, plutôt que de le disqualifier d'une manière aussi brutale. D'ailleurs, les organisateurs d'une course n'ont pas le droit de disqualifier un yacht dont ils ont accepté la participation sans au moins entendre le skipper. Tabarly continue jusqu'à Rio, où il se classe troisième en temps compensé, s'étant payé, en outre, le luxe de passer la ligne d'arrivée avant *Condor* et *Great Britain II*.

Cependant, il n'est pas classé. Pour quel motif officiel ? Là encore, comme à Los-Angeles, on tourne autour du pot : le certificat de jauge n'a pas été revalidé en novembre 1977 comme il aurait dû l'être. C'est exact, *mais sans valeur : en effet*, les fédérations nationales ont le droit de prolonger de six mois la validité d'un certificat (règle I.O.R. 102). Néanmoins, la Fédération française rédige un nouveau certificat de jauge qu'elle envoie (non signé !) en Angleterre. Le président de l'O.R.C. adresse alors le télex suivant à la F.F.V. : « *L'O.R.C. a décidé en novembre 1973 que les quilles en uranium ne sont pas autorisées. Stop. Dès lors Pen Duick VI ne peut pas avoir d'autre certificat de jauge à moins qu'il ne change sa quille. Stop.* » *On ne peut mieux résumer le fond* du problème.

Survient le départ de la quatrième étape. Eric Tabarly est — un peu hypocritement — « invité » à courir cette étape avec les concurrents du Tour du monde, étant entendu qu'il ne sera pas classé. Encouragé par la F.F.V., il accepte. Il vient d'atteindre Portsmouth...

Trois remarques s'imposent à ce stade :

● La F.F.V. a émis ou revalidé depuis 1973 le certificat de jauge de *Pen Duick VI*, ce qui permet théoriquement à Tabarly de s'inscrire à toutes les courses I.O.R. La F.F.V. doit donc répondre de la validité d'un certificat qu'elle a émis.

● Il est remarquable qu'aucune réclamation officielle (Leslie Williams n'a fait qu'adresser une lettre personnelle à un des organisateurs), aucun jugement de disqualification n'a été émis. Eric Tabarly, dont la participation a été acceptée (les 100 livres d'inscription ont été encaissées par la R.N.S.A.), peut parfaitement se considérer comme en course *jusqu'au bout. Mieux, c'est* même à lui, qui n'a reçu aucune notification officielle, de demander raison à la R.N.S.A. Sur ce point, son attitude passive entretient l'équivoque, car en ne se défendant pas il fait figure de victime consentante.

● L'Offshore Racing Council peut fort bien faire valoir à la F.F.V. que le certificat de jauge, même validé, est nul puisque la F.F.V., compte tenu de la modification de règle intervenue en 1973, n'aurait pas dû le délivrer à Tabarly. La F.F.V. peut seulement répondre qu'un consensus semblait avoir prévalu, ce qui est bien maigre.

Bref, Eric Tabarly et la F.F.V. se trouvaient depuis 1974 dans une situation irrégulière qui ne pouvait durer toujours. Leslie Williams n'a été que le détonateur d'une affaire qui le dépasse largement, comme elle dépasse la R.N.S.A. Si Eric Tabarly est disqualifié ou non classé, ce n'est donc pas la faute des « vilains - Anglais - qui - font - tout - pour - empêcher - Tabarly - de - gagner », mais d'un conseil international (l'O.R.C.) chargé de faire respecter une règle internationale (la règle I.O.R.).

En attendant, Eric Tabarly se renseigne sur le changement de sa quille pour une quille en plomb...

L'uranium, quel avantage ?

Il faut savoir que la quille en uranium de *Pen Duick VI* a gardé *la forme de la quille en plomb* initialement prévue. Le bateau n'a donc rien gagné du point de vue de l'hydrodynamisme. En revanche, alors que le plomb emplissait tout le volume de la quille, de haut en bas, l'uranium, pour le même poids, n'occupe que les neuf dixièmes inférieurs, car il est plus dense. Cela abaisse le centre de gravité de la quille de 25 centimètres environ. Le bateau est donc plus « raide », c'est-à-dire que pour un vent donné il gîte moins — et par conséquent va plus vite. Les calculs effectués par l'architecte André Mauric montrent que, si *Pen Duick VI*, tel qu'il est, gîte de 25 degrés, avec un lest en plomb, sa gîte passerait à 28 degrés, soit 3 degrés supplémentaires. La différence de vitesse existe donc, même si elle est très faible.

Pourtant, l'avantage que procure l'uranium est déjà partiellement pris en compte par la jauge. En effet, le jaugeur procède à une mesure de stabilité *en accrochant des poids* d'un côté et en mesurant la gîte correspondante. Sans entrer dans les détails, disons que plus le bateau est trouvé stable, plus le *rating* est augmenté. Cette compensation n'est que partielle, car les mesures de stabilité se font à des angles aigus de gîte, pour lesquels la stabilité due au lest est faible, alors que la stabilité due aux formes de la coque est importante.

Un autre mode de calcul conclut à une augmentation de *rating* de 0,64 pieds (environ 1 %).

Avec ce nouveau *rating*, le temps compensé de *Pen Duick VI*, dans l'étape Auckland-Rio, aurait été augmenté de... trois heures. Le classement n'aurait pas changé. Pour l'étape Rio-Portsmouth, l'augmentation du handicap serait de deux heures environ. Ce n'est pas négligeable, mais c'est quand même très peu.

Ce n'est donc pas véritablement la quille en uranium qui fait aller *Pen Duick VI* aussi vite, mais bel et bien la compétence d'Eric Tabarly (et de *ses équipiers, trop souvent oubliés*), associée aux qualités globales de la bête de course qu'est *Pen Duick VI*.

Pourquoi Tabarly ne change-t-il pas sa quille, *si la différence est si* minime ? Ce n'est pas si simple. Tel que le bateau est construit, il faut découper un énorme trou dans sa coque, en casser tout l'intérieur et en reconstruire la structure des fonds pour pouvoir y boulonner le nouveau lest en plomb. Cette opération délicate, outre les risques techniques qu'elle comporte, coûterait aux alentours de 500 000 francs. Eric Tabarly n'est pas milliardaire, et ce montant risque fort de le faire reculer...

SPORTS

Automobilisme

NICOLAS (Peugeot 504) VAINQUEUR A NAIROBI

Nairobi. — *Au départ de la troisième et dernière étape du « Safari Rallye », vingt-cinq concurrents seulement, sur soixante-six engagés, étaient encore en lice. Sept d'entre eux devaient se retirer rapidement, tandis que Jean-Pierre Nicolas et Jean-Claude Lefebvre (coupé Peugeot 504) prenaient la tête et s'imposaient à Nairobi devant Aaltonen (Datsun) et Preston Porsche 911-SC).*

Cette vingt-sixième édition du « Safari Rallye » s'est résumée en une bataille, indécise jusqu'à la fin, entre trois constructeurs (Peugeot, Datsun et Porsche). La rentrée de Mercedes, après douze ans d'absence en tant que constructeur, n'a pas été probante, deux 280-E ayant abandonné dès la première manche (ennuis mécaniques). Les deux Porsche 911-SC d'usine ont dominé la première moitié d'un circuit de 5 000 kilomètres avant de développer des problèmes de suspension.

Ce safari marque également la suprématie des pilotes européens, les onze africains engagés ayant été éliminés le dimanche 26 mars. Il faut malheureusement signaler six victimes en marge de l'épreuve : quatre accompagnateurs dès le départ, un imitateur imprudent qui a retourné sa voiture (blessant grièvement ses trois passagers), un enfant renversé par une voiture, et un adulte écrasé dimanche par un camion « suiveur ».

C.P.

Cross-country

LES FRANÇAIS PREMIERS A GLASGOW

Sur le parcours tourmenté de Bellahouston Park à Glasgow et sous une tempête de pluie et de vent qui avait transformé les labours en bourbiers, les crossmen français ont remporté samedi 25 mars le championnat du monde de cross-country, devançant au classement général les marathoniens belges, anglais, américains ou russes, réputés imbattables. Au classement individuel, c'est l'inédit Irlandais John Treacy (vingt ans) qui enleva l'épreuve en se jouant des escalades, des troncs d'arbres et des descentes à flanc de coteau. Deuxième des Français, derrière Pierre Levisse (10e), le vétéran Lucien Rault (quarante-deux ans) a terminé à la treizième place, performance qui fit l'admiration de tous les concurrents. Il y avait vingt-deux ans que nos coureurs n'avaient pas gagné la grande épreuve annuelle, appelée alors Cross des Nations.

Escrime

BRIGITTE LATRILLE SUCCÈDE A CHRISTINE FÉKÉTÉ

Déjà deuxième il y a deux ans et troisième l'année dernière, Brigitte Latrille a succédé, dimanche 26 mars à Madrid, à sa compatriote Christine Fékété, en devenant la cinquième Française championne du monde de fleuret féminin des moins de vingt ans.

Une deuxième Française est parvenue en finale, mais ce n'était pas la tenante du titre, éliminée en huitièmes de finale. Pascale Trinquet n'a obtenu que la sixième place aux indices.

La poule finale fut si serrée qu'une victoire de Pascale Trinquet dans son dernier assaut contre l'Italienne Vaccaroni lui aurait valu la deuxième place, prise par la Chinoise Chu Chien, qui remporte ainsi la première médaille d'escrime pour son pays.

LES RÉSULTATS

Athlétisme

CHAMPIONNATS DU MONDE DE CROSS-COUNTRY

SENIORS. — 1. Treacy (Rép. d'Irlande), les 12,300 km en 39 min. 25 sec. ; 2. Antipov (U.R.S.S.), à 3 sec. ; 3. Lismont (Belg.), à 7 sec. ; 4. Simmons (Angl.), à 28 sec. ; 5. Arbogast (E.-U.), à 27 sec. ; 6. Virgin (E.-U.), à 29 sec. ; 7. Muir (Ecosse), à 35 sec. ; 8. Fava (It.), à 38 sec. ; 9. Sellik (U.R.S.S.), à 43 sec. ; 10. Levisse (Fr.), à 45 sec. ; ...13 Rault (Fr.) ; ...18. Bouster (Fr.) ; ...32. A. Gonzalez (Fr.) ; ...35. Watrice (Fr.) ; ...43. Gomez (Fr.) ; ...63. Paugam (Fr.) ; 64. Lemire (Fr.) ; ...105. Coux (Fr.).

PAR EQUIPES. — 1. France, 151 pts ; 2. Etats-Unis, 156 ; 3. Angleterre, 159 ; 4. U.R.S.S., 169 ; 5. Belgique, 175.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION
(trente-deuxième journée)

*Nantes b. Reims	3-1
*Nice et Marseille	1-1
*Sochaux b. Monaco	3-2
Paris Saint-Germain b. *Laval	2-1
*Lens b. Saint-Etienne	2-0
*Metz b. Bordeaux	5-0
*Nîmes b. Bastia	2-0
Nancy b. *Troyes	3-2
*Lyon et Strasbourg	1-1
*Rouen et Valenciennes	1-1

Classement. — 1. Nantes (31 m.), Monaco et Marseille, 41 ; 4. Strasbourg, 39 ; 5. Saint-Etienne (31 m.) et Nice, 37 ; 7. Sochaux, 37 ; 8. Laval et Nancy (31 m.), 35 ; 10. Bastia (30 m.) et Paris-Saint-Germain (31 m.), 31 ;

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DEUXIÈME DIVISION
(vingt-sixième journée)

GROUPE A

*Alès et Béziers	2-2
*Epinal et Angers	1-1
*Avignon b. Auxerre	2-0
*Chaumont b. Cannes	2-1
Melun b. *Arles	2-1
*Toulon b. Besançon	2-0

Classement. — 1. Besançon et Angers, 39 pts ; 3. Toulon, 34 ; 4. Epinal, Cannes et Auxerre, 30, etc.

GROUPE B

*Dunkerque et Boulogne	0-0
*Gueugnon b. Guingamp	4-0
*Poissy et Quimper	0-0
Paris F.-C. b. *Limoges	2-1
Lille b. *Tours	2-0
*Red Star b. Angoulême	2-0
*Rennes et Lucé	1-1
*Noeux et Châteauroux	1-1

Classement. — 1. Lille, 38 pts ; 2. Paris F.-C. (25 m.) et Red Star, 36 ; 4. Tours, 33 ; 5. Dunkerque (25 m.), 32.

Hippisme

La Grande Course de haies de printemps, disputée à Auteuil et retenue pour les paris couplé gagnant et tiercé, a été gagnée par Fair Tom, suivi d'Air Archer et de Demonio. La combinaison gagnante est 17 - 2 - 1.

Rugby

CHALLENGE DU-MANOIR
(huitièmes de finale)

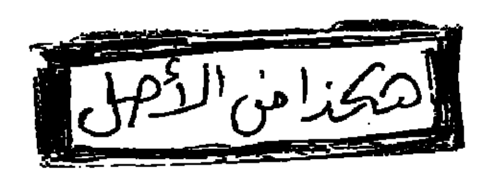
Béziers b. Toulon	21-12
Narbonne b. Bayonne	16-6
Dax b. Auch	41-0
Graulhet b. Lourdes	6-3
St. toulousain b. Montferrand	7-3
Perpignan b. Brive	16-7
Biarritz b. Pau	22-6
Agen b. Romans	12-10

Les quarts de finale opposeront : Béziers - Graulhet, Perpignan - Agen, Dax - Biarritz, Stade toulousain - Narbonne.

Ski

A Auron et à Autrans, où se disputaient, dimanche 26 mars, les championnats de France de ski alpin et nordique, les favoris ont été battus. Le titre de la descente est revenu à Jean-Marc Muffat (vingt ans), de Morzine, après une chute de Patrice Pellat-Finet, et le titre de ski de fond (50 kilomètres), à Yves Blondeau (vingt-sept ans), des Hôpitaux-Vieux, après l'abandon de Jean-Paul Pierrat.

FOOTBALL. — *Bernard Lacombe, victime d'un claquage samedi 25 mars, à l'occasion du match Lyon-Strasbourg, a déclaré forfait pour la rencontre France-Brésil du 1er avril au Parc des Princes.*



LA MARÉE NOIRE EN BRETAGNE

Deux mille hommes de troupe commencent le nettoiement des plages

Le dynamitage de l'épave est envisagé

Le mardi 28 mars verra débuter sur les côtes du Finistère et une partie des Côtes-du-Nord la grande opération de nettoyage du rivage. En effet, après les marées d'équinoxe qui, durant le week-end, ont déposé le mazout de l'« Amoco-Cadiz » sur de vastes étendues, la mer va se retirer chaque jour davantage pendant une semaine.

Ainsi, sur ces espaces découverts et pollués, les 2 000 hommes de troupes et les centaines de volontaires civils qui sont à présent à pied d'œuvre vont pouvoir travailler. « Mais il faudrait dix mille hommes pendant deux mois pour pouvoir tout nettoyer », a précisé M. Marc Becam, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur, qui, sur place, supervise les opérations. Ces dernières sont d'autant plus longues que l'épave du pétrolier continue à lâcher son contenu. Aussi, pour en finir, a-t-on envisagé de dynamiter les citernes de l'« Amoco-Cadiz » et de répandre à la mer le reste de sa cargaison.

Actuellement, la nappe se cantonne toujours dans le même secteur, dessinant un croissant de la pointe du Conquet jusqu'à l'île de Bréhat. Cependant, le centre météorologique de Rennes-Saint-Jacques n'est guère optimiste pour les soixante-douze heures à venir. Les nappes polluantes pourraient être poussées vers le Cotentin par des vents assez forts du sud-ouest à ouest.

Les moyens mis en œuvre par la marine nationale pour disperser les nappes se renforcent. Un escorteur est arrivé de Toulon, ce qui porte à trente-cinq le nombre des bâtiments mobilisés à Brest : une vingtaine d'autres sont en alerte à Cherbourg. On estime à environ 13 000 tonnes la quantité de mazout mélangé d'eau qui a, jusqu'ici, été récupérée dans les ports et sur les grèves.

La solidarité nationale continue à se manifester par l'arrivée de jeunes volontaires et l'envoi de matériel ainsi que d'aides financières.

Manifestations de colère et d'exaspération : dans la nuit de samedi à dimanche, un local commercial appartenant à la société Shell, situé à 10 kilomètres au sud de Rennes, a été détruit par une explosion. L'attentat a été revendiqué par le Front de libération de la Bretagne. Ce lundi 27 mars, les partis de gauche et les syndicats appellent la population du Finistère à une manifestation qui se tient à Brest. Durant ce week-end, d'autres rassemblements ont eu lieu à Lorient et à Quimper.

Enfin, en application des décisions prises au dernier conseil des ministres, le « Journal officiel » du dimanche 26 mars publie une série de mesures « anti marée noire ». Un décret oblige désormais les pétroliers à prévenir les autorités de leur arrivée dans nos eaux territoriales ; ils doivent signaler toute avarie lorsqu'ils sont à moins de 50 milles des côtes. Une circulaire enjoint aux préfets maritimes d'interdire l'approche des tankers à moins de 7 milles, de reculer au maximum leurs « rails » de trafic, de prévoir enfin pour ces navires des chenaux d'accès aux ports et aux rades. Un décret officialise la subvention de 5 millions de francs qui a été prévue pour indemniser les pêcheurs et les ostréiculteurs.

SAINT-MALO : sauver le sable

De notre correspondant

Saint-Malo. — Le sillon de Talbert, entre Tréguier et Lézardrieux (*Côtes-du-Nord*), a maintenu pendant tout le week-end pascal la frontière entre deux Bretagne : celle qui est polluée et celle qui ne l'est pas encore... Les sémaphoristes de l'île de Bréhat, située un peu plus à l'est, n'ont cessé pendant ces deux jours de renseigner les habitants de la Bretagne encore propre sur les déplacements des nappes de pétrole : pour l'instant, quelques irisations entourent l'île ; la marée noire n'a pas progressé pendant les dernières quarante-huit heures.

L'est de la Bretagne et l'ouest du Cotentin se préparent toutefois au pire. Partout le plan Polmar est en vigueur. La côte est en état de siège. Engins de travaux publics et camions militaires se côtoient sur le littoral. Les ostréiculteurs n'ont pas hésité à prendre des mesures draconiennes : déménager les huîtres et les naissains avant qu'il ne soit trop tard. A Plougrescant (Côtes-du-Nord), les ostréiculteurs ont renoncé à expédier leurs huîtres dans le Morbihan, comme on le leur proposait, craignant qu'elles ne puissent supporter le transfert. Il se sont contentés de les déplacer dans le département.

A Cancale (Ille-et-Vilaine), où sont cultivées plus de 1 500 tonnes d'huîtres plates et creuses, les ostréiculteurs ont accepté le pari. Les huîtres, enfermées dans des poches de grillage, partent dans les camions du 512e groupe de transport lourd de Saint-Lô à destination du Morbihan ou de la Charente. Certains ostréiculteurs, jugeant cette mesure de sécurité insuffisante, affrètent eux-mêmes des camions d'entreprises privées pour transporter leurs produits jusqu'à Arcachon.

Pour préserver l'activité touristique, les municipalités de Cancale et de Saint-Malo ont entrepris de sauver le sable sur des kilomètres de plage. Des dizaines d'engins et de camions retirent le sable et l'entassent sur les quais ou sur les digues. A Saint-Malo, les tas atteignent la hauteur des remparts. Tant d'efforts sont-ils efficaces ? « *Nous nous devons de faire quelque chose*, explique M. Louis Chopier, maire de Saint-Malo, *pour que ceux qui travaillent toute l'année puissent profiter de vacances correctes.* »

En Ille-et-Vilaine, comme dans la partie du littoral des Côtes-du-Nord épargnée par le pétrole, le plan Polmar doit permettre d'éviter le pire. Le barrage de la Rance sera fermé à la première alerte et servira éventuellement de réserve aux huîtres de Cancale, comme la baie de la Fresnaye, près de Saint-Cast, sera barrée et pourra recevoir les huîtres de Plougrescant.

Dans la zone touchée par la marée noire, la mobilisation reste générale. Dans les Côtes-du-Nord, mille trois cent cinquante personnes ont été requises pour le seul secteur du Trégor. Pour l'ensemble de la Bretagne, quinze compagnies venues principalement de la IIIe région militaire travaillent actuellement sur le terrain, soit environ mille six cents hommes de troupe. Huit compagnies doivent encore arriver mardi et mrecredi, venant des régions militaires de Paris, Lille et Bordeaux. Là où le pétrole atteint la côte, les volontaires sont nombreux, notamment pour soigner les oiseaux mazoutés.

« *Il ne faut pas que les étrangers à la région se déplacent ; on ne sait plus où les loger* », explique le colonel Milon, président de la Ligue française pour la protection des oiseaux, et conservateur de la réserve des Sept-Iles.

Le colonel Milon ne cache pas son agacement devant les multiples conseils qu'il reçoit. « *On ne peut que soigner les oiseaux mazoutés. On en sauve un sur cent, mais on ne peut rien faire d'autre. Il ne faut surtout pas déranger les neuf mille fous de Bassan qui nichent sur les Sept-Iles. Pour le moment, ils tiennent le nid avec ardeur.* »

ANDRÉ MEURY.

BREST : de nouvelles règles de circulation maritime entrent en vigueur

De notre correspondant

Brest. — A la pointe de la Bretagne, de nouvelles règles sont entrées en vigueur. Le vice-amiral d'escadre Coulondres, préfet maritime de la IIe région, a pris un arrêté, le 25 mars. Désormais, le passage des pétroliers doublant l'île d'Ouessant est repoussé de deux nautiques à l'ouest, soit à sept nautiques (12,6 kilomètres) au lieu de cinq. Les pétroliers devront, sauf cas de force majeur, se tenir constamment sur la gauche à moins de deux milles marins de la zone de séparation entre les couloirs de navigation montant et descendant. D'autre part, la navigation est également réglementée dans le raz de Sein et le chenal du Four. Ces chenaux sont interdits à tout navire transportant des substances nocives et dangereuses et aux pétroliers de plus de 70 mètres et aux autres navires de plus de 90 mètres.

L'arrêté du préfet maritime de Brest s'ajoute aux décisions prises par le conseil des ministres la semaine dernière et parues au *Journal officiel* du 26 mars. Une surveillance permanente du « rail » par les navires de la marine nationale débutera le mardi 28 mars. Jusqu'alors elle n'était qu'occasionnelle. La marine a renforcé son personnel des sémaphores du Créac'h et du Stiff dans l'île d'Ouessant. Les guetteurs de ces deux postes assureront une vieille permanence.

Le petit radar installé dans le sémaphore du Stiff sera remplacé par un engin plus important. Sa portée n'excédait pas 7 à 8 milles nautiques (12,600 à 14,600 km) par mauvais temps. La marine nationale va acquérir un radar « *plus puissant et mieux adapté* », a précisé dans un communiqué la préfecture maritime. Celui-ci fonctionnera à partir du 1er avril au sémaphore du Stiff, qui sera en même temps aménagé en centre de contrôle du trafic au large d'Ouessant. Ce dispositif est provisoire. Il devrait être remplacé en 1980 ou 1981 par un radar mis en place par le secrétariat de la marine marchande.

Une réunion s'était tenue à ce propos le 9 mars à Ouessant. Les représentants de la marine marchande avaient confirmé aux édiles locaux leur intention de construire sur l'île une station de contrôle de la navigation encore plus importante que celle qui fonctionne au cap Gris-Nez. Le projet prévoit une tour de 45 mètres supportant un radar de 30 milles nautiques (54 km) et comportant une salle de veille et un sémaphore. La future tour s'élèvera près du phare du Stiff, sur l'un des points culminants de l'île.

JEAN DE ROSIÈRE.

CHERBOURG : Français et Britanniques aux aguets

De notre correspondant

Cherbourg. — Tout en fournissant son aide aux ostréiculteurs qui transportent leurs huîtres vers les parcs du Morbihan ou de la baie de Seine, la marine nationale a mis en place un important dispositif au large du Cotentin, de concert avec la Royal Navy. Elle applique ainsi un accord signé en 1977 destiné à assurer la coopération franco-britannique en cas de catastrophe majeure dans la Manche. N'est-ce pas le vice-amiral Jacques Wacrenier, préfet maritime de Chergourg, qui écrivait il y a trois mois déjà lors de la signature de cet accord :

« *Des risques d'accident pouvant revêtir le caractère d'une véritable agression de la communauté nationale existent sur nos côtes ; ils sont causés par des navires dont les préoccupations ne sont pas forcément tournées vers les intérêts français.* »

Selon ce plan, les Britanniques engagent une trentaine de bâtiments destinés avant tout à protéger les îles anglo-normandes. Mais ils mettent une partie de cette flottille à la disposition des autorités françaises. Cherbourg a été choisi comme base arrière ; un pétrolier ravitailleur et deux remorqueurs y sont arrivés dimanche, les ports des îles anglo-normandes étant saturés.

Finalement, le Cotentin dispose ce lundi d'une vingtaine de bâtiments équipés pour lutter contre les nappes en déplacement. Mais Britanniques et Français ne se sont pas mis d'accord sur les produits à utiliser. Du côté de la Royal Navy, on est décidé à traiter les nappes approchant les îles au détergent. Les autorités locales font, en effet, passer la propreté de leurs plages avant la préservation des frayères. Les Français ont stocké des produits dispersants qu'ils n'utiliseront que dans les zones autorisées par l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, c'est-à-dire sur les fonds de plus de 60 mètres.

Pour sa part, M. Louis Darinot, maire de Cherbourg et député de la Manche, a tenu samedi une conférence de presse en tant que délégué national du P.S. aux questions maritimes. Devant une assistance inquiète et passionnée, il a rappelé que son groupe et les radicaux de gauche avaient proposé le 15 avril 1976 de créer une commission d'enquête parlementaire sur les conditions de navigation des pétroliers dans la Manche.

« *J'avait demandé que cette enquête porte sur les conditions de l'échouage de l'*Olympic-Bravery, *la lenteur des réactions et les mesures prises pour faire face à la pollution de la mer dans le secteur d'Ouessant* », a affirmé M. Darinot, qui a indiqué que la majorité avait alors repoussé sa demande. La ville de Cherbourg et les syndicats de marins-pêcheurs ont décidé à l'issue de cette réunion d'engager une action auprès du tribunal administratif.

RENÉ MOIRAND.

Naufrage et chantage

(Suite de la première page.)

Il faudrait un archiviste doué d'une patience bénédictine pour en donner la liste et d'une intuition géniale pour enjamber la distance qui sépare les effets et les causes, ou plutôt *la* cause puisqu'elle est unique : l'argent. Quant aux effets, ils participent d'un large éventail qui s'ouvre de la guerre aux campagnes politiques à travers quelques faits divers dont peut-être un assassinat par-ci par-là... C'est pourquoi il ne faut pas partir à l'assaut du fléau sans armes. La meilleure est le sang-froid. Il montre une société basée sur le profit et, par conséquent, soumise à ses lois. « Soumise », encore un mot indigne qui fait penser aux filles du même nom, à la débâcle, à la servitude. « Soumission », comme « chantage », n'est pas un mot indigne (d'ailleurs il n'en existe pas, seul leur usage...). Les deux mots disent bien ce qu'ils veulent dire. La société est soumise à la loi du profit et elle ne peut l'appliquer que par le chantage.

Les navires pétroliers naviguent sans que soient réunies toutes les conditions de sécurité, mais gardons présent à l'esprit que, si nous étions plus exigeants, ils iraient ailleurs. Naguère des fonctionnaires du fisc ont déclaré n'être pas très pointilleux sur la Côte d'Azur pour ne pas faire fuir les touristes. Les exemples de ce genre de contrainte sont nombreux. L'*Amoco-Cadiz* allait au Havre. Si on lui cherche des poux dans la tête, il va à Rotterdam ; sinon lui, du moins l'entité qu'il représente. Et voilà la population ouvrière du Havre gravement lésée, ainsi que quelques intérêts moins prolétariens. Si l'*Amoco* crève d'autres passent. Ne vaut-il pas mieux courir le risque ?

« *Laissez venir à moi les gros pétroliers* », tel est le vœu de tous. Il suffit de parcourir les chantiers qui attendent des commandes, les ports qui attendent du fret, et de savoir à quelle concurrence acharnée se livrent les pays. Telle est la réalité.

Il faudrait donc se mettre tous d'accord. C'est impossible, dit-on ; d'où la permanence de cette collusion dont les pavillons de complaisance sont le plus éclatant scandale. Et pourtant l'accord est réalisé dans un domaine voisin, celui de la navigation aérienne, où tout a été mis en œuvre, dès avant la guerre de 1914, pour qu'un contrôle, parfois exagérément tatillon, s'exerce, selon les techniques les plus perfectionnées, sur la construction des appareils, la qualification des équipages, le tracé des itinéraires, la succession des arrivées et des départs. Pourquoi ? Pour une raison très simple. La navigation aérienne souffrait d'un préjugé (vérifié, hélas ! assez souvent il y a cinquante ans), celui du danger qu'elle présentait. Elle inspirait la peur. Unis dans cette peur, les pays se sont toujours mis d'accord, au point que la réglementation aérienne a pris, dans le trafic, une importance primordiale. Aujourd'hui, si elle n'existait pas, le trafic serait totalement impossible.

La navigation maritime, au contraire, familière bien sûr, avec ses drames, familiers eux aussi, n'est pas entrée dans les temps modernes avec l'holocauste de l'aviation. Les bateaux, ça va sur l'eau, la plupart du temps sans problème. Alors on a laissé courir, laissé flotter. C'est aujourd'hui seulement que les choses commencent à aller mal. Une peur nouvelle, inimaginable il y a trente ans, naît, grandit, nourrie de catastrophes plus fréquentes. A quel seuil déclenchera-t-elle enfin une réaction collective, et même sans attendre l'accord de tous les pays, pourquoi le nôtre ne prendrait-il pas l'initiative ?

CASAMAYOR.

Europe 1 : il y a quelque chose à faire...

Bottes, cirés, petits et grands seaux, poubelles, rateaux, truelles pour récurer les rochers, détergents et chiffons pour se nettoyer ensuite, sèche-cheveux pour réchauffer les oiseaux mazoutés, sont entassés à la caserne de Brest : cinq cents tonnes de matériel qui viennent d'être acheminées à la suite de l'opération « Il y a quelque chose à faire pour la Bretagne » organisée par Europe 1. Le vendredi 24 mars, les municipalités des communes sinistrées ont fait connaître leurs besoins à la station tandis que Pierre Bellemare lançait un premier appel auprès des chauffeurs de poids lourds. Ainsi dans une trentaine de villes, des camionneurs bénévoles ont chargé ce qui leur était apporté. A Paris, la collecte a été faite devant les vingt mairies d'arrondissements puis centralisée à l'Hôtel de Ville. La soixantaine de véhicules qui ont roulé vers la Bretagne, le dimanche 26 mars, disposaient d'une autorisation spéciale du ministère de l'intérieur, leurs frais d'essence étaient pris en charge par Europe 1.

De très nombreux particuliers et diverses entreprises ont répondu à ce « S.O.S. marée noire » et fourni le plus souvent du matériel neuf : il semble que la plupart des demandes soient satisfaites. Ces objets peuvent être retirés à Brest dès ce lundi. De même les habitants et hôteliers bretons prêts à héberger les volontaires qui, à partir du mardi 28 mars, aideront au nettoyage de la côte peuvent dès à présent téléphoner au 256-90-20. Ceux qui répondront au nouvel appel « des bras pour la Bretagne » peuvent se mettre en rapport avec les centres qui, sur place, coordonnent les offres et les demandes de logement.

De son côté Antenne II alerte les organisations de jeunes : la municipalité de Rennes recensant les besoins d'aide bénévole, la deuxième chaîne, en collaboration avec dix stations de FR 3, assurera un large relais auprès du public au cours du magazine « C'est la vie » (à 18 h. 40, tous les jours) et dans la prochaine émission « Question de temps » (mercredi 29 mars, à 21 h. 30).

Responsabilités partagées

(Suite de la première page.)

Même les combinaisons, les pelles et les seaux ont manqué jusqu'à la demande des maires une station de radio périphérique en a acheminé plus de quarante camions sur Brest. Quant au détergent biodégradable qui sera nécessaire pour nettoyer la côte mètre par mètre on en possède en tout et pour tout 300 kilos ! « Plan Polmar, plan de ringard » scandaient les étudiants et les lycéens bretons devant les préfectures.

Même dans la répartition des autorités et des compétences le plan Polmar s'est révélé insuffisant. Au bout d'une semaine on ne comptait plus les P.C. et ceux qui venaient proposer leurs services erraient de Brest à Quimper en passant par Ploudalmazeau et Saint-Brieus dans l'espoir d'y trouver enfin « le » responsable.

Le naufrage d'un ministère

Pour stopper cette efflorescence administrative et reprendre les choses en main, le gouvernement s'est enfin décidé, le 23 mars, à dépêcher en Bretagne M. Marc Becam, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. Ce faisant, il a officialisé l'incroyable effacement du ministère de l'environnement dans toute cette affaire. Pour aider les associations qui recensent les dégâts causés à la faune et tentent de sauver ce qui peut l'être, on n'a envoyé à Brest qu'un seul *fonctionnaire* de la protection de la nature. Quant aux subsides demandés, ils ne sont toujours pas arrivés. La marée noire a englouti pas mal d'illusions. Elle a aussi emporté avec elle l'aimable fiction du ministère de l'environnement.

Mais du même coup elle a accru la suspicion du public à l'égard des autres plans de sécurité civile comme les plans Orsec-Rad, qui seraient déclenchés en cas d'accident nucléaire. Ces plans, on ne sait pourquoi, sont tenus secrets. Auront-ils la même « efficacité » que les plans Polmar devant une autre catastrophe nationale.

La marée noire a également pris au dépourvu la marine nationale, qui n'a pas encore compris que la protection du territoire passe aussi par la surveillance des supertankers. Il a fallu que ce soient les parlementaires communistes qui le lui fassent remarquer. Si un navire étranger était venu grenader les zones de pêche, canonner les parcs à huîtres et mitrailler les oiseaux l'aurait-on laissé faire ? C'est pourtant au même résultat qu'aboutit l'échouage de l'*Amoco-Cadiz*.

La marée noire suscite l'effarement et la colère des élus bretons. Mais ni l'établissement public régional, ni le conseil général du Finistère, ni les communes de bord de mer n'ont consacré le moindre centime à leur défense. Est-il normal que Morlaix attende de Marseille les barrages flottants indispensables à la protection de ses parcs à huîtres ?

Lorsequ'en 1949, la forêt landaise est partie en fumée (autre catastrophe historique), pour 40 %, les propriétaires, les communes et les départements des Landes et de la Gironde ont réagi. Ils ont créé et financé de concert un corps de pompiers forestiers qui, depuis, fait merveille. Chaque région court des risques spécifiques. Pour la Bretagne, c'est la pollution par les hydrocarbures.

Le conseil général du Finistère, la communauté urbaine de Brest et la chambre de commerce sont particulièrement fiers de la forme de radoub dont ils financent la construction dans le port de Brest. Elle est justement destinée à réparer les super-tankers de plus de 500 000 tonnes. On compte donc profiter des obligations d'entretien de pétroliers géants pour donner du travail aux métallos bretons. Mais on n'a rien fait pour protéger les pêcheurs. Singulière incohérence.

En l'occurrence les pêcheurs, goémoniers et ostréiculteurs ne peuvent guère plaider non coupables. Aucune de leurs installations même expérimentales ne possède la moindre défense anti-pollution. Dès le 18 mars les affaires maritimes recommandait aux professionnels de la mer de mettre à l'abri leurs engins et leurs embarcations. Certains n'en firent rien. Ceux-là sont-ils fondés aujourd'hui à vitupérer contre les autorités ?

Les écologistes eux-mêmes n'ont pas fait tout leur devoir. Certes, depuis le naufrage de l'*Olympic-Bravery* sur Ouessant en janvier 1976, toutes les associations bretonnes ont crié leur inquiétude et réclamé des mesures préventives. Mais, quand on leur demande quel est le laboratoire qui a dressé le bilan écologique des trois marées noires subies par la Bretagne en dix ans, elles sont bien embarrassées pour répondre. Et c'est avec stupéfaction que leurs militants ramassent aujourd'hui, sur les plages, poissons et crabes par milliers. Eux non plus n'avaient pas prévu cela.

Tout se passe comme si l'ensemble des responsables avaient oublié que vingt tankers défilent chaque jour à 15 kilomètres du Finistère. Ils charrient dans leurs flans plus de 400 millions de tonnes de pétrole par an. Dans ces conditions, un naufrage accompagné d'une formidable marée noire ne peut être considéré comme un accident exceptionnel mais comme le risque « normal » couru par la Bretagne.

On ne guérira pas de la maladie des marées noires en s'en remettant exclusivement à l'État. A une responsabilité collective doit répondre un effort collectif. Effort des professionnels de la mer, des municipalités et des départements littoraux pour se doter de moyens de défense rapprochés : barrages, pompes, produits nettoyants. Effort des associations, de l'université, du CNEXO pour étudier les effets de la pollution par les hydrocarbures, ses antidotes chimiques et biologiques.

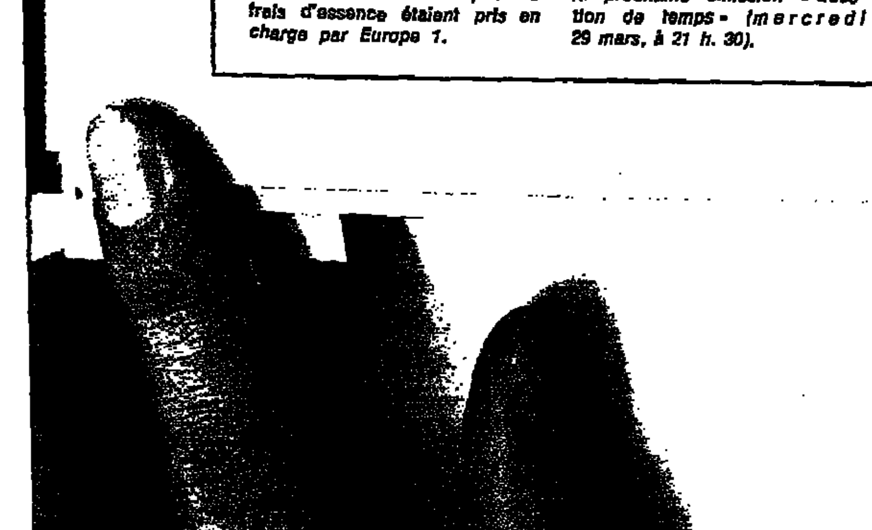
Effort des compagnies pétrolières, des ports autonomes, de l'État et même des nations de la communauté européenne (le pétrole de l'*Amoco-Cadiz* était destiné aux Britanniques et aux Néerlandais) pour installer à Brest un centre de lutte contre la pollution marine doté de gros moyens ainsi qu'un groupe héliporté de réparation des avaries en mer.

Effort des compagnies maritimes et des chantiers navals pour modifier la conception des tankers. Près de cinquante pétroliers de plus de 200 000 tonnes sont actuellement en construction. Il n'est pas trop tard pour renforcer leurs dispositifs de sécurité. Mais la raison voudrait que ces monstres soient les derniers à être lancés.

Car la grande leçon de l'*Amoco-Cadiz* c'est que les « machines géantes » appellent des moyens de contrôle à leur mesure. De même qu'ils demandent un moratoire nucléaire, les écologistes sont fondés à réclamer un moratoire dans la construction des super-pétroliers tant qu'on n'aura pas maîtrisé ces monstres. On ne peut plus « jouer avec les allumettes » dans ce domaine.

Enfin restera à régler la facture de la marée noire. Rappelons que celle du *Boehlen* avait déjà coûté 150 millions de francs. Exactement ce que les assurances s'engagent à payer dans le cas présent. Cette fois, la note risque d'être beaucoup plus lourde. A elle seule, la marine nationale dépense un million par jour pour disperser les nappes. Qui paiera ce que les assurances ne régleront pas ?

MARC AMBROISE-RENDU.





L'ALLÉGEMENT DE LA DETTE DES PAYS PAUVRES

Un moyen de relancer l'économie mondiale

Le 11 mars, la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a adopté à Genève une résolution de compromis dans laquelle les pays développés s'engagent à « adopter des mesures d'ajustement des conditions de l'aide publique au développement accordée dans le passé ou d'autres mesures équivalentes », afin d'améliorer la situation du tiers-monde. Cette formulation, plus vague que le moratoire des dettes des pays pauvres demandé par les pays du tiers-monde, laisse aux gouvernements des peuples aisés une année pour inventer des remèdes appropriés à l'extrême disette financière des pays sous-développés.

Le professeur Angelopoulos, gouverneur de la Banque nationale de Grèce, explique ci-dessous comment l'allégement de la dette des pays en développement pourrait constituer un élément de relance de l'économie mondiale, moyen qui devrait, selon lui, être complété par une politique hardie de prêts (25 milliards de dollars par an) à ces mêmes pays. Cette sorte de « plan Marshall » de l'investissement — dont l'idée a été évoquée dans nos colonnes par M. Ola Ulsten, ministre suédois (1) — ranimerait la production dans les pays industrialisés et accélérerait le développement chez les autres.

par ANGELOS ANGELOPOULOS

COMMENT peut-on faire sortir l'économie internationale de la crise qui dure depuis quatre ans ? Il n'y a pas de doute que sa cause profonde se trouve dans l'insuffisance des « investissements productifs » au cours des dernières années : insuffisance qui a eu pour conséquence de freiner la croissance économique et d'être un obstacle à toute reprise. En effet, au cours de la période 1960-1970, le produit national brut a progressé à un taux moyen annuel de 5,5 %, accompagné d'un taux d'inflation de 3,5 %, dans les pays occidentaux. Le P.N.B. a ainsi augmenté de quelque 918 milliards de dollars. Une somme de 150 milliards de dollars a été absorbée au cours de cette décennie par des dépenses militaires supplémentaires ; mais le reste a permis d'assurer le plein emploi et d'améliorer sensiblement le niveau de vie des populations.

Avec la « croissance zéro » des dernières années, non seulement le revenu national n'a pas augmenté pour assurer une amélioration du niveau de vie, mais on a enregistré une augmentation continuelle des dépenses militaires aussi bien que des dépenses pour l'aide sociale, en vue d'aider les chômeurs. Voici deux chiffres caractéristiques pour les Etats-Unis. L'augmentation des dépenses militaires était en 1975 de 8,5 % par rapport à l'année précédente, tandis que la croissance économique était négative, inférieure de 3,3 %. Le montant alloué à l'assurance-chômage s'élevait à 18 milliards de dollars pour la seule année 1976.

Le montant global consacré actuellement au titre de l'assurance-chômage par les pays du bloc occidental est évalué à quelque 25 milliards de dollars. Si un tel montant était utilisé à des fins productives, il permettrait, en tenant compte de l'effet multiplicateur, d'accroître le P.N.B. de ces pays de plus de 50 milliards de dollars.

La cause et la conséquence de la situation actuelle est le recul des investissements productifs, général dans tous les pays industrialisés. Aux Etats-Unis, malgré une reprise récente des dépenses d'investissements, l'investissement global en 1977 n'aura pas dépassé, en termes réels, le volume de 1972. Les investissements actuels ne suffisent pas à compenser le retard accumulé les années précédentes. Selon une étude récente d'une grande banque suisse, il ressort que le volume global de l'investissement des douze pays occidentaux industrialisés est inférieur de 200 milliards de dollars à la somme qu'il aurait dû atteindre en 1975 et 1976, si les investissements s'étaient poursuivis au rythme des années précédentes, au lieu de marquer un temps d'arrêt. Cela signifie une perte de 350 milliards de dollars de revenu pour les douze pays industrialisés, au cours de ces deux années.

Sortir de l'impasse

Aussi longtemps que cette situation persistera, inflation et chômage continueront à être en « association symbiotique », et resteront les virus de notre société.

Pour sortir de l'impasse, il faut que les gouvernements adoptent une nouvelle manière de penser et appliquent une politique basée sur le principe de la solidarité internationale. La prospérité étant indivisible et tous les peuples étant membres d'une seule communauté, il sera difficile sans cela d'éviter les effets en chaîne de récessions successives, voire des réactions de violence. Il faut donc créer les conditions appropriées pour provoquer des investissements productifs et massifs dans tous les pays.

(1) *Le Monde* du 2 mars.

(Lire la suite page 12.)

Le prix du social

« RENDEZ-NOUS la liberté de gestion, c'est-à-dire d'abord celle des prix, et nous serons en mesure de faire une bonne politique sociale. » La phrase revient comme un leitmotiv dans tous les propos patronaux, et M. Ceyrac ne se fera pas faute de la répéter mercredi lors de sa visite à l'Elysée. Mais dans un pays dont « *l'avenir reste menacé par la guerre économique qui sévit dans le monde* », selon la déclaration faite par le président du C.N.P.F. au lendemain du deuxième tour des élections, quelles mesures sociales le patronat peut-il négocier ?

Une forte hausse du SMIC ? Même étalée sur deux ans, comme sont prêtes à l'accepter la C.F.D.T. et la C.F.T.C., les chefs d'entreprise n'y sont pas favorables : nombre de P.M.E. n'y résisteraient pas, affirment-ils, et cela ne ferait qu'accroître le chômage. Beaucoup ajoutent qu'une augmentation importante du SMIC risquerait — sauf dérapage généralisé et dangereux — de réduire encore l'écart trop étroit entre les manœuvres et les travailleurs qualifiés ; ce sont les salaires de tous les ouvriers qu'il faut progressivement améliorer. Mais une telle politique, qui ne peut se négocier que par branches professionnelles, n'aurait-elle pas pour effet d'aggraver d'autres inégalités, entre ouvriers des secteurs en expansion et ceux des secteurs en difficulté ? En outre, dans la conjoncture présente, la hausse des salaires ouvriers peut-elle se faire autrement qu'à dose homéopathique ? Les patrons hésiteront, en effet, à prendre le risque de relancer l'inflation, de crainte de se retrouver bientôt devant un retour au blocage des prix.

Deuxième possibilité : chercher à améliorer la situation de l'emploi ? Bien des employeurs estiment qu'il faut d'abord achever l'assainissement des entreprises, ce qui passe presque toujours par de nouvelles suppressions de postes de travail. Sans doute peut-on espérer en contrepartie une reprise de l'investissement, dont il serait cependant illusoire d'attendre, dans l'immédiat, mieux qu'une stabilisation de l'emploi à son niveau actuel.

Les voies sont-elles donc toutes bouchées ? Il est un domaine au moins où le champ de la négociation est immense : celui des conditions de travail. Plutôt que de « lâcher » par exemple une cinquième semaine de congés — concession spectaculaire, mais dont l'impact psychologique serait de courte durée, — le patronat ne pourrait-il pas offrir le choix entre différentes formules de réduction du temps de travail : journée ou semaine plus courte, jours de congés mobiles cumulables sur plusieurs années, mise en retraite progressive, etc. ? Donner aux travailleurs une certaine liberté pour gérer leur temps pourrait être une première étape concrète sur la voie d'un élargissement progressif des droits — et des responsabilités — des salariés.

Réforme modeste en apparence, mais qui implique que les chefs d'entreprise abandonnent ne serait-ce qu'une partie de leur pouvoir. Ce « prix du social », le patronat peut, sans conteste, le payer. Le voudra-t-il ?

UNE NOUVELLE APPROCHE DES PROBLÈMES DE L'EMPLOI

Comment éliminer les goulets d'étranglement ?

La connaissance qu'ont les pouvoirs publics en matière d'emploi est désormais assez précise au niveau national, mais elle reste très pauvre au niveau des marchés locaux où s'opère quotidiennement le rapprochement de l'offre et de la demande : on connaît les stocks et non les flux. Les additions faites par « secteurs d'activités » sont très utiles pour la réflexion économique, mais regroupent des éléments (entreprises ou postes de travail) trop différents qualitativement. Les données sont disponibles par zones suivant des découpages administratifs souvent éloignés de la réalité des marchés locaux d'emploi.

On ignore pourquoi un ouvrier quitte tel poste de travail pour tel autre, accepte celui-ci et non celui-là. Il y a derrière ces « mouvements » des raisons qui ne tiennent pas seulement aux qualifications, au salaire et aux conditions de travail, et qu'il importe de découvrir si l'on veut améliorer l'efficacité des interventions en matière d'emploi.

M. Michel Valois fait partie d'une équipe de géographes, d'ingénieurs, d'économistes et d'urbanistes qui, dans le cadre de la mission Basse-Seine, s'est efforcée depuis deux ans d'analyser de façon pragmatique le fonctionnement du marché de l'emploi dans la région de Rouen. Il expose ci-dessous les premiers résultats de ce travail original qu'il dirige.

AVANT que la crise n'entraîne des taux de chômage élevés pratiquement sur tout le territoire, on a vu souvent se reproduire le scénario suivant : dans une petite ville, une importante usine fournit un pourcentage élevé des emplois de la zone. Evolution des marchés, fusions, concentrations : l'usine ferme. Conséquence : le chômage entraîne le marasme du commerce local... Les pouvoirs publics interviennent et obtiennent qu'une autre usine vienne s'installer dans la zone. Ce coup de baguette magique apparaît quelquefois très décevant. En vallée de Seine, ce fut, par exemple, la fermeture des chantiers navals du Trait et l'envoi d'une usine fabriquant des couverts. Or les ouvriers professionnels de la construction navale sont partis vers d'autres chantiers navals, et l'usine décentralisée se plaint de ce que les chômeurs dont l'administration lui avait certifié l'existence « *n'existaient que sur le papier* ». On pourrait multiplier les exemples : maintien d'un taux de chômage élevé à Elbeuf en dépit de la présence d'une usine Renault recrutant à 20 ou 30 kilomètres de distance pour pourvoir ses huit mille emplois ; impossibilité pour les aménageurs d'obtenir de nouvelles implantations d'activités sur l'immense zone industrielle de Douvrain-la-Bassée, dans le Nord, après l'installation de l'usine issue des accords Renault-Peugeot et dont on pensait qu'elle servirait de locomotive à la zone. On manque de qualifiés ? Peut-être, mais le problème est beaucoup plus complexe : au Trait, les qualifiés sont partis et c'est d'O.S. que l'usine nouvellement implantée a besoin !

Faut-il en conclure que, sauf à supprimer la liberté des salariés et des entreprises, on ne peut pas maîtriser les problèmes d'emploi ? Non. Simplement, le fonctionnement réel des marchés de l'emploi n'est pas connu.

Parce que la France a vécu longtemps dans l'euphorie d'un plein emploi sans gros problèmes, la recherche sur le fonctionnement des marchés du travail est restée un domaine « en jachère ». L'emploi, situé au cœur de la vie sociale, aurait pu devenir l'un des carrefours privilégiés des sciences sociales, une discipline ou plutôt une interdiscipline à part entière.

MICHEL VALOIS.

(Lire la suite page 10.)

VERS UNE RÉFORME DES PRESTATIONS FAMILIALES ?

Définir le coût réel de l'enfant

Tous les partis politiques ont proposé, durant la campagne électorale, une amélioration des prestations familiales et les différentes tendances de la majorité n'ont pas été les plus timides, certaines — comme le R.P.R. ou le C.D.S. — suggérant la création d'un revenu familial garanti, voire l'intégration d'une allocation unique dans le revenu imposable. M. Barre lui-même, dans le programme de Blois, s'est prononcé pour une progression et une simplification des allocations familiales. Le président de la République étant favorable au principe d'un minimum, il est quasiment acquis que l'un des objectifs prioritaires du nouveau gouvernement sera de renforcer le statut de la famille. Objectif social mais aussi démographique puisque l'évolution de la natalité, en France, reste très incertaine : l'arrêt de la baisse des naissances, constaté en 1975, ne s'est toujours pas traduit par une reprise réelle et, depuis trois ans, la France n'assure plus le simple renouvellement des générations (moins de deux enfants par famille).

A la veille de l'assemblée générale de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), les 8 et 9 avril à Grenoble, consacrée aux « aspects familiaux de la fiscalité », son président, M. Roger Burnel, définit, ci-dessous, l'une des conditions nécessaires à toute réforme : la référence au coût familial de l'enfant.

par ROGER BURNEL

IL est grand temps de tenir compte du coût familial de l'enfant si l'on veut construire une société plus juste et plus solidaire. Ceux qui pensent — ou craignent — que l'on encombre le pays d'enfants trop nombreux créant des charges insupportables pour la collectivité font une analyse à très courte vue et singulièrement faussée. Ils oublient qu'une politique quantitative et qualitative de la population est nécessaire pour garantir un équilibre permanent entre les actifs et les non-actifs (jeunes en formation et personnes âgées principalement), condition du développement économique et du progrès social. Ils refusent surtout que s'exerce une solidarité effective envers les parents et les enfants. Ils veulent ignorer la partie immergée de l'iceberg, et voient d'une manière déformée l'élément situé hors de l'eau.

Ainsi, ils négligent le fait que les parents, pluriconsommateurs, contribuent par les impôts sur la consommation et sur le logement — qui représentent 50 % des recettes fiscales — et par les cotisations sociales liées à leur activité professionnelle à alimenter *dans une proportion importante* le budget de l'Etat, des collectivités et des caisses d'allocations familiales. *C'est une erreur, et une injustice, de répéter que le financement des mesures familiales est assuré exclusivement ou préférentiellement par les contribuables et les salariés qui n'ont pas d'enfants.*

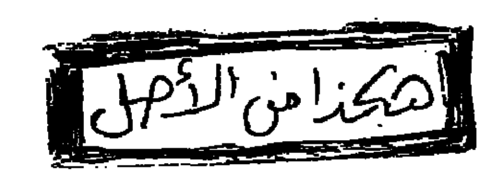
Les personnes qui ont la responsabilité d'élever des enfants ne doivent pas être économiquement handicapées par le fait qu'ils assument un devoir personnel et social nécessaire. Ils ont normalement droit à une vie de qualité. On les sanctionne alors qu'on devrait les « favoriser », ne serait-ce que par simple instinct de survie ! Pour eux, nous ne demandons pas des privilèges, mais seulement la justice.

Certes, les responsabilités familiales ne sont pas uniquement matérielles et pécuniaires ; les aspects éducatifs gardent une signification psychologique et morale qu'on ne peut pas reléguer *en second plan. Elever un enfant* est un acte global indissociable. Pour apprécier le coût familial de l'enfant, il faudrait retenir toutes les dépenses de consommation que directement ou indirectement il génère, la consommation étant à envisager dans son sens le plus complet : consommation de biens (nourriture, vêtements, équipements...) et usage de services (éducation, enseignement, logement, santé, culture, transports, loisirs...). Mais on devrait y adjoindre, en tant que « valeur ajoutée », l'appréciation économique de l'intervention des parents, et notamment de celle de la mère plus directement présente à certaines époques de la vie de l'enfant et lorsque les enfants sont nombreux au foyer (soins, éducation, activités ménagères...).

C'est de cette double évaluation, adaptée à des facteurs comme l'âge de l'enfant ou son rang dans la famille, qu'on déduirait une politique de compensation des charges familiales, négociée selon trois voies : *prestations en espèces, mesures fiscales et équipements.*

Une procédure logique interdit de confondre la finalité des prestations familiales et celles de la fiscalité sur le revenu. On devrait donc renoncer à retenir un critère de ressources pour décider de l'attribution d'une prestation familiale. Sauf pour répondre à des situations spécifiques permanentes (par exemple, la disparition des parents ou l'existence d'un enfant handicapé) et toujours dans une perspective de logique, on devrait également abandonner la création d'« *allocations de circonstances* » qui compliquent les choses et affaiblissent la signification des vraies allocations familiales. Serait-il alors illogique d'aboutir à une « *prestation familiale unique* » déterminée par rapport au coût familial de l'enfant, constitué du prix des dépenses de consommation et de la valeur de l'intervention de ses parents dans son entretien et son éducation ?

(Lire la suite page 11.)



Comment éliminer les goulets d'étranglement ?

(Suite de la page 9.)

Il fait, en réalité, l'objet de multiples approches parcellaires : la démographie, l'économie du travail, la psychologie, la psychologie-sociologie, la sociologie du travail, etc. Les rares équipes qui se sont attachées depuis quelques années à tenter de comprendre le fonctionnement des marchés locaux de l'emploi sont marquées par cette situation et spécialisées vers l'économie ou vers la sociologie urbaine.

Des études complémentaires doivent bien entendu être menées pour vérifier certaines hypothèses, notamment du côté de la demande d'emploi puisque le seul matériau traité jusqu'ici était l'enquête menée auprès des employeurs.

Enfin, ayant saisi les mécanismes du marché lui-même, en supposant que toutes choses (transports, formation, etc.), étaient « égales par ailleurs », il faudra analyser l'impact sur le « système-local-de-l'emploi » des transformations de l'espace aménagé. C'est alors qu'on pourra véritablement définir des politiques pertinentes d'aménagement du territoire et de l'emploi.

Des situations bien caractérisées

Equipe interdisciplinaire d'aménagement du territoire, la mission Basse-Seine s'est efforcée depuis deux ans d'analyser le « système emploi » dans l'agglomération de Rouen.

Avant d'aborder les relations entre le marché de l'emploi et les structures de l'espace aménagé (routes, systèmes de transport, écoles, etc.), il fallait d'abord comprendre le fonctionnement du marché pris en lui-même, toutes choses étant égales, par ailleurs. L'ensemble des chercheurs pensant que le rôle de l'offre d'emploi est primordial dans le fonctionnement du marché, c'est par une enquête auprès des entreprises qu'il fallait commencer.

Aucun échantillonnage n'était possible ; il fut donc décidé de « toucher » le plus de salariés possible en interrogeant, sur la zone de Rouen, la plupart des gros établissements et un échantillon restreint d'entreprises petites ou moyennes. Soucieux d'être en mesure de dégager les causes des phénomènes observés et des indicateurs pour des enquêtes ultérieures plus légères, nous voulions « tout » savoir sur chaque établissement : au-delà de sa politique du personnel, sa réalité économique, financière et sociale.

La masse d'informations à traiter était donc considérable, et de nombreuses méthodes de traitement des plus sophistiquées aux plus manuelles ont été utilisées. Nous avons mis au point une matrice sur laquelle s'ordonnent les principaux flux de main-d'œuvre : première embauche, changements d'entreprises, mobilité d'entrée et de sortie de l'activité, chômage, ainsi que les univers qui s'isolent du marché.

La première entrée de cette matrice distribue les entreprises selon leurs « situations de marché » qui, fondamentalement, sont au nombre de trois : au centre se situent les entreprises « en tension » ayant des difficultés à recruter leur main-d'œuvre parce qu'elles sont concurrencées par d'autres. Les entreprises échappant à cette tension appartiennent à deux catégories opposées. Les entreprises « dominantes » peuvent recruter le personnel dont elles ont besoin en offrant de forts salaires. Elles débauchent le personnel des entreprises « en tension ». Au contraire, les entreprises placées en « marché d'acheteurs » (excès de main-d'œuvre favorisant la position des entreprises, « acheteurs » de travail) peuvent recruter facilement leurs employés en dépit de salaires relativement faibles.

La seconde entrée de la matrice répartit les entreprises selon la « *situation d'emploi* » qu'elles offrent à leurs salariés : en effet, si dans une comparaison instantanée les emplois se distinguent par le salaire, les conditions de travail et la qualification nécessaire, la comparaison réelle qui s'opère sur le marché intègre une dimension « temps » : les uns permettent la stabilité dans l'emploi (dans l'administration par exemple), les autres, au contraire, ne peuvent pas être tenus longtemps et entraînent la mobilité des salariés (mauvaises conditions de travail, par exemple, conduisant à une forte rotation du personnel). Cette dualité baptisée à la suite des travaux des Américains Piore et Doeringer « *marché primaire* » (l'emploi stable) et « *marché secondaire* » (les emplois de mobilité) doit, en fait, être articulée, car les situations de stabilité ou de mobilité peuvent être qualitativement opposées.

Parmi les emplois stables, certains sont pleinement satisfaisants pour le salarié puisqu'ils concilient la sécurité qu'apporte la stabilité du lien avec l'employeur avec toutes les possibilités de promotion souhaitables. C'est le cas des grandes entreprises qui recrutent par priorité parmi leurs salariés pour pourvoir les emplois vacants. A l'opposé, certains établissements offrant des conditions de travail et de salaire défavorables voient se stabiliser les éléments les moins dynamiques de leur main-d'œuvre qui, après une période de chômage ou de difficultés personnelles, acceptent une diminution de leurs « attentes » en matière d'emploi (sélection inverse).

De même, en ce qui concerne la mobilité, doit-on distinguer une mobilité positive, qui a lieu lorsqu'un établissement offre des conditions d'emploi satisfaisantes mais que ses salariés n'en partent qu'à coup sûr, pour des emplois plus satisfaisants encore (concurrence habituelle d'un gros établissement à hauts salaires comme la régie Renault ou des grosses unités de chimie lourde), d'une mobilité liée à l'insatisfaction de conditions d'emploi qui n'ont été acceptées que faute de mieux, pour sortir d'une période de chômage par exemple.

Entre ces extrêmes on trouvera des stabilités ou des mobilités intermédiaires, et l'on arrive à la distinction de six « situations d'emplois » bien caractérisées, qui de par les conditions mêmes offertes par l'entreprise placent le salarié sur un « vecteur professionnel » qui s'imposera à lui avec une grande force, pour orienter sa « carrière ».

Au cœur des rapports sociaux

Cette matrice a été élaborée pour comprendre le fonctionnement des marchés d'emplois, c'est-à-dire d'écrire les raisons qui « apparemment » engendrent les principaux « flux » de main-d'œuvre qui ont lieu et qui conduisent, dans un endroit donné, à des goulets d'étranglement ici, du chômage de jeunes là, etc.

A ce niveau, cette matrice apparaît, au moins dans l'usage que nous en avons fait à Rouen, très féconde. Elle permet en effet de voir comment chaque entreprise, à partir de ses contraintes et objectifs spécifiques, se situe sur le marché. Dans un second temps, elle met en lumière l'état du marché local comme résultante de l'interaction, de la concurrence, de l'ensemble des entreprises (il est remarquable que sur Rouen les emplois analysés se distribuent à 95 % dans une douzaine de cases seulement sur 36 et selon une « figure » significative). Dans un troisième temps, elle permet de comprendre comment chaque entreprise, dans le cadre de ses contraintes, tente d'améliorer sa position sur le marché (organisation par exemple d'un ramassage de main-d'œuvre en zone rurale, embauche de jeunes pour fuir la tension sur le marché masculin, stabilisation d'une main-d'œuvre difficile à recruter...). Enfin en regardant l'évolution de l'emploi à moyen terme dans chaque case de la matrice, on peut saisir la dynamique du système local d'emploi.

L'examen de la distribution sur la matrice des différentes caractéristiques des entreprises nous a aussi permis de saisir comment les facteurs techniques, économiques et financiers sous-tendent le marché de l'emploi.

Les caractéristiques du processus de production (notamment « continu » ou non), son intensité capitalistique, la position de l'entreprise sur le marché de son produit, et la nature de son capital (familial... multinational) nous semblent expliquer en effet en très grande partie la place occupée par les entreprises sur la matrice et la dynamique du marché.

Enfin, nous avons examiné les paramètres permettant de décrire la situation des rapports sociaux internes à l'entreprise : pourcentage de syndiqués, types de syndicats présents, existence, importance, nature et motifs des grèves. Or ces paramètres se distribuent de façon extrêmement significative sur la matrice au point que l'on est conduit à penser non seulement que le marché de l'emploi est un « rapport social », ce qui ne serait pas une découverte, mais que *le fonctionnement du marché de l'emploi est au cœur même de la dynamique des rapports sociaux.* En fait, les rapports sociaux « surdéterminent » le marché et produisent sur le système emploi des « rétroactions » (feed-back) : l'exemple type en est la présence de très grandes firmes dans la zone de « tension » du marché, s'expliquant par une division du travail voulue très probablement non seulement pour des raisons économiques mais également pour modifier le rapport social interne à l'entreprise.

Des questions redoutables

Alfred Sauvy ne se fait pas faute de rappeler que nous ne connaissons pas assez bien l'emploi pour agir avec efficacité. Il propose la construction de « matrices » qui permettraient de prévoir les conséquences en matière d'emploi des évolutions techniques et économiques en cours. Ce serait l'un des guides nécessaires aux pouvoirs publics pour orienter le développement économique.

L'étude menée sur Rouen permet de saisir les principaux mécanismes de fonctionnement des marchés locaux d'emploi et leurs effets néfastes : déqualification causée par certains emplois, instabilité entraînée par des emplois précaires, marginalisation ayant sa source dans des emplois sans intérêt, chômage entraîné par le trop grand décalage entre les meilleurs emplois et les plus défavorables, etc.

En entreprenant de façon systématique des études sur les marchés locaux d'emploi, que l'étude-pilote de Rouen permettra de mener avec des moyens légers, et en les dynamisant par les projections que propose Sauvy, n'aurait-on pas de bons outils pour éclairer les évolutions possibles des grandes zones urbaines et des zones sensibles et pour conduire leur développement économique et social ?

On ne peut bien sûr imaginer une telle régulation du développement local hors la légitimité d'une instance politique. Mais celle-ci suffirait-elle pour assurer l'efficacité des actions à mener ?

La révélation qu'apporte l'enquête de Rouen sur le caractère central des marchés de l'emploi dans la dynamique des rapports sociaux nous conduit à penser que non.

Voici en effet le genre de questions qui se trouvent soulevées :

— les entreprises qui offrent les emplois les moins attirants embauchent des chômeurs alors que la création de nouveaux emplois de « haut de gamme » entraîne des débauchages dans des entreprises mal situées qui seront peut-être contraintes de fermer, faute de trouver le personnel acceptant leurs conditions, ou l'attraction sur le marché du travail des femmes inactives. Pour résorber plus vite le chômage, faut-il donc favoriser le développement d'entreprises offrant de mauvais emplois ?...

— certains établissements ne survivent dans des zones de hauts salaires qu'en se constituant, par un réseau de transport propre, un effectif de salariés « captifs » forcés d'accepter les modestes salaires qu'ils offrent. Faut-il développer les transports publics pour mettre fin à ces captivités au risque de voir ces établissements fermer ?...

Seule, me semble-t-il, une instance tripartite conduite par les responsables politiques locaux et régionaux, mais comprenant des représentants des salariés et des employeurs sera en mesure d'affronter ces questions redoutables qui apparaissent dès que le voile pudique du mythe de l'égalité des emplois est levé.

Le développement des années 60 a pu être conduit de façon « technocratique » par les instances centrales de l'Etat. En matière d'emploi comme en matière d'aménagement et de cadre de vie, la cohérence imposée d'en haut éclate depuis quelques années. Il me semble qu'on ne pourra reconstruire les cohérences indispensables que de façon démocratique et décentralisée.

MICHEL VALOIS.



La « salarisation » de l'économie

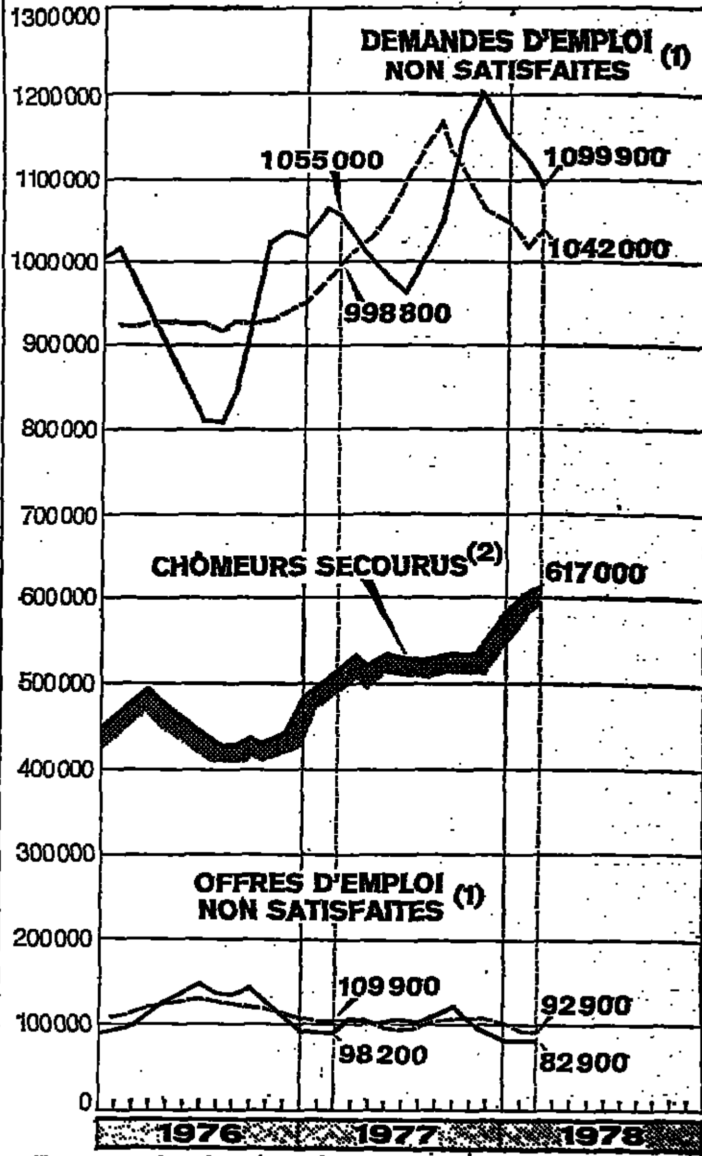


(Source O.C.D.E.)

CE graphique, établi par M. Guy Mimouni, professeur d'économie, permet de suivre pour dix pays, de 1963 à 1975, à la fois l'évolution du nombre de salariés en pourcentage de la population active et l'évolution du poids des rémunérations salariales dans la masse monétaire. Il ressort de cet « essai de comparaisons internationales » *que dans tous les pays envisagés, les salariés représentent une partie de plus en plus importante de l'ensemble des travailleurs. Cette* « salarisation » *correspond, bien sûr, au déclin de la population agricole et au mouvement général d'industrialisation du monde occidental.*

En revanche, les pays ont connu des variations relativement différentes du rapport « masse salariale sur masse monétaire ». Ce rapport permet, selon M. Mimouni, « de situer le pouvoir monétaire du salaire, tandis que le pouvoir de consommation prendrait en compte les gains de productivité et que le pouvoir d'achat serait affecté par le niveau général des prix ». *En Italie, il a baissé de 1963 à 1973 pour remonter ensuite jusqu'en 1975, alors qu'au Canada il n'a cessé de progresser au cours des douze années. D'une façon générale, le pouvoir monétaire du salaire s'est accru, ce qui* « semble correspondre à un certain partage des fruits de la croissance ».

EMPLOI : les signes d'une dégradation



(1) —— en données observées
—·— selon les nouvelles corrections des variations saisonnières
(2) d'après les statistiques publiées par l'UNEDIC (Caisses d'assurance chômage complémentaire)

LA situation de l'emploi s'est légèrement dégradée en février après plusieurs mois d'amélioration apparente due, pour l'essentiel, à l'application des mesures en faveur des jeunes. Certes, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a peu évolué par rapport au mois de janvier : il a diminué de 2 % en données brutes et augmenté de 1,8 % selon la nouvelle série des données corrigées des variations saisonnières. Mais plusieurs autres éléments témoignent d'une détérioration réelle de la situation : la durée moyenne de chômage des personnes qui ont retrouvé un emploi en février était de 143 jours contre 141 en janvier et 128 en février 1977 ; le nombre des chômeurs indemnisés par les Assedic (caisses de chômage complémentaires) qui s'était déjà accru de 24 000 entre décembre et janvier a augmenté de 14 000 en février et de 100 000 en un an, soit de près de 20 % (617 000 au lieu de 518 000) ; parmi ces chômeurs, le nombre des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'attente (permettant de garantir 90 % du salaire antérieur) a augmenté de 3,7 % en un mois et de 42,2 % en un an, signe de l'accroissement très sensible des licenciements pour cause économique ; enfin, le nombre des offres d'emploi déposées par les entreprises au cours du mois n'a jamais été aussi bas : 56 500 au lieu de 73 800, il y a un an (— 23,1 %). Le stock des offres est, en données brutes, inférieur de 15,3 % à ce qu'il était en février 1977 et, en données corrigées, de 8,5 %.

Cette baisse est, certes, en partie conjoncturelle : à l'approche des élections, à l'issue particulièrement incertaine, les employeurs ont hésité à embaucher. Mais sa continuité sur longue période témoigne aussi de la « mollesse » de l'activité économique et de la réticence des chefs d'entreprise à passer par l'Agence pour l'emploi afin de trouver du personnel.

LE RYTHME DE CROISSANCE DE LA MASSE MONÉTAIRE S'EST RALENTI EN 1977

UN très net ralentissement de la croissance de la masse monétaire française a été observé en 1977, avec une augmentation en moyenne annuelle de 12,2 %, contre 17,3 % en 1976 et 14,3 % en 1975. Ce taux est le moins élevé qui ait été enregistré depuis 1970. Au cours de l'année 1977, la progression de la masse monétaire, observée « en glissement », d'une année sur l'autre sur douze mois, est restée presque constamment inférieure à l'objectif de 12,5 % fixé en octobre 1977 par M. Raymond Barre. Un tel ralentissement fait suite au très net gonflement relevé en 1976, où le rythme de croissance avait même atteint un taux annuel de 24 % pendant les premiers mois : le déficit budgétaire accompagnant le plan de relance de l'automne 1975 (plus de 40 milliards de francs) avait été financé par l'émission massive de bons du Trésor, ce qui avait donné lieu à une importante création monétaire.

Croissance de la masse monétaire (en moyenne annuelle)
20 % — 10 — 0
1975 : 14,3 % — 1976 : 17,3 % — 1977 : 12,2 %

En 1977, l'augmentation des crédits soumis à encadrement a été maintenue dans la limite de 8 % qui lui avait été assignée (contre 9 % en 1976), tandis que celle des crédits « *désencadrés* » (avances en devises, crédits à l'exportation et certains concours à l'habitat et à l'équipement) atteignait 35 %. A la fin de 1977, les établissements bancaires avaient constitué d'importantes « économies de crédit » reportables (38,2 milliards de francs sur 950 milliards de francs, environ, de crédits à caractère bancaire). A l'heure actuelle, ces économies sont en passe d'être entièrement utilisées, de sorte qu'au 30 juin 1978 certaines tensions pourraient se faire jour, rendant plus difficile le respect des normes d'encadrement. — F. R.

Les délais de paiement : une aide énorme de l'industrie au commerce

Depuis quelques jours, M. Raymond Barre a entre les mains un rapport explosif sur le crédit interentreprises. Né des réflexions de la commission Mordacq du Plan, qui regroupe des industriels, des commerçants, des banquiers et des hauts fonctionnaires, il fait le point sur cette forme « anormale » de crédit que sont les délais de paiement. Anormale, car elle pénalise l'industrie, avantage le commerce, réduit le risque des banques et contrarie la politique économique du gouvernement.

« *Il n'est pas acceptable que la trésorerie des grandes entreprises soit parfois assurée par des petites entreprises, qu'elles soient sous-traitantes, fournisseurs, ou clientes.* » En évoquant récemment à Lyon le problème des délais de paiement, M. Barre a frappé droit au but. Non seulement en raison de l'assistance — devant un parterre de P.M.I., ce genre de propos fait mouche en période électorale — mais aussi parce que les industriels se plaignent de plus en plus du système français de paiement.

Le principe du règlement différé existe dans tous les pays occidentaux, mais c'est en France que les délais sont les plus longs : le plus souvent à trois mois ou même plus. Cette habitude commerciale, profondément ancrée dans les mœurs, fait partie du contrat de vente. Elle est négociée au même titre que le prix. Or, ce système est un véritable crédit interentreprises. L'entreprise qui fournit une fabrication à ses clients leur consent en même temps des délais de paiement. Le poids de la routine en fait un crédit qui va de soi, la contrainte de la concurrence, un argument de vente.

Pour vendre des biens, il faut « lâcher » du crédit. C'est la règle du jeu. Nombre d'entreprises se sont ainsi créées avec peu de fonds propres, et en vivant au départ du crédit fournisseur. Et toutes y ont recours.

Le fournisseur, banquier de ses clients

Pourtant, ce système, qui était jugé indolore en période de croissance forte — il a permis l'essor des grandes surfaces, — s'est, avec la crise, révélé néfaste. Pour plusieurs raisons : ce type de crédit lie les entreprises les unes aux autres. Or il suffit d'une réduction soudaine des délais de paiement dans l'une d'elles pour provoquer aussitôt des crises de trésorerie en chaîne. Et des faillites en cascade. C'est donc un crédit « casse-cou ». En outre, il est accordé trop facilement, ce qui rend possible un emballement de la demande par la constitution de stocks de spéculation sans besoin véritable. Cela retarde les effets d'une politique restrictive et porte atteinte à l'encadrement du crédit et à la politique anti-inflationniste.

Enfin, les conséquences financières sont énormes. Le fournisseur, en suivant la pratique commerciale courante, est transformé — malgré lui — en « *banquier* » de ses clients. Un banquier « *aveugle* » car dépourvu de tout instrument d'analyse financière et de surveillance des risques. C'est dangereux, mais ce n'est pas tout. Pour reconstituer sa trésorerie, il va escompter son papier auprès des banques et supporter des frais financiers, alors que ce serait le rôle de ses clients. Ce système met donc le fournisseur sous la dépendance de son banquier. Par contre, ce dernier a la partie belle : il n'intervient qu'en deuxième ligne derrière lui, avec un risque réduit de moitié par la double signature, surtout lorsque l'une d'elles jouit d'une assise financière reconnue.

Pour le fournisseur, le résultat est doublement négatif : en prêtant à ses clients, il supporte le risque financier de l'opération au lieu et place du banquier. En acceptant un règlement à terme de ses ventes, il se prive d'argent frais. C'est un véritable détournement au détriment de l'investissement productif. Où va donc cet argent ? C'est toute la question.

Ce système nuisible pour l'industrie se perpétue par l'escompte commercial. Le remplacer par un crédit acheteur, c'est-à-dire par un crédit accordé aux clients, suppose que les banquiers suivent. Rien n'est moins sûr. Car ils seraient ainsi conduits à prêter de l'argent à des clients dont la surface financière est moins solide, ce qu'ils refusent. Ils risquent aussi dans cette hypothèse de mettre en mauvaise posture nombre d'entreprises qui vivent du crédit de leurs fournisseurs. En outre, les banquiers devraient modifier leur stratégie et consentir plus de crédit aux secteurs placés en aval de l'économie qu'aux secteurs placés en amont. Non seulement parce que l'industrie recèle plus de garanties que le commerce, mais aussi parce qu'une telle réforme entraînerait, avec l'encadrement du crédit, une modification de la répartition du volume de crédit entre les différentes banques, et donc, de leur chiffre d'affaires respectif. Quant aux grandes surfaces, elles ont intérêt au maintien du système : leur essor s'est fait en « cassant » les prix et en « tirant » au maximum sur les délais de paiement qui leur procurent des marges plus que substantielles. Elles ont beau jeu aujourd'hui d'affirmer qu'une modification entraînerait une hausse de leurs prix.

Il n'est pas évident non plus que les PME aient intérêt à une telle refonte. Certes, les sous-traitants sont les plus pénalisés par le crédit interentreprises. Ce qu'ils supportent de leurs clients donneurs d'ordre, ils peuvent difficilement le faire subir à leurs fournisseurs en raison de leur petite taille et de leur place en amont du processus de production. Cependant, les grandes entreprises, dont l'accès aux crédits désencadrés (prêts à l'exportation, avances en devises, eurodollars) est plus facile, ont pu, durant la crise, faire bénéficier nombre de P.M.E. de paiements plus rapides. Et celles-ci ne préfèrent-elles pas, en fin de compte, dépendre de leurs fournisseurs plutôt que de leurs banquiers ? En période d'encadrement du crédit, le crédit fournisseur est une bonne soupape de sécurité...

Le crédit interentreprises

Globalement, ce transfert financier s'analyse comme une charge de financement pour les uns et une ressource pour les autres. Une analyse récente de la Banque de France, en juin 1977, concluait, lors de la journée d'étude des centrales de bilans : « *La charge du crédit interentreprises net, lourde pour les biens d'équipement, s'atténue pour les biens intermédiaires et les biens de consommation, demeure pratiquement nulle pour le commerce de gros et se transforme en ressources pour le commerce de détail.* » De là à affirmer que l'industrie paie et que le commerce encaisse, il n'y a qu'un pas. Une nouvelle étude de l'INSEE permet de le franchir. Elle mesure pour la première fois l'ampleur du phénomène crédit interentreprises, jusqu'ici masqué par la présentation de la comptabilité nationale. Il est considérable.

En partant des déclarations fiscales de cinq cent mille entreprises (industrie et commerce), cette étude chiffre l'encours clients à 440 milliards — soit une fois et demie la masse des crédits bancaires de trésorerie aux entreprises ! — et l'encours fournisseurs à 320 milliards pour l'année 1975. Cet écart (1) positif de 120 milliards se transforme en écart négatif de 25 milliards si l'on tient compte des avances sur travaux des entreprises et de l'Etat-client (surtout dans le bâtiment et les travaux publics ou l'équipement).

On lit dans cette étude : « *En schématisant, le crédit interentreprises apparaît comme un transfert de 25 milliards des secteurs industriels (biens intermédiaires et biens de consommation essentiellement) vers les secteurs commerciaux et de services.* »

Les intérêts en cause sont considérables, et la question capitale : est-il économiquement sain que la charge financière du crédit interentreprises repose sur les firmes qui créent le plus de valeur ajoutée ? A supposer que les travaux de la commission Mordacq débouchent sur des propositions pratiques de réforme, la tâche ne s'annonce pas facile.

ANGE GALULA.

(1) Il naît notamment des « fuites » avec l'extérieur, l'INSEE ne possédant pas les documents comptables et fiscaux concernant les entreprises étrangères.

Définir le coût réel de l'enfant

(Suite de la page 9.)

En revanche, les prestations familiales ne devraient-elles pas devenir un élément du revenu imposable ?

Ce sont là deux questions auxquelles nous n'apportons pas immédiatement de réponse. A l'évidence, la prise en compte des prestations dans le revenu imposable ne pourrait être envisagée que dans le cadre d'un examen complet et d'une négociation embrassant la compensation des charges familiales dans sa totalité, et non pas entrevue par étapes ou par volets, sans programme et sans cohérence. Il en est ainsi, par exemple, du quotient familial, dont certains souhaitent la modification. Une telle transformation peut-elle être logiquement étudiée en dehors d'un programme de réforme de la fiscalité directe et indirecte sans tenir compte de la vérité des charges et des ressources familiales et sans avoir comme but essentiel la création d'une plus juste solidarité fiscale entre tous les titulaires de revenus ?

Les valeurs à retenir pour situer le coût familial de l'enfant, à l'origine et dans le temps, devront toujours rester en relation étroite avec la réalité : le montant des dépenses de consommation et l'estimation de la « valeur ajoutée » exprimée par référence à une base salariale objective. Il ne s'agit donc pas de s'appuyer sur un « minimum théorique de « pseudo-détresse » qui aurait pour effet d'aggraver des inégalités parce qu'on s'écarterait constamment de la vérité.

Le président de la République vient de confirmer la création d'un minimum familial garanti. C'est au plan du principe un élément intéressant. *Mais pour être significative et efficace, une telle référence devrait être fixée à partir du coût familial de l'enfant.*

Aussi l'étude du coût familial de l'enfant est-elle demandée par l'UNAF depuis longtemps. Elle souhaite la voir aboutir rapidement, car son résultat permettrait de négocier à partir d'éléments objectifs une politique nouvelle mieux adaptée, cohérente et complète de compensation des charges familiales.

C'est seulement dans la vérité et dans la logique que peut se faire une telle compensation, élément important de la justice sociale et facteur d'une politique familiale d'ensemble elle-même intégrée à la politique économique et à la politique sociale.

ROGER BURNEL.



CONSTRUITE AU JAPON

La première usine flottante

De notre correspondant

TOKYO. — Faire flotter des usines à la place des navires qui ne se vendent plus : voilà peut-être la solution à la crise des chantiers navals au Japon. La société Ishikawajima-Harima Heavy Industries Co (IHI) vient ainsi de lancer de ses docks de Kure, près d'Hiroshima, deux énormes structures flottantes de 30 000 tonnes chacune qui formeront la première usine du monde sur pilotis pour la pâte à papier.

Destinées à la firme brésilienne Jariflorestal et agropecuaria, les structures voguent actuellement, tirées par deux puissants remorqueurs, vers l'Amazone, via la mer de Chine du Sud, l'océan Indien, le cap de Bonne-Espérance et l'Atlantique. Le voyage durera trois mois et reviendra, selon un responsable de IHI, à 1,7 milliard de yens (34 millions de francs environ). L'usine flottante, d'un coût total s'élevant à 60 milliards de yens (1,2 milliard de francs) « *n'en sera pas moins meilleur marché de 20 % et sera livrée deux ans plus tôt que si elle avait été construite au Brésil* », ajoute le même responsable de IHI.

Les deux plates-formes, celle de l'usine proprement dite, mesurant 230 mètres, et celle de sa *génératrice d'énergie*, seront montées sur pilotis et utilisées pour le développement de l'industrie forestière de la région de la rivière Jari, à 400 kilomètres de Belem. L'usine traitera 750 tonnes de papier par jour. On se refuse chez Ishikawajima-Harima à préciser si ce genre de construction est une source réelle de profit. Il reste que pour IHI, qui occupe la seconde place parmi les industries lourdes au Japon, les « plates-formes industrielles » sont peut-être une solution de rechange : les commandes de navires (56 millions de dollars en 1976), soit 37 % des ventes annuelles de IHI, ont baissé de moitié.

Sans la construction des « monstres », comme disent les Japonais, les chantiers navals de Kure, qui emploient quatre mille trois cents personnes, et font pratiquement vivre une ville de deux cent trente mille habitants, auraient été quasiment contraints de s'arrêter.

Les Japonais ne sont certes pas les premiers à se lancer dans ce type de construction : Offshore Power System aux Etats-Unis construit actuellement une usine nucléaire flottante et, il y a deux ans, International Process Industries de Grande-Bretagne et Coppee-Rust de Belgique avaient obtenu de Pertamina, la société pétrolière indonésienne, une commande pour des usines *flottantes* d'ammoniac. En raison des difficultés financières du groupe indonésien, le projet a été abandonné. Mais ce sont les Japonais qui ont été le plus vite : les plates-formes industrielles sont le grand espoir des chantiers navals nippons, qui connaissent actuellement une succession de faillites. Dernièrement, Osaka Daiwa Kaiun a déposé son bilan (85 millions de dollars de déficit), suivant de peu Shin Yamamoto Dockyards (100 millions de déficit) et Hashihama Zosen K.K. (200 millions).

Les Japonais voient beaucoup d'avantages aux « usines sur la mer » : faible coût du transport (comparé à celui des exportations d'usines en pièces détachées) ; garantie de savoir-faire et de rapidité pour l'assemblage ; enfin, ces plates-formes ne sont pas comprises dans les productions (navires, plates-formes offshore) pour lesquelles le gouvernement japonais a pris des engagements vis-à-vis de ses partenaires étrangers. Les Japonais se sentent d'autant mieux armés pour se lancer dans ce type de production que leurs chantiers navals fabriquent depuis plusieurs années non seulement des bateaux, mais aussi des équipements industriels : ils peuvent donc offrir toute la gamme de technologie requise sans faire trop appel aux sous-traitants.

Kawasaki Heavy Industries et Sakura Engineering commencent pour leur part la construction d'une usine flottante de dessalinisation pour l'Arabie Saoudite, et Tsuneishishipbulding Co un complexe flottant de logements pour les trois mille ouvriers de l'Arabian American Oil Co. Pour l'Arabie, ce n'est qu'un début : le projet le plus ambitieux est celui d'un aéroport géant (576 ha) monté sur pilotis dans la baie d'Osaka. L'Association japonaise des chantiers navals a commencé à construire un modèle pour des expérimentations. A quand les cités sous-marines ?

PHILIPPE PONS.

Gare aux voitures coréennes

De notre envoyé spécial

ULSAN. — Une carrosserie dessinée en Italie, cinq places, 7 CV, 1 300 cm3 : la Pony, fabriquée en Corée du Sud par Hyundai Motors, fera son apparition au printemps sur les marchés du Benelux et de Suisse. Son prix ? 2 000 dollars, soit environ 10 000 francs (1). Les Coréens, qui ont développé ces dernières années leurs exportations à un rythme vertigineux (42 % en moyenne par an), sont décidés désormais à s'attaquer au *marché mondial* de l'automobile. Leur arrivée, sur la pointe des pieds, au Salon automobile de Turin l'année dernière avait simplement étonné. Leur participation à ceux de Genève, en mars, et Bruxelles, en juin, et la mise en vente de leur modèle témoignent de leur volonté d'entrer sur les marchés de la C.E.E. Elle commence à faire sourciller les constructeurs européens, bien entendu, mais aussi japonais.

« *Nous en sommes à nos débuts,* proteste, rassurant, M. Chun, président de Hyundai Motors, *nous ne voulons prendre la place de personne et nous commencerons modestement avec quatre mille voitures sur le marché du Benelux.* » L'année dernière, Hyundai Motors (qui fait partie du groupe du même nom dans lequel figurent, entre autres, des chantiers navals et des entreprises de construction) a exporté dix mille voitures, essentiellement au Proche-Orient, en Afrique et en Amérique du Sud. L'objectif cette année : vingt-cinq mille unités. Après l'Europe, Hyundai compte, dès 1979, prendre pied sur le marché nord-américain. En 1975, la Corée du Sud n'avait vendu à l'étranger que trente et une voitures...

L'industrie automobile coréenne se trouve actuellement dans une situation de surcapacité de production, compte tenu de l'étroitesse du marché local, limité notamment par de lourdes taxes à l'achat : une Pony revient en Corée même à 5 000 dollars, soit environ 25 000 francs. D'où ses efforts à l'exportation, fortement encouragés par le gouvernement, qui a déclaré qu'en 1981 la Corée du Sud sera parmi les dix premiers exportateurs de voitures du monde.

Sans commentaire...

Hyundai Motors est le plus important constructeur automobile sud-coréen et la Pony le premier modèle entièrement fabriqué en Corée, le moteur étant néanmoins construit sous licence Mitsubishi. La majorité des pièces proviennent de sous-traitants. Hyundai, qui compte fabriquer *bientôt un moteur six cylindres*, envisage d'utiliser la technologie de Ford avec qui il est lié depuis l'origine par des accords techniques.

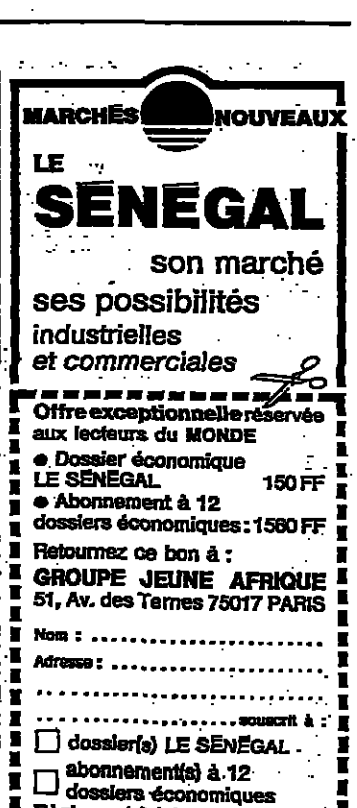
La capacité de production annuelle de l'usine d'Ulsan (5 000 ouvriers) s'élève actuellement, pour le modèle Pony, à 56 000 unités. En 1979, elle devra passer à 100 000 unités. L'usine assemble, d'autre part, des camions et des autocars en coopération avec Ford. Les dirigeants font état de salaires mensuels de 200 dollars (environ 1 000 francs), sans compter le *bonus de fin d'année qui peut* représenter jusqu'à quatre mois de salaire. De jeunes ouvriers de l'usine d'Ulsan affirment qu'en réalité les salaires varient entre l'équivalent de 600 et 1 000 F. Malgré tout, il semble, compte tenu de la production, que le coût de fabrication d'une Pony demeure élevé. M. Chun ne tient pas à commenter ce point, mais dans les milieux automobiles japonais on estime que chaque véhicule revient à près de 3 500 dollars (ce qui est, par conséquent, supérieur au prix de vente à l'étranger). En fait, les Japonais savent très bien de quoi ils parlent puisque vendre à perte pour se tailler un marché a été, il y a quelques années, l'un de leurs procédés favoris.

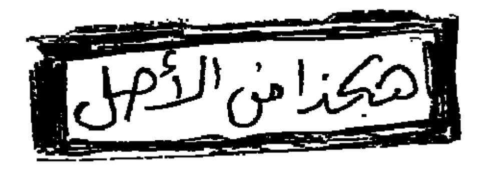
Sans se sentir menacés, Toyota et Nissan, les deux « grands » de la construction automobile au Japon, manifestent quelque nervosité à voir des « intrus » pénétrer des marchés où ils sont implantés, notamment en Afrique et en Asie. En ce qui concerne le marché japonais lui-même, ils n'ont cependant guère de crainte : la Pony ne correspond pas à leurs normes antipollution et, quand bien même elle y satisferait, d'autres — les Européens, par exemple — ont fait l'amère expérience d'un marché japonais qui ne fait que s'entrouvrir.

L'arrivée des Coréens sur le marché automobile international n'en est pas moins une réalité. Selon le ministère coréen du commerce et de l'industrie, entre 1978 et 1981, les exportations devraient croître très rapidement : 30 000 unités en 1978, 60 000 en 1979, 110 000 en 1980 et 160 000 en 1981. Le modèle Pony représentera quelque 80 % de ces chiffres. Les Coréens ont, ces dernières années, prouvé qu'ils réalisaient leurs prévisions, parfois même les dépassaient. Gare...

Ph. P.

(1) Prix FOB, c'est-à-dire sans les frais de transport et d'assurances.





هكذا من الأصل

LES FINANCES PUBLIQUES EN QUESTION

Comment réformer la fiscalité locale ?

LES propositions récentes de M. Fourcade concernant la réforme des finances locales (*le Monde* du 16 février) se ramènent à trois dispositions principales : création d'une taxe d'habitation remplacée par des centimes additionnels à l'impôt sur le revenu ; réduction des dépenses de l'Etat et attribution aux communes des recettes correspondantes.

Ces suggestions appellent un certain nombre d'observations.

● En ce qui concerne la taxe professionnelle d'abord. Il est vrai que des inégalités de taux résultent de la diversité des budgets communaux. Mais si l'on se réfère aux statistiques de la comptabilité publique, on peut constater que la pression fiscale par habitant — et donc également par entreprise dans le système actuel de répartition des impôts communaux — est inférieure dans les petites communes à celle des grandes agglomérations. Cela s'explique par le fait que les services offerts y sont moins nombreux.

On doit cependant constater que, dans les grandes villes, une part importante des dépenses est consacrée à des investissements et à des frais de fonctionnement qui ne sont que la contrepartie des inconvénients qui résultent de l'étendue de l'agglomération : transports en commun, police, etc. Pour les entreprises, les villes grandes ou moyennes présentent, en outre, un certain nombre d'avantages par rapport aux petites communes. C'est notamment l'existence à proximité de leurs installations des services divers auxquels elles recourent de plus en plus : transports en général, télex, banques, sociétés de gardiennage, etc., et que recréent d'ailleurs, au profit des sociétés transplantées, les promoteurs avisés des grandes zones industrielles.

Si le taux de la taxe professionnelle devait être unifié, cela constituerait un handicap certain pour les petites communes. Ceci ne compenserait plus cela. L'unification au niveau départemental serait déjà une source de déséquilibre entre les communes.

Par ailleurs, dans le souci de rapprocher l'emploi de l'habitat, il faut conserver aux communes la liberté de pratiquer une politique incitative, notamment en utilisant les possibilités d'exonérations temporaires accordées volontairement en application de l'article 1 473 bis du Code des impôts, ce dont elles seraient privées si le produit de la taxe professionnelle ne leur était plus accordé.

Enfin, il faut constater — et cela n'est pas en contradiction avec ce qui précède — que l'installation d'activités industrielles ou artisanales sur le territoire d'une commune est génératrice de frais qui viennent en déduction des ressources nouvelles apportées : plus grande utilisation de la voirie, nécessité de réaliser certaines adductions supplémentaires, etc. S'il est concevable qu'une commune choisisse — dans le cadre d'un effort de promotion — d'exonérer momentanément les entreprises nouvellement installées, il serait injuste de faire supporter à long terme à ses habitants, et sans contrepartie, les charges qui résulteront de cette installation.

Supprimer à la fois la taxe professionnelle et la taxe d'habitation reviendrait, pour certaines communes, à amputer leur budget de 50 à 70 % du produit de leurs impôts au profit des nouvelles sources de recettes, ce qui constituerait un changement très important.

● En ce qui concerne la taxe d'habitation, il est vrai qu'il est choquant de constater que certains habitants, notamment les petits retraités, paient plus d'impôt local que d'impôt sur le revenu. Mais remplacer la taxe d'habitation par des centimes additionnels à l'impôt sur le revenu, revient à substituer une inégalité à une autre.

De plus, cette réforme serait source de difficultés. Que se passerait-il lorsque l'habitant n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la commune, ce qui est le cas de toutes les résidences secondaires ? Et quels mécanismes de contrôle et de recherche faudrait-il mettre en place ? Comment s'effectuerait la répartition ? A revenu égal, l'habitant d'une résidence secondaire paierait-il le même impôt, quelle que soit l'importance de sa maison ? Ou ne paierait-il rien ?

● Troisième suggestion de M. Fourcade, il conviendrait que l'Etat réduise ses dépenses pour affecter le produit de ces économies aux collectivités. La réduction des dépenses de l'Etat est toujours difficile. Par contre, il convient que cesse le désengagement de l'Etat à l'égard des charges qui lui incombent : mieux, il faudrait que l'Etat prenne la responsabilité des « charges indues » qui pèsent sur les collectivités locales : voirie, éducation nationale, santé.

Quels pourraient, dans ces conditions, être les éléments d'une réforme des finances locales ?

— Pour corriger certaines inégalités sociales, les bases d'imposition correspondant à la taxe d'habitation devraient être affectées d'un certain coefficient multiplicateur, en fonction de l'importance de la valeur locative. Par contre, des exonérations ou réductions de la taxe pourraient être accordées, sur justification, à certaines catégories sociales, dont les retraités, au-dessous d'un certain niveau de ressources.

Inciter les petites communes à se regrouper

— La globalisation des dotations préconisées par le rapport Guichard ne paraît pas souhaitable, surtout si l'on globalise dotations d'investissement et dotations de fonctionnement. Car le risque est grand que certaines communes utilisent une part de leurs dotations au fonctionnement au détriment des investissements. Mais il faudrait déterminer — et ceci est un point essentiel, si l'on veut assurer l'égalité des Français dans le respect de la diversité des structures communales — les équipements minimums par type d'agglomération compte tenu à la fois des besoins de la vie moderne et des critères de rentabilité des investissements.

La vie dans une petite commune rurale est, à bien des titres, plus agréable que la vie dans une grande cité. Par contre, ses équipements collectifs sont moindres. Ceci compense cela, mais un minimum doit être assuré qui corresponde aux exigences de la vie moderne. A partir du moment où ce cadre minimal serait déterminé, il faudrait globaliser les dotations d'équipements correspondant à ce minimum en laissant les conseils municipaux libres de choisir les priorités de réalisation, voire de ne pas réaliser ces équipements. Une dotation de fonctionnement pourrait être attribuée pour les équipements réalisés. Pour les équipements excédant ce minimum, les aides de l'Etat, de la région ou du département continueraient à s'appliquer selon le régime actuel.

— L'Etat devrait prendre en charge les voies nationales, départementales et communales, à l'exception des chemins ruraux. En effet, le développement de la circulation est tel que la distinction classique ne s'impose plus. Il y a un seul réseau de communications. Par contre, il faudrait déclasser les voies nationales et départementales à l'intérieur des agglomérations, ce qui constituerait une certaine contrepartie au reclassement des voies externes et permettrait à la commune d'être maîtresse de ses alignements, donc de son urbanisme.

— Il ne paraît pas souhaitable de laisser aux communes la liberté de faire varier à leur gré — comme il est projeté — la grille de répartition entre les quatre impôts locaux. Il faut, en effet, assurer une certaine sécurité tant aux habitants qu'aux entreprises. Par contre, il faut inciter les petites communes à se regrouper pour la création de zones industrielles ou artisanales dans le cadre de SIVOM. Dans ce cas, la répartition du produit de la taxe professionnelle entre les communes serait décidée au sein du syndicat, sans préjudice des dispositions de l'article 15 de la loi du 29 juillet 1975, l'excédent de base à reverser au fond départemental étant déterminé par rapport à la somme des habitants des communes membres du syndicat.

— Le taux maximum de la taxe locale d'équipement devrait être relevé et une plus grande liberté laissée aux communes pour la détermination de la participation des promoteurs et lotisseurs. Afin de freiner la spéculation foncière et immobilière, le bilan financier des opérations de promotion devrait être communiqué à la commune et des taxes prévues au bénéfice des communes au-delà d'un certain niveau de profit.

En résumé, la réforme des finances locales passe non seulement par la réforme des modalités de l'imposition au bénéfice des communes, mais aussi par un arrêt du désengagement de l'Etat et, mieux encore, par la prise en charge par l'Etat des dépenses qui lui incombent. Il faut, à notre sens, que toute réforme soit inspirée en outre par le souci de rechercher les conditions de l'égalité des Français dans le respect de la diversité de leur cadre de vie et des structures communales.

PIERRE GIRAULT,
maire-adjoint de Chatenay (Yvelines).

L'impôt sur les sociétés, impôt injuste

L'IMPOT sur les sociétés est généralement présenté comme un élément de justice fiscale et comme un instrument de justice sociale : il ne permet pas seulement de frapper les bénéfices non distribués qui, sans lui, échapperaient au fisc ; il est également censé faire « payer les riches » dans la mesure où les sociétés ont la possibilité de réunir des moyens financiers considérables.

Or, du point de vue de la justice précisément, il faut bien se rendre compte que l'imposition de la société en tant que personne morale est illusoire car elle donne nécessairement lieu à des processus de répercussion sur les personnes physiques. Le cas auquel on pense le plus volontiers est celui de la répercussion sur les consommateurs avec l'inclusion de l'impôt sur les sociétés dans les prix de vente chaque fois qu'elle est commercialement possible. Mais cette éventualité n'est pas la seule. La répercussion peut aussi s'opérer au détriment des actionnaires si ceux-ci perçoivent des dividendes inférieurs à ceux dont ils pourraient bénéficier en l'absence d'imposition, ou des salariés si l'impôt sur les sociétés pèse sur le niveau ou sur l'évolution de leurs rémunérations.

Il apparaît, en outre, que l'impôt sur les sociétés incite au gonflement des charges d'exploitation par des procédés licites ou frauduleux, permettant ainsi à des sociétés qui exercent des activités rentables d'apparaître sans bénéfices, voire déficitaires, sur le plan fiscal. Dans ce cas, la répercussion s'effectue d'abord sur les pouvoirs publics (moindres rentrées fiscales) puis, à plus ou moins long terme, sur d'autres contribuables avec la création d'impôts nouveaux ou l'augmentation d'impôts existants lorsqu'il faut faire face à de nouvelles dépenses.

Une véritable fiction

Même lorsque l'impôt sur les sociétés ne peut faire l'objet d'aucune répercussion à court terme, il affecte l'autofinancement de la firme et, par conséquent, sa capacité concurrentielle. Ceci peut alors se traduire par des prix de revient et de vente plus élevés (répercussion sur les consommateurs), par des compressions de salaires ou de personnel (répercussion sur les salariés), ou nécessiter des aides de l'Etat (répercussion sur l'ensemble des contribuables), ou encore engendrer une baisse du cours ou de la valeur réelle des actions (répercussion sur les actionnaires).

L'impôt sur les sociétés est finalement répercuté sur les ménages par différents biais. La fiscalité supportée par la société en tant que personne morale apparaît donc comme une véritable *fiction*, car l'impôt retombe toujours sur des personnes physiques, qu'elles soient envisagées en tant que salariés, consommateurs, ou copropriétaires de sociétés. Une exigence élémentaire de justice fiscale commande alors de chercher à savoir comment la charge de l'impôt sur les sociétés se répartit entre l'ensemble des ménages classés par tranches de revenus ou par catégories socio-professionnelles. Mais la société constitue entre le fisc et les contribuables réels un écran tel que ni les analyses théoriques ni les recherches empiriques ne sont en mesure d'apporter une réponse satisfaisante à ce problème essentiel.

Or, dans la mesure où l'impôt sur les sociétés donne lieu à des processus de répercussion divers et imprévisibles, la répartition de sa charge entre l'ensemble des contribuables est complètement *arbitraire*. Il apparaît alors comme un impôt plus injuste encore que l'impôt sur la dépense, pourtant fort décrié à cet égard, dans la mesure où son degré de répercussion sur les prix varie selon les biens et services rendus, mais en fonction de considérations totalement étrangères à leur degré de nécessité. Il peut peser sur les prix de vente de certains biens de consommation courante et ne pas pouvoir être répercuté du tout sur les prix de vente de certains produits de luxe.

Une autre injustice flagrante tient aux conditions effectives d'application du fameux avoir fiscal ; crédit d'impôt octroyé par certaines législations aux actionnaires et déduit de leur impôt sur le revenu des personnes physiques pour les dédommager de la partie de l'impôt acquittée par les sociétés sur les bénéfices qu'elles distribuent. La logique de cette disposition implique, bien entendu, que l'impôt sur les sociétés ne soit pas répercuté ailleurs que sur les actionnaires. Il n'est donc guère besoin d'insister sur l'injustice engendrée par l'avoir fiscal lorsqu'il représente une fraction d'un impôt sur les sociétés qui a pu être répercuté sur des salariés ou sur des consommateurs.

Ainsi, et sans même parler de l'ampleur de l'évasion et de la fraude, l'opinion publique est-elle victime d'une mystification fiscale particulièrement grave lorsqu'on lui laisse croire que l'impôt sur les sociétés est un impôt supporté par des contribuables riches.

Quant aux revendications pour une augmentation de cet impôt, ne tombent-elles pas dans le piège dénoncé par F. Lundberg lorsqu'il écrit (1) : *« Le code fiscal, tel qu'il est rédigé, a tout l'air d'un fusil chargé, pointé vers le riche et l'opulent ; mais c'est un fusil truqué ; lorsque le citoyen ordinaire presse de bon cœur sur la détente, c'est lui qui reçoit la balle ! Car le véritable canon de l'arme, comme dans un fantastique film d'espionnage, est braqué sur le tireur. »*

ALAIN EUZÉBY,
maître-assistant à la faculté des sciences économiques de Grenoble.

(1) *Les Riches et les Super-Riches*, Stock, 1969, 223 p.

BIBLIOGRAPHIE

« La construction politique de l'Europe »
de Charles ZORGBIBE

HISTORIQUE et descriptif, l'ouvrage de Charles Zorgbibe, agrégé de droit public, professeur aux universités de Paris-Sud et de la Sarre, nous conduit des origines de l'idée européenne, dans une brève introduction, aux difficiles années 70, au moment où les Etats-Unis se demandent s'ils ne doivent pas préférer à l'union européenne l'entente ou du moins l'accord avec l'U.R.S.S. Tout indique — et le dernier chapitre de M. Zorgbibe est révélateur à cet égard — que M. Kissinger avait choisi, mais l'histoire, en ouvrant à M. Carter la porte de la Maison Blanche, a différé la réponse.

L'essentiel de l'ouvrage est consacré, d'une part, aux *« trois âges »* de l'Europe politique depuis la guerre mondiale, celui *« des chantiers »*, celui *« des controverses »* et celui *« des relances »*, et, de l'autre, aux structures de l'Europe politique aujourd'hui. La clarté, la précision, la concision et surtout l'honnêteté caractérisent ce petit livre. Si la construction européenne suscite beaucoup de scepticisme et d'ironie, elle soulève pourtant toujours, paradoxalement, les passions. Rares sont ceux qui n'adoptent pas le ton du réquisitoire ou du plaidoyer. M. Zorgbibe est une exception : il se borne à faire comprendre ce qu'il connaît. Remarquons qu'il ne réduit pas l'Europe à celle des Neuf et que, dans un chapitre sur *« le système démocratique »* européen, il fait un sort au Conseil de l'Europe, trop méconnu, et surtout à la Cour européenne des droits de l'homme, établie en son sein. — M. D.

★ PUF, 189 pages, 49 F.

L'EUROPE, QUEL DESTIN ?
de François VISINE

Depuis des lustres, M. François Visine tâche de lire dans les entrailles de l'Europe. Son *A.B.C. de l'Europe*, en huit volumes, fut la première encyclopédie à l'usage de tous sur le sujet. Dans ce nouvel ouvrage, préfacé par M. Gaston Thorn, l'auteur remonte le temps des toutes dernières années (de la guerre froide à la détente) pour noter les événements marquants qu'aucun « honnête homme » ne devrait oublier. La deuxième partie est consacrée au « Destin de l'Europe », M. Visine s'efforçant de tirer les leçons d'Helsinki, avant de faire réfléchir sur les objectifs de l'Union soviétique, les préoccupations des Etats-Unis et les défis lancés à l'Europe qui, selon lui, « doit s'organiser autour d'un concept humaniste en essayant de projeter par son exemple l'humanisme à l'échelon de la planète ». Pour François Visine, cette vocation doit contribuer à substituer à la notion relative d'« indépendance » celle, beaucoup plus vraie, d'« interdépendance des peuples ».

★ Editrice Nagard (Italie). Diffusion Librairie européenne, 244, rue de la Loi, Bruxelles, 230 p., 265 F.B.

Un moyen de relancer l'économie mondiale

(Suite de la page 9.)

Pourquoi rien n'a-t-il été fait dans ce sens ? Parce que les chefs d'entreprise, qui, en économie de marché, sont les responsables des investissements nouveaux, hésitent à s'engager tant qu'ils ne sont pas certains que leurs produits trouveront preneur. Pour les inciter à une telle initiative, il convient de créer un climat de confiance qui les convaincra que leurs produits seront exportés ou consommés dans leur pays. En d'autres termes, il faut promouvoir une demande effective dont le but sera de rassurer les chefs d'entreprise et de les amener à investir.

Cette demande, en dehors des mesures qui doivent être prises dans le cadre national, devrait provenir surtout de l'extérieur, particulièrement des pays en voie de développement et des nations socialistes qui se trouvent en phase de développement. Tous ces pays, qui ont un grand besoin de biens d'équipement pour accélérer leur développement économique et social, ne disposent cependant pas des moyens financiers de se les procurer. Il faut donc créer des mécanismes susceptibles de pouvoir combler cette lacune.

Des prêts avantageux

Pour atteindre ces objectifs, on a besoin d'un financement permettant la réalisation d'investissements importants et productifs dans tous les pays, particulièrement ceux du tiers-monde, capables de relancer l'activité économique dans les pays industrialisés. Le financement de ce programme doit être basé sur *deux procédures* interdépendantes et étroitement liées. Aucune de ces deux procédures ne peut atteindre ses objectifs, sans l'application *simultanée* de l'autre.

● *La première* consiste en l'octroi, aux pays en voie de développement, de prêts à des conditions favorables, au cours d'une période de cinq années. Le montant de ces prêts serait de l'ordre de 25 milliards de dollars par an, soit 0,5 % du P.N.B. des douze pays industrialisés. L'« opérateur » pourrait être une institution internationale — probablement la Banque mondiale — et les conditions suffisamment avantageuses pour intéresser les emprunteurs :

— Amortissement des prêts en quinze ans, avec une période de grâce de cinq ans ;

— Prêts libres d'intérêt au cours des cinq premières années ;

— Un taux d'intérêt de 5 % de la sixième à la quinzième année.

Le coût du financement durant la première période de cinq ans (phase sans intérêt) serait de 1,75 milliard de dollars par an, avec un loyer usuel de l'argent d'environ 7 %, comme c'est le cas actuellement sur le marché des eurodevises. Coût apparemment insignifiant eu égard aux dépenses engagées, faute d'activité suffisante, pour le soutien des chômeurs (25 milliards de dollars par an). Durant les dix années suivantes, le coût annuel des prêts serait de l'ordre de 500 millions de dollars par an (différence entre le taux d'intérêt pratiqué de 5 % et le taux de l'argent emprunté : 7 %).

L'aide ainsi accordée serait liée : le prêt octroyé par le pays donneur devrait être converti en biens d'équipement et en services, avec obligation d'achat dans le pays qui octroie le prêt. Ce mode de financement contribuerait ainsi à la relance de l'activité économique du pays industrialisé.

● *La deuxième procédure* à mettre en œuvre consisterait en un financement supplémentaire provenant de l'allégement du service des anciennes dettes. Car si l'opération se limitait à la première procédure, le financement servirait en dernière analyse les pays créanciers : le prêt annuel supplémentaire de 25 milliards de dollars serait absorbé presque totalement par le service des anciennes dettes (qui est de l'ordre de 20 milliards de dollars pour une dette totale de plus de 210 milliards de dollars). Ce qu'il faut, c'est suspendre pendant cinq années le remboursement des anciennes dettes, pour que le produit des nouveaux emprunts soit utilisé au développement des pays bénéficiaires. Après la cinquième année, le service des anciennes dettes devra être repris, mais à des conditions de faveur, simples et généreuses.

45 milliards de dollars pour « mobiliser la relance »

Cet allégement du service des anciennes dettes pourrait être accompagné par un engagement des pays débiteurs d'utiliser l'équivalent du montant dû, du service, à la passation de nouvelles commandes de biens d'équipement aux pays créanciers.

Au total, une double demande effective serait créée, dans les pays industrialisés, pour l'achat de biens d'équipement et de services. La première résulterait d'une utilisation de prêts par les pays du tiers-monde à des conditions favorables ; la deuxième proviendrait du montant des ressources obtenues par le report à cinq ans, du service des anciennes dettes. En plus, si nous tenons compte de l'effet du multiplicateur, le développement des pays du tiers-monde ne manquerait pas de susciter, à l'intérieur de chacun des pays, un nouveau pouvoir d'achat utilisable en produits de consommation courante, donc favorable à de nouvelles demandes de marchandises et de biens durables, dont les pays industrialisés seraient appelés à bénéficier. Cette double procédure est la seule capable de mettre en confiance les chefs d'entreprise et de les encourager à faire de nouveaux investissements, permettant à l'économie internationale de sortir de l'impasse actuelle.

De leur côté, les pays en voie de développement disposeraient, au cours des cinq prochaines années, d'une somme totale de 45 milliards de dollars par an, qui se dirigerait vers les pays industrialisés pour l'achat de biens d'équipement et de services. Ce financement constituerait *« le mobilisateur de la relance »*, de l'activité économique dans les pays industrialisés. La survie du capitalisme dépend du secours apporté au tiers-monde. A défaut, tous les pays s'achemineront inexorablement vers une crise très grave.

ANGELOS ANGELOPOULOS.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

HAUTE CONFECTION

Voyons, calculons, combien de séries américaines pendant ce week-end ? Une demi-douzaine, près de six heures d'antenne. De tous les pays du Marché commun, la France est celui qui en importe le plus (1). C'est regrettable, on le sait, on l'a dit, on l'a répété à l'envi, on ne va pas recommencer. C'est comme ça. Reste à se demander pourquoi. Très simple : parce qu'elles ne coûtent pas cher et qu'elles sont très populaires.

Question corollaire : d'où vient l'indéniable succès, auprès des jeunes en particulier, de ces produits bon marché tous taillés sur le même modèle ? A un secret de fabrication mis au point par les studios hollywoodiens. Il tient en un mot : le scénario. Il exige une histoire à ressort, menée à un train d'enfer, sans un temps mort, ponctuée toutes les quatre-vingt-dix secondes de rebondissements et de retournements divers. Et vécue par un héros, un acteur inconnu bientôt célèbre, dont les particularités très accentuées, immédiatement reconnaissables, frappent et retiennent l'attention.

Exactement le contraire de ce qu'on fait ici. C'était frappant samedi soir. Entre David Birney (Serpico), sur TF 1, et Simone Signoret (Madame le juge), sur A 2, pas un trait commun. Chez nous c'est du solide, du cher, du cousu main, une affiche prestigieuse, un personnage, celui de Signoret, très fouillé, une intrigue assez statique, des dialogues bien écrits, admirablement jouée. On applaudissait, on avait le temps. Cela traînait par moments, cela piétinait, à l'image des gendarmes massés sous les fenêtres de ce veilleur de nuit innocent du vol dont il est accusé et barricadé chez lui avec ses enfants et son fusil. Dans le genre policier, un article exclusif, made in Paris.

Un peu plus tard, sur l'autre chaîne, on démarrait en trombe, bousculés, pris au piège d'une aventure de confection, brutale, vulgaire, menée au plus vite, au plus près, à coups de feu, à coups de poing, par un flic en jean, barbu, sensible et sympathique, nous a-t-il semblé. On n'en jurerait pas, emporté qu'on était, malgré soi, au rythme d'une action frénétique, régulièrement interrompue aux Etats-Unis, rappelons-le, sans rupture de ton par des spots publicitaires volontiers explosifs. Entre ces deux productions il y a tout ce qui sépare un gala de l'Opéra d'une attraction de foire.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) *News of the World*, décembre 1977.

LUNDI 27 MARS

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Le renard à l'anneau d'or (redif.) ; *19 h. 10, Le tournant* d'une vie : Jacqueline Auriol ; 19 h. 43, Eh bien, raconte ! 20 h., Journal ;

20 h. 30, FILM : F COMME FLINT, de G. Douglas (1967), avec J. Coburn, L.J. Cobb, J. Hale, A. Duggan, A. Lee, H. Landy, T. Ames (redif.).

Un agent secret lutte contre une organisation de femmes qui a enlevé le président des Etats-Unis pour le remplacer par un sosie.

Suite de Notre Homme Flint, *dans le même style parodique. Humour, extravagance et le charme viril de James Coburn.*

22 h. 30, Magazine : Questionnaire.

Notre collaborateur Maurice Duverger parle du nouveau visage politique de la France après les élections.

CHAINE II : A 2

18 h. 25, Dessins animés ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 20, Aventures : Crète, île des dieux ; 19 h. 45, Jeu : Les six jours d'Antenne 2 ; 20 h., Journal ;

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes ; 21 h. 35, Feuilleton : Mama Rosa ou la farce du destin ; 22 h. 25, *Chefs-d'œuvre en péril : Les abbayes* de Provence ; 22 h. 55, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Benjamin Franklin, citoyen des deux mondes ; 19 h. 30, Chroniques de France : Le poète Guillevic et Madame de Sévigné ; 19 h. 40, Tribune libre : Jean-François Lyotard ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : LE GITAN, de J. Giovanni (1975), avec A. Delon, P. Meurisse, A. Girardot, R. Salvatori, B. Giraudeau, M. Barrier.

Un gitan en lutte contre la société s'est fait bandit. Poursuivi par la police, il se retrouve constamment dans les endroits où se cache un truand, lui-même recherché.

Tous les poncifs de la Série noire française accumulés, non sans naïveté, par un auteur-réalisateur qui veut s'élever en défenseur du peuple gitan.

22 h. 10, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie avec J. Estager (à 14 h., 19 h. 35 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : L'apprentissage du capitalisme, par R. Auguet ; à 8 h. 32, L'imaginaire dans la cité, par M.-H. Fraisse ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire : L'historiographie médiévale ; *10 h. 45, Le texte et la marge ;* 11 h. 2, Evénement musique ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Eveil à la musique ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « le Monde indigo », d'H. Parmelin ; 14 h. 45, L'invité du lundi... Hervé Fischer ; 16 h. 25, L'heure qu'il est ; 17 h. 15, Les Français s'interrogent ; 17 h. 32, La musique de film, par J.-L. Cavalier et C. Latigrat ; 18 h. 30, Feuilleton : « la Reine du Sabbat », de G. Leroux ; 19 h. 25, Présence des arts ;

20 h., « la Crocodile ou Toutes les soirées se suivent et se ressemblent », de B.-O. Carpelan, trad. J. Fernandez, avec J. Mauclair, T. Chelton, P. Constant, L. Lemercier, J.-J. Steen, réal. B. Cramer ; 21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux : « Royaumes de l'ombre et terres de lumière », par M. Cazenave et C. Mettra ; 22 h. 30, Nuits magnétiques ; à 22 h. 35, Biographie : Agnès Varda.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 2, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens : L'école de Vienne ; à 10 h. 30, Musique en vie ; 12 h., Chansons ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo service ; 14 h., Divertimento : Coates, du Puy ; 14 h. 30, Triptyque... Prélude : Janequin, Mozart, Haydn, Beethoven, Mehul, Ravel ; 15 h. 32, Portrait d'un musicien français : François *Bayle ; 17 h., Postlude : Debussy, Satie, Milhaud ;* 18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Concours international de guitare ;

20 h., Les grandes voix ; 20 h. 30, Concert de l'Orchestre de Paris, dir. W. Oowicki, avec I. Perlmann : « Krzesany » (Kilar), création à Paris, « Concerto n° 1 pour violon » (Chostakovitch), « Symphonie n° 9, Nouveau Monde » (Dvorak) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit... Nuits sans voix ; 23 h., Itinéraire de Paris à *Jérusalem : Schoenberg, musique judéo-espagnole,* Brahms, Duparc ; 0 h. 5, Nuits sans voix ; Palestrina, Rebel, Liszt, Ohana.

MARDI 28 MARS

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 45, Restez donc *avec nous ; 15 h. 30, Feuilleton : Les aventures de* Pinocchio, de L. Comencini (dernier épisode, rediff.) ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Le renard à l'anneau d'or (rediff.) ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 40, Eh bien... raconte ! 20 h., Journal ;

20 h. 30, Histoire des trains : Les trains d'Afrique, de D. Costelle, réal. J. Cathala.

Abidjan - Ouagadougou, sur une plate-forme ou accroupi au milieu des ballots de marchandises !

21 h. 20, Variétés : Gloria Gaynor ; 21 h. 45, Le livre du mois, de J. Ferniot et Ch. Collange.

Avec Mmes M. Grégoire (pour La Planche de salut*) ; R. Desforges (pour* Quand Napoléon faisait trembler l'Europe*) ; M. Perrein (pour* Songes et mensonges du nucléaire*) ; MM. J. Besançon (pour* Aimer de Gaulle*) ; G. Conchon (pour* Enquête sur un juge assassiné*) ; R. Barjavel (pour* l'Esprit, cet inconnu*) ; J.-F. Held (pour* Contre la politique professionnelle*) ; O. Todd (pour* le Fait féminin*).*

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : L'éloignement ; 14 h. 3, Aujourd'hui, madame ; 15 h., Documentaire : Musique, médecine de l'âme, d'E. Lévy (reprise de l'émission du 22 mars) ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur... l'acupuncture, un espoir pour les sourds ; 18 h. 25, Dessins animés ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Les six jours d'Antenne 2 ; 20 h., Journal ;

20 h. 35, Les dossiers de l'écran, téléfilm : 1788, écrit par J.-D. de La Rochefoucauld et M. Failevic, réal. M. Failevic, avec R. Camoin, F. Maubert, O. Picq, B. Bonnadieu.

La vie d'une communauté rurale au moment des cahiers de doléances.

Vers 22 h., Débat : Le monde paysan avant la Révolution

Avec MM. P. Goubert, professeur à la Sorbonne ; Y.-M. Bercé, maître de conférences à l'université de Limoges (auteur de Croquants et nu-pieds*) ; Cl. Mazauric, professeur à l'université de Rouen ; J. Tulard, professeur d'histoire à Paris-IV ; Mme Fl. Gauthier, professeur à Paris-VII.*

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : L'Institut islamique ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM : LE TERRITOIRE DES AUTRES, de F. Bel, G. Vienne, M. Fano et G. Lecompte (1970).

La vie des animaux sauvages d'Europe dans les régions où ils se sont retirés après avoir été chassés de leurs territoires naturels.

Un documentaire d'une conception originale, techniquement excellent.

21 h. 55, Journal ; 22 h. 15, Magazine : Réussite : Les fixations Salomon.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie avec Jacques Estager (à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : L'apprentissage du capitalisme ; à 8 h. 32, L'imaginaire dans la cité ; 8 h. 50, La face cachée du ciel ; 9 h. 7, La matinée des autres : les tziganes ; 10 h. 45, Etranger mon ami ; 11 h. 2, La musique de films, par J.-L. Cavalier *et C. Latigrat ; 12 h. 5, Parti pris ;* 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « les Enfants de l'été », de Robert Sabatier ; 14 h. 45, Après-midi de France-Culture... Géométrie variable : Les langues qui ne doivent pas mourir ; 16 h., Match ; 16 h. 25, Ne quittez pas l'écoute ; 17 h. 15, Les Français s'interrogent ; 17 h. 30, La musique de films ; 18 h. 30, Feuilleton : « la Reine du Sabbat », de G. Leroux ; 19 h. 25, Sciences ;

20 h., Dialogues : L'homme libre et la mer, avec Alain Bombard et Yves Laprairie ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Nuits magnétiques ; à 22 h. 35, L'âme démultipliée : portrait de Mme Seferis Tsatsos, par D. Germain Thomas ; 23 h. 35, Musique et lectures.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 2, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens... Auprès de l'école de Vienne : Berg, Mozart ; à 10 h. 30, Musique en vie ; 12 h., Chansons : Frontières ; 12 h. 40, Jazz classique : Check Webb ;

13 h. 15, Stéréo service ; 14 h., Divertimento : Millocker, H. Sandauer, W. Einsbrener, J. Lanner, R. Stolz ; 14 h. 30, Triptyque... Prélude : Ariosti, Vivaldi, Leclair, Geminiani, Rebel, Purcell ; 15 h. 32, Musiques d'autrefois, en Suède : J.-H. Roman, J.-A. Schalbe ; 17 h., Postlude : Haendel, Gluck ; 18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Les compositeurs n'avaient pas vingt ans : Saint-Saëns, Britten ;

20 h. 30, Cycle d'orgue 1977-1978. En direct de l'église des Blancs-Manteaux, avec F. Rieunier, J.-B. Courtois, C. Huvé : « Fantaisie en fa mineur, K. 594 » *(Mozart) ; « Elévation » (M. Shinohara) ;* « Fantaisie en fa mineur, K. 608 » (Mozart) ; « Mané, Thecel, Pharès » (A. Louvier) ; « Prélude et triple fugue en mi bémol majeur BWV 552 » (J.S. Bach) ; 23 h. 15, France-Musique la nuit..., Nouveaux talents, premiers sillons : Brahms, Rossini ; 0 h. 5, Itinéraire de Paris à Jérusalem : Schubert, Schumann, Berg ; 1 h., Nuits sans voix : S. Reich, M. Radolfi.

AVANT-PREMIÈRE

ENTRETIEN AVEC MAURICE FAILEVIC

« Je souhaite me libérer des règles du documentaire »

Les « Dossiers de l'écran » sont consacrés mardi 28 mars, sur Antenne 2, au monde paysan avant la Révolution. Le débat sera introduit par un film de Maurice Failevic, « 1788 », chronique de la vie villageoise il y a près de deux siècles (« le Monde » daté 26-27 mars 1978).

Nous n'avons pas voulu nous livrer à une reconstitution historique, dit Maurice Failevic. *Nous n'en avions d'ailleurs pas les moyens. Nous n'avons pas trouvé d'études sur la vie quotidienne à la campagne. Les tableaux d'époque étaient toujours enjolivés, il n'y avait pas au dix-huitième siècle l'équivalent d'un Callot. Dans la littérature, on pense évidemment à Restif; mais, là aussi, c'est du reportage un peu arrangé pour les Parisiens. Il n'était donc pas question pour nous de faire comme si nous étions en 1788, avec une caméra en plus. Un témoin contemporain n'aurait pas eu le même regard, il ne se serait pas intéressé aux mêmes choses. Il aurait certainement parlé de la Grande Peur, qui était le fait divers le plus marquant, mais qui n'a pas été un élément moteur de l'histoire. On nous a reproché de ne pas montrer des ivrognes, alors qu'il y en avait un grand nombre : sur le plan de l'histoire, pour nous, ils n'ont aucune importance.*

Le fait que nous ne soyons pas partis de faits précis nous a aidés à échapper à la simple anecdote historique. L'histoire que nous avons écrite exprime la vision de gens qui vivent deux cents ans plus tard et qui tentent d'utiliser toute la réflexion dont cette période a été l'objet. De plus, plutôt que d'essayer de retrouver une réalité passée, nous nous sommes servis de ce qui pouvait rester comme traces dans la paysannerie actuelle.

Nous avons voulu raconter aux paysans d'aujourd'hui leur propre histoire, leur montrer d'où ils viennent.

Notre intention n'était pas de nous servir de l'histoire pour traiter de problèmes contemporains. L'idée de départ, c'était simplement de décrire une petite communauté rurale au moment des cahiers de doléances, qui nous semblait un moment dramatique fort. Nous avons fait une sorte de repérage historique, en choisissant ce qui nous paraissait l'essentiel.

Peut-on écrire une histoire dont le moteur est purement économique ? Dans le film, il n'y a pas de psychologie. Il a fallu faire un tri, choisir deux ou trois fils.

Jusqu'à présent j'ai fait des films de fiction très proches du réel. Je souhaite « décoller » du réel, et le film historique m'aide à franchir ce pas, à aller vers la fiction, à me libérer des règles du documentaire.

Propos recueillis par
THOMAS FERENCZI.

MÉDECINE

Pour la première fois depuis cinq ans

Une greffe cardiaque a été effectuée à Lyon

Une nouvelle greffe cardiaque *de type classique* a été pratiquée le samedi 25 mars à l'hôpital cardiologique de Lyon par le docteur Guy Dureau. Cette transplantation, la première depuis cinq ans à Lyon, a été effectuée dans le cadre des opérations d'urgence sur un patient de trente-huit *ans atteint* d'une grave maladie cardiaque et dont l'identité n'a pas été relevée.

Le docteur Dureau est connu pour avoir mis au point, il y a quelques semaines et après deux ans de recherches dans les laboratoires de l'INSERM de Lyon, une *nouvelle* technique de greffe valvulaire (*le Monde* du 23 février et du 8 mars).

Le docteur Dureau a indiqué qu'il avait obtenu, « *après certaines réticences, le feu vert de l'administration pour recommencer ce type d'interventions, qui sont aujourd'hui passées dans le domaine courant* ». En fait, cette opération est la troisième du genre effectuée à Lyon : la première remonte à 1968 et la seconde à 1973.

Pas plus que le docteur Dureau, le professeur Pierre Marion, *spécialiste en chirurgie cardio-vasculaire*, qui avait également effectué une transplantation cardiaque à Lyon en 1973, ne tient à considérer cette greffe du cœur comme un *événement* : « *Il est utile de démythifier ces opérations qui sont aujourd'hui devenues classiques au même titre que les greffes du rein* », a-t-il déclaré.

[S'il est vrai que, sur le plan de la technique opératoire, une greffe cardiaque ne présente pas des risques sensiblement plus grands qu'une greffe de rein, en revanche, la fréquence des complications à terme et leur degré de gravité ne sont pas les mêmes dans l'un et l'autre cas. La crise de rejet est, en effet, la principale complication de toutes les greffes d'organe, mais, dans le cas de la transplantation rénale, le rejet n'est pas redoutable pour deux raisons : le rein peut fonctionner de manière satisfaisante malgré la destruction d'une partie de ses unités de filtration (les glomérules) ; en outre, il est toujours possible de recourir à la technique de rein artificiel en cas d'échec, avant de tenter une nouvelle greffe. En revanche, le rejet comporte des conséquences très souvent dramacœur, notamment parce que les tiques dans le cas des greffes de zones détruites peuvent éventuellement concerner les tissus de conduction électrique autonome du cœur.]

Une exposition dans cent villes de France

LE CANCER SOUS TOUS SES ASPECTS

Une exposition d'information sur le cancer, qui reste, après les maladies cardio-vasculaires, la deuxième cause de mortalité en France, aura lieu pour la première fois, cette année, à Paris et dans cent autres villes, du 27 mars au 2 avril. Organisée sur l'initiative de la Ligue nationale de lutte contre le cancer (1), dans le cadre d'une semaine nationale, cette exposition sera inaugurée le mercredi 29 mars à Paris, au Centre Beaubourg, par Mme Valéry Giscard d'Estaing. Une seconde exposition dans la capitale ouvrira ses portes, dès le mardi 28 mars, à la station de métro Auber.

Le président de la Ligue, M. Roger Gaspard, a déclaré que l'information du public était un des objectifs essentiels à atteindre afin de permettre un dépistage précoce de la maladie. Ainsi, une partie essentielle de cette exposition est consacrée au cancer sous tous ses aspects : chacun y est informé de tout ce qu'il doit faire pour éviter, dans la mesure du possible, cette maladie, pour la prévenir et la soigner.

Le reste de l'exposition est consacré aux immenses progrès faits depuis le début du siècle dans la lutte contre cette maladie, ainsi qu'à une présentation de la Ligue nationale française contre le cancer et de ses comités départementaux. Il est notamment expliqué avec clarté comment sont utilisés les fonds privés recueillis par la Ligue contre le cancer depuis maintenant soixante ans.

Ces expositions sont complétées par une *brochure qui* reprend *et* complète les informations ainsi apportées. Une quête effectuée le dimanche 2 avril par les comités départementaux achèvera cette campagne.

(1) 90, rue d'Assas, 75006 Paris. *Tél. : 326-24-05, C.C.P. Paris 56 113.*

SCIENCES

ÉCHEC DU LANCEMENT DE DEUX SATELLITES MILITAIRES AMÉRICAINS

Cap-Canaveral *(U.P.I., A.P., A.F.P.).* — Le lancement de deux satellites, qui, placés en orbite munications militaires, samedi 25 mars à Cap-Canaveral, a échoué : huit minutes après le lancement de ces deux satellites militaires « Triple 7 », les techniciens ont dû provoquer la destruction de la fusée porteuse Titan-3 C, en raison d'un défaut de fonctionnement de son second étage. Les deux satellites et la fusée sont retombés dans l'Atlantique.

Le lancement de ces deux satellites qui, placés en orbite géostationnaire, devaient compléter le réseau de télécommunications du Pentagone, était initialement prévu pour jeudi 23 mars : il avait dû être reporté en raison d'une fuite dans l'alimentation de la fusée en hélium. Il est possible que le même défaut soit à l'origine de l'échec de samedi.

RELIGION

● *Les quatorze catholiques traditionalistes* qui avaient pénétré par effraction dans l'église de l'Assomption, à Valenton, près de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) *(le Monde* daté 26-27 mars) ont évacué les lieux le 25 mars en début d'après-midi, « *sans incident* », après intervention de la police.

● *L'élaboration de la profession de foi,* dont le principe a été retenu par la dernière assemblée plénière de l'épiscopat à Lourdes, a été confiée au cardinal Renard, archevêque de Lyon, et à Mgr Daniel *Pézeril*, évêque auxiliaire de Paris (membres du bureau d'études doctrinales), ainsi qu'à Mgr André Quelen, évêque de Vannes et Mgr Jean-François Motte, évêque auxiliaire de Cambrai (membres de la commission épiscopale de l'enseignement religieux). Le maître d'œuvre est le Père J.-J. Latour, curé de Saint-Germain-des-Prés.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS
3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE - D.O.M. - T.O.M.
115 F 210 F 305 F 400 F

TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE
205 F 390 F 575 F 760 F

ETRANGER (par messageries)

I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE
163 F 285 F 388 F 518 F

II. — TUNISIE
180 F 340 F 500 F 660 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

LÉGION D'HONNEUR

Le « Journal officiel » du 26 mars a publié une liste de promotions et de nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Grande chancellerie

Est promu *commandeur* :
M. Camille Martin, directeur honoraire à la S.N.C.F.

Sont promus *officiers* :
Mme Hermine du Couedic de Kerouaier, surintendante des maisons d'éducation de la Légion d'honneur ; MM. Jean-Jacques Dickelé, commissaire honoraire ; Paul Le Quang Huy, ingénieur honoraire à la S.N.C.F. ; Marcel Picoche, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Valentin Borel, professeur honoraire ; Jacques Colmar, ancien directeur au haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés ; Antoine Demon, professeur honoraire ; Paul Evin, ancien agent consulaire ; Robert Filippi, administrateur national de la société les Médaillés militaires ; Etienne Himber, président d'une union départementale de la société les Médaillés militaires ; Jacques Hiver, directeur départemental adjoint honoraire des impôts ; Aimé Malvardi, directeur à la mairie de Toulon (e.r.) ; Jean Massoni, adjoint forestier (e.r.) ; Pierre Vallet, secrétaire général de la mairie de Compiègne (e.r.).

Premier ministre

Sont promus *commandeurs* :
MM. Jacques Ferrandi, administrateur en chef de la France d'outre-mer ; Robert Marjolin, professeur honoraire à la faculté de droit de Paris.

Sont promus *officiers* :
MM. Arnaud Boulard de Vaucelles, ingénieur des ponts et chaussées ; Maurice Cornilliet, administrateur en chef de la France d'outre-mer (c.r.) ; Alphonse Coudé du Foresto, ancien ministre, ancien sénateur ; Guy Dejouany, P.-D.G. de société ; Guy Richard, conseiller des affaires étrangères ; Alain Vernay, journaliste ; Jacques Douce, directeur général d'une agence de publicité ; René Moatti, avocat à Paris.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Michel Albert, commissaire adjoint au Plan ; Georges Andrieux, médecin chef de service ; Robert Bagage, P.-D.G. de société ; Mme Micheline Basset, journaliste ; MM. Jean-René Bernard, ambassadeur à Mexico ; Pierre Brachin, professeur ; Pierre Cameau, P.-D.G. de société, vice-président de la presse hebdomadaire de province ; Mme Paulette Dousdèbes, directrice de journal ; MM. André Delanoë, entrepreneur de transports ; Bernard Gensous, directeur à T.D.F. ; Jean Gilbert, P.-D.G. de quotidien ; Jean Ladoire, journaliste ; Jean-Louis Lestrade, syndicaliste ; Mme Jeanne Levy-Jacquemin, adjointe au secrétaire général du haut comité sur l'alcoolisme ; MM. Bernard Plassin, P.-D.G. de société ; Jean Sellato, conseiller technique des opérations de Bourse.

René Esclapez, vice-président du groupement pour l'indemnisation ; Lucien Pinel, directeur de sociétés ; Jean Fulcrand, président de sociétés ; Claude Laquière, exploitant agricole ; Mohammed Laradji, président du Rassemblement des Français rapatriés d'origine musulmane ; Robert Sénéchal, huissier chef des services du premier ministre.

Relations avec le Parlement

Sont promus *officiers* :
MM. Michel Audiat, directeur adjoint du cabinet du président de l'Assemblée nationale ; Raymond Gallier, directeur du service du budget du Sénat.

Sont nommés *chevaliers* :
M. Roger Benmebarek, administrateur civil ; Mlle Yvonne Casanora, administrateur au Conseil économique et social ; MM. Jacques Cassin, directeur adjoint du compte rendu sténographique du Sénat ; Yves Marion, directeur des études générales du cabinet des questeurs (Sénat) ; Jean Meunier, directeur adjoint des comptes rendus analytiques de l'Assemblée nationale.

Fonction publique

Sont promus *officiers* :
MM. Yves Roberge, inspecteur général de l'administration ; Charles Thill, sous-préfet.

Est nommé *chevalier* :
M. Jean Fribault, ancien maire.

Recherche

Est promu *officier* :
M. Pierre Aigrain, directeur technique général du groupe Thomson, ancien délégué général à la recherche scientifique et technique.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Roland Morin, délégué général adjoint à la recherche ; M. Raymond Maurel, professeur à l'université de Poitiers ; Henri Mathieu, professeur à l'U.E.R. Bichat-Beaujon.

Justice

Sont promus *commandeurs* :
MM. Henry Barbet, président de section au Conseil d'Etat ; Philippe Cosse-Manière, président de chambre honoraire à la Cour de cassation.

Sont promus *officiers* :
Mme Colette Anfubault, épouse Erhard, avocat à Paris ; MM. Marcel Berthon, avocat à Clermont-Ferrand ; Gilbert Braquet, avocat à Paris ; René Charrasse, avocat général à Paris ; Jean Diebold, avocat général à Metz ; Jacques Feffer, conseiller à la Cour de cassation ; René Lapeyre, président à Pau ; Félix Levy, président du tribunal de Strasbourg ; Louis Poli, conseiller honoraire à Aix-en-Provence ; Claude Redier, président du tribunal de commerce de Caen ; André Rouanet de Vigne-Lavit, président de chambre à Paris ; Maurice Rouelle, premier président à Riom ; Paul Servat, avocat général à Caen.

Sont nommés *chevaliers* :
Mme Geneviève Augendre, avocat à Paris ; MM. Jules Besançon, huissier de justice honoraire ; Antoine Boggi, expert à Bastia ; Francis Bourdin, avocat à Narbonne ; Paul Charuon, notaire à Paris ; Emile Coderch, substitut général à Versailles ; Jean David, conseiller à la cour de Paris ; Gaston Fillatreau, président du tribunal du Mans ; André Giresse, conseiller à la cour de Paris ; Pierre Hébrard, avocat général à Aix-en-Provence ; Louis Jean, directeur adjoint au service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale ; Jean-Louis Lachaud, avocat à Paris ; Charles Lajou, conseiller à la cour de Paris ; Jean-Claude Laplace, conseiller à la cour de Paris ; Pierre Lebonnois, avocat à Caen ; Jean-Claude Lecante, premier substitut à Paris ; Maurice Levade, premier juge à Paris ; Charles Libman, avocat à Paris ; Paul Luciani, conseiller à la cour de Versailles ; Yves Merqui, magistrat à Monaco ; Henri Molines, vice-président au tribunal de Paris, président du tribunal pour enfants de Paris ; Jean Pariente, avocat à Sens ; Henri Paul, conseiller à la cour de Douai ; Pierre Peberay, avocat à Paris ; Michel Provost, procureur de la République à Troyes ; Joseph Rivoire, notaire à Clermont-Ferrand ; Joseph Rougeot, président de chambre à la cour de Montpellier ;

MM. Charles Snéjdareck, ancien aumônier de prison ; Charles Sodini, substitut général à Paris ; René Sorgues, procureur adjoint à Lyon ; Philippe Vautier, premier substitut à l'administration centrale ; Marcel Vesse, directeur régional des services pénitentiaires de Bordeaux ; Guy Veyssade, conseil juridique à Paris ; Jean Virenque, conseiller à la cour de Fort-de-France.

Affaires étrangères

Est promu *commandeur* :
M. Jean Soutou, secrétaire général du ministère.

Sont promus *officiers* :
MM. Gilles Curien, ministre plénipotentiaire à l'administration centrale ; Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire à l'administration centrale ; Pol Le Gourrierec, ambassadeur au Pakistan ; Lucien Bochet, ancien proviseur ; Ernest Corcos, commissaire d'avaries au Maroc ; Réginald de Varren, ancien consul général à Houston (E.-U.).

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Emmanuel Arnauld d'Andilly, secrétaire des affaires étrangères ; Alain Bry, ministre plénipotentiaire à l'administration centrale ; Jean François-Poncet, secrétaire général de la présidence de la République ; Michel Gastaud, consul à Fribourg-en-Brisgau ; Yves Plattard, ambassadeur au Nigéria ; Michel Reuillard, premier conseiller à l'ambassade de France au Saint-Siège.

M. Georges Attali, vice-président de société à Houston (E.-U.) ; Mgr Marcel Chabbert, archevêque de Rabat ; MM. Claude Collin du Bocage, président de sociétés aux Etats-Unis ; Jean Dufour, médecin en Algérie ; Mme Hélène Garfunkel, directrice de l'Alliance française à Curitiba (Brésil) ; MM. Gilbert Gehring, directeur de l'Institut français de Stuttgart (R.F.A.) ; Charles Kobler, directeur de banque en Suisse ; Charles Loubriat, industriel en Belgique ; Pierre Moortgat, journaliste à Hambourg ; Marcellin Pratmarty, missionnaire à la léproserie de Koyama (Japon) ; Ange Vincentelli, président de la chambre française de commerce d'Anvers.

Intérieur

Sont promus *commandeurs* :
MM. Pierre Forest, conseiller général du Nord, maire de Maubeuge ; René-Pierre Jannin, préfet de l'Isère.

Sont promus *officiers* :
MM. Raymond Boisdé, ancien ministre ; Jean Bureau, ancien maire de Pont-l'Evêque (Calvados) ; Jean Casteran, contrôleur général de la police ; Laurent Clément, préfet du Gard ; Michel Commelin, conseiller général de l'Oise ; Paul Davenas, maire de Chamalières-sur-Loire (Haute-Loire) ; Jacques Grondeau, conseiller général de la Gironde, adjoint au maire de Bordeaux ; Jean Kerleveo, conseiller juridique de l'archevêché de Paris ; Jacques Levy, sous-directeur à la préfecture de police ; Raoul Maymard, ancien conseiller général de la Haute-Corse ; Gérard Pelleterat de Borde, conseiller général du Jura, conseiller régional de la région Franche-Comté ; Pierre Rouvière, préfet de Meurthe-et-Moselle ; Raymond de Wazières, conseiller général de la Somme, conseiller régional.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Jean-Claude Aurousseau, préfet de la région Guadeloupe ; Yves Bentegeac, préfet de la Haute-Corse ; Yves Blanchot, maire de Dinan (Côtes-du-Nord) ; Mlle Hélène Blouin, administrateur civil à la préfecture de police ; MM. Georges Bolton, conseiller général de l'Aveyron ; Paul Brechignac, chef de la mission régionale des pays de la Loire ; Mme Cécile Brouselle, secrétaire générale de l'Union des supérieures majeures de France ;

MM. Joseph Brunel, maire d'Arbignieu (Ain) ; Paul Chambraud, directeur des personnels et des affaires politiques ; André Chambriard, ancien maire de Viscontat (Puy-de-Dôme) ; Albert Chauveau, conseiller général de la Mayenne, conseiller régional ; Gérard Claudel, conseiller général du Val-d'Oise, maire d'Ennery ; Paul Collin, ancien maire d'Arracourt (Meurthe-et-Moselle) ; Louis Courroy, conseiller général des Vosges, vice-président du conseil régional de Lorraine, ancien sénateur ; Marcel Croisier, conseiller général des Hautes-Alpes ; René Dagut, directeur de la sécurité civile en Haute-Garonne ; Jean Duron, conseiller général du Cher ; Joseph Egu, ancien conseiller général d'Ille-et-Vilaine ; Henri Fabre, adjoint au maire de Toulon, vice-président du conseil régional, ancien député ; Jean Firmin, directeur à la préfecture d'Indre-et-Loire ; Etienne Fleuret, commissaire divisionnaire (e.r.) ; Jean Fulchiron, conseiller général du Rhône, ancien député ; Mle Annick de Geyer d'Orth, ancien conseiller municipal de Pontivy (Morbihan).

MM. Arthur Girard, ancien maire d'Amage (Haute-Saône) ; Max Groselle, conseiller général de Lot-et-Garonne ; François Guilion, commissaire divisionnaire ; Henry Guyot, commissaire divisionnaire ; Joseph Inizan, administrateur civil ; Pierre Jourdan, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France ; Jean Laporte, commissaire divisionnaire à Bordeaux ; Alfred Lattes, président du consistoire israélite de Côte d'Azur-Corse, conseiller municipal de Nice ; Pierre Marie, conseiller général de la Vienne ; Paul Marquet, commissaire divisionnaire à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ; Mle Paulette Martin, directeur de préfecture à l'administration centrale ;

MM. André Millet, maire de Samoreau (Seine-et-Marne) ; Albert Mourey, commissaire divisionnaire à Nice ; Lucien Nauron, conseiller général de l'Indre ; Mme Perrot, épouse Tortel, maire de Chapeau (Allier) ; MM. Albert Plateau, président du tribunal administratif d'Amiens ; Gabriel de Poulpiquet de Brescanvel, maire de Coat-Meal, ancien député ; Claude Robin, inspecteur de l'administration ; Georges Salvary, contrôleur général de la police nationale ; Octave Saubobert, conseiller général des Yvelines, maire de Bonnières-sur-Seine ; René Spack, commissaire divisionnaire à Marseille ; Henri Thébault, conseiller général du Morbihan, maire de Mauron, ancien député ; Edouard Vergnot, maire de Saint-Aubin-des-Hayes (Eure) ; Max Warchawski, grand rabbin de Strasbourg et du Bas-Rhin.

Départements et territoires d'outre-mer

Sont promus *officiers* :
MM. Joseph Audebert, ancien président de la chambre de commerce de Pointe-à-Pitre ; Robert Bonneau, chef du service de la défense nationale du secrétariat d'Etat ; Eugène Zeoula, grand chef à Lifou (Nouvelle-Calédonie).

Sont nommés *chevaliers* :
Mgr Loléslo Fuahea, évêque des îles Wallis et Futuna ; MM. Hubert Guyot, inspecteur général de l'Institut de recherches sur les fruits et agrumes ; Gabriel Jean-Louis, conseiller général de la Guyane ; Mme Marty (en religion Mère Germaine de Marie), mère supérieure de communauté religieuse ; MM. Jean-Marc Miguet, directeur régional de l'Office national des forêts pour la Réunion ; le R.P. Patrick Farelle O'Reilly, secrétaire général de la Société des océanistes ; Jean Teanor, président de la chambre des notaires de la Guyane et de la Martinique.

Défense

Sont promus *officiers* :
MM. René Catala, administrateur civil au ministère ; Jean Merchadier, chef de service au ministère.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Marcel Caubeyre, inspecteur central des services ; Jacques Gallois, directeur dans une société ; Jacques de Potier, rédacteur en chef d'un hebdomadaire.

Coopération

Est promu *commandeur* :
M. Claude Desanges, P.-D. G. de société.

Sont promus *officiers* :
MM. Abel Campourcy, conseiller technique de la République de Mauritanie ; Guy Camus, directeur général de l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer ; Mgr Pierre Leclerc, missionnaire à Gao (Mali).

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Marc Beulaygue, directeur d'entreprise minière au Niger ; Jacques Darribère, chef de la mission française de coopération à Djibouti ; Georges Idrac, secrétaire général de la préfecture de Daloa (Côte-d'Ivoire) ; André Perrot, en religion Frère Charles, missionnaire au Congo ; Mme Hélène Panouillet, présidente d'association ; MM. Pierre Pouillaude, conseiller technique du commissaire d'Etat aux mines du Zaïre ; Paul Quervel, chef du centre informatique au ministère ; Philippe Rossillon, chef de la mission d'études générales au ministère ; Albert Théodore, industriel à Ambatolampy (Madagascar).

Culture et environnement

Sont promus *commandeurs* :
Mme Annie Ducaux, sociétaire de la Comédie-Française ; le Père Robert Carré, ancien aumônier des artistes.

Sont promus *officiers* :
Mlle Jeannine Auboyer, conservateur en chef des musées ; MM. Pierre Fallion, vice-président de la fédération des syndicats d'initiative ; Marie Labrousse, directeur de la commission des antiquités historiques de Toulouse ; Hubert Landais, directeur des musées de France ; Alfred Poussigue, compositeur de musique ; Michel Sommer, secrétaire général de l'association pour la prévention de la pollution atmosphérique.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Lucien Adès, président de la Fédération nationale de la musique ; Serge Antoine, secrétaire général du haut comité de l'environnement ; Julien Berthault, secrétaire général du comité du tourisme d'Ile-de-France ; Paul Blanc, restaurateur ; Jean de Chancel, adjoint au directeur de la protection de la nature ; Jean Chanteur, directeur adjoint du service de protection contre les rayonnements ionisants ; Pierre Mondy, artiste dramatique ; Jean Duriz, directeur technique de Villages Vacances Familles ; Mme Suzanne Fleury, épouse d'Huart, conservateur aux Archives nationales ; MM. Jacques Frichet, directeur commercial ; Jean Gazagnes, chef du service des fouilles et antiquités ; Jacques Gilbert, secrétaire général du groupement national des grands hôtels français ; Mme Marguerite de Gourcuff, dite Daisy de Galard, directrice d'une société cinématographique ; MM. Denis Huisman, homme de lettres ; Jean-Paul Lacaze, secrétaire général de la mission interministérielle pour l'aménagement du Languedoc-Roussillon ; Félix Malcles, artiste peintre ; Mlles Florence Marinot, donatrice des musées nationaux ; Denise Masson, donatrice des musées nationaux ; MM. René Mollard, vice-président du comité pour le fleurissement de la France ; Pierre Mouls, vice-président de l'association de la vallée du Rance ; Mlle Germaine Pélegrin, secrétaire général du musée du Louvre ; Mmes Odile Pierre, titulaire du grand orgue de la Madeleine ; Paulette Merval, artiste lyrique ; M. Michel Serrault, artiste dramatique ; Mlle Renée Trosseau, chef des services de l'habillement de l'Opéra ; M. Jean-Claude Pascal, artiste de variétés.

Économie et finances

Est promu *commandeur* :
M. Yves Le Portz, inspecteur général des finances, président de la Banque européenne d'investissements.

Sont promus *officiers* :
MM. Roger Balussou, trésorier général des Vosges ; Gérard Dangelzer, vice-président d'un directoire de banque ; Paul Giroud, président de caisse d'épargne ; Pierre Mérieux, conseiller-maître à la Cour des comptes ; Jacques Monégier du Sorbier, commissaire du gouvernement auprès de banques et d'établissements de crédit ; Bernard Pujo, directeur adjoint à la B.N.P. ; Paul Raymond, directeur des impôts de Clermont-Ferrand.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Maurice Berthou, directeur de succursale à la Banque de France ; Gilles Brac de la Perrière, inspecteur des finances, directeur général de la Société lyonnaise des dépôts ; Paul Caron, expert-comptable ; René Caron, ancien directeur de l'imprimerie des billets de la Banque de France ; Guy Carron de la Carrière, conseiller commercial ; Georges Eginard, sous-directeur à l'administration centrale.

MM. Gérard Galichon, directeur général de la confédération national du Crédit mutuel ; Maurice Gontier, vice-président d'un établissement financier ; Yves Grasset, inspecteur général des finances ; Joseph Hufajen, directeur de banque ; Joseph Kunstmann, sous-directeur à la caisse des dépôts ; Henry de Lancrau de Bréon, vice-président de la fédération bretonne du crédit mutuel ; Pierre Larrodé, trésorier général de l'Aube ; Pierre Lequéret, contrôleur financier.

MM. Hugues Malzy, chef de service à l'administration centrale ; Hubert Martin, directeur général de la Banque de Madagascar et des Comores ; Robert Masson, sous-directeur à l'administration centrale ; Emile Meeschaert, agent de change ; Mlle Jeanne Minotte, administrateur civil à la cour des comptes ; MM. Roger Papaz, directeur général adjoint d'un groupe d'assurances ; Jean-Claude Poujol, directeur général de la caisse centrale d'établissements bancaires ; Paul Rauzy, directeur des impôts à Rennes ; Pierre Royer, directeur de caisse d'épargne ; Raymond Schmit, directeur pour la France de compagnies d'assurances étrangères ; Pierre Turpin, directeur central de banque ; André Wormser, président du directoire de la Sovac.

Équipement et aménagement du territoire

Sont promus *commandeurs* :
MM. René Bulin, directeur général d'Eurocontrol ; Auguste Gonon, président d'honneur d'une société de travaux publics.

Sont promus officiers :
MM. Georges Beauduc, directeur honoraire des messageries maritimes ; André Cantoni, P.-D.G. d'une entreprise d'installations thermiques ; Jacques Colffard, P.-D.G. d'une entreprise de travaux publics ; Robert Devouge, inspecteur général des transports ; Jean Gay, chef de division à U.T.A. ; Roger Landry, chargé de mission à la mission pour l'aménagement de la côte Aquitaine ; Maurice Luguern, ingénieur général des ponts et chaussées ; Alain Simon, adjoint au directeur de l'aménagement foncier ; Pierre Tessonneau, chargé de mission dans le domaine routier.

Sont nommés chevaliers :
MM. Jean-François Arhanchiague, directeur départemental de l'équipement du Nord ; Marcel Baron, Notaire ; Marius Belmain, directeur de l'équipement du Pas-de-Calais ; Jean-Pierre Bony, ingénieur général de l'aviation civile ; Roger Callou, chargé de mission auprès du directeur de l'institut de recherche des transports ; Bernard de Castelbajac, chargé de mission à la délégation à l'aménagement du territoire ; François Cazin, architecte ; Jean-Michel Collas, directeur général du comité interprofessionnel du logement du Loiret ; Pierre Dangles, vice-président de la société de rénovation du 14e arrondissement ; Raymond Découdun, président de la fédération des syndicats d'ingénieurs de la S.N.C.F. ; Michel Deck, ingénieur en chef de l'équipement des Alpes-de-Haute-Provence ; Mme Henriette Dubois, administrateur du Conseil économique et social.

MM. Germain Dupont, P.-D.G. d'une entreprise de bâtiment ; Jean Galzi, chef du service météorologique métropolitain ; Raymond Ganier, adjoint au directeur des services techniques de la R.A.T.P. ; Jean-Pierre Genevès, commandant de bord à Air France ; Mlle Christiane Germain, chef de service administratif à la direction de l'équipement de l'Hérault.

MM. Pierre Guithaux, directeur de l'équipement de la Gironde ; Jacques Hervet, secrétaire général technique de la fédération des travaux publics ; Pierre Jeantet, directeur général du comité interprofessionnel du logement de Guyenne et Gascogne ; Gaston Jouven, P.-D.G. d'une société de construction ; Roger Lacroix, vice-président d'une société de travaux publics ; Bernard Lathière, administrateur gérant d'Airbus-Industrie ; Jean Martin, directeur de l'équipement du Finistère ; Roger Martin, directeur du centre de formation professionnel à Mâcon ; Florent Monneret, ingénieur du génie maritime ; Jacques Nobié, capitaine au long cours ; Robert Parenty, président de l'office d'H.L.M. des Hauts-de-Seine ; Roger Raoult, directeur de l'office d'H.L.M. de la Manche ; Elie Rumeau, chef de service administratif ; Albert Saint-Gaudens, ancien officier ; Mlle France Soudan, chef de service au secrétariat général de la marine marchande.

MM. Joseph Van Parys, président de l'association des transports routiers internationaux ; Michel Vigier, ingénieur des études de l'aviation civile ; Olivier Wéber, ingénieur général de la S.N.C.F.

Éducation

Est promue commandeur :
Mme Suzanne Lebert, veuve Herbinière, inspectrice générale de l'instruction publique (e. r.).

Sont promus *officiers* :
MM. Henri Gauthier, recteur d'académie ; Georges Hacquard, directeur de l'Ecole alsacienne ; André Labaste, inspecteur général de l'instruction publique (e. r.) ; Jean Lacoue-Labarthe, proviseur du lycée Montaigne à Bordeaux ; Bernard Vacheret, inspecteur général de l'instruction publique.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Jacques Beguin, recteur de l'académie de Strasbourg ; Jacques Bon, inspecteur d'académie ; Mmes Colette Bredeloux, épouse Kremer, professeur agrégé au lycée technique de Nantes ; Simone Delmas, épouse Simonin, directrice du Centre national de Montlignon ; MM. Henri Dubief, inspecteur général de l'instruction publique (e. r.) ; Robert-Claude François, sous-directeur au ministère ; Adrien Gouteyron, directeur des collèges au ministère ; Claude Guerlain, attaché principal d'intendance universitaire ; Hervé Hibon de Frohen, proviseur du lycée Roland-Garros du Tampon (La Réunion) ; Raymond Imbert, inspecteur principal au rectorat de l'académie de Paris ; Jacques Klein, directeur d'école honoraire ; Gabriel Mutte, inspecteur pédagogique pour l'académie de Montpellier ; Mlle Eliane Naidmann, directrice de collège au Bourget ; Mme Jeannine Novi, veuve Surrel, inspectrice de l'information ; MM. l'abbé Joseph Salles, directeur de l'institution Rocroy-Saint-Léon à Paris ; Eric Steib, inspecteur d'académie ; Victor Valet, conseiller administratif à l'inspection académique de Gap ; Mme Micheline Vansteenkiste, épouse Gillet, directrice du lycée Pasteur à Lille.

Agriculture

Est promu *commandeur* :
M. Louis Badré, ingénieur général du génie rural.

Sont promus *officiers* :
MM. Nicolas de Garder, ancien directeur général de la Société d'aménagement Poitou-Charentes ; Jean Guilbert, ancien président d'organismes agricoles ; Georges Morand, ingénieur général du génie rural ; Jean Petit, P.-D.G. de société ; Bernard Roux de Reilhac, président de la caisse de mutualité sociale agricole de la Charente ; Robert Vuillaume, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. André Benoit, directeur général de société de produits laitiers ; André Boscq, ingénieur en chef du génie rural ; Hubert Clauser, directeur de recherches à l'Institut de la recherche agronomique ; Armand Cognet, chef du service régional d'Auvergne de l'inspection du travail et de la protection sociale agricole ; Alain Delaunoy, président d'un groupe sucrier ; Albert Duchalais, président de coopératives agricoles ; Hubert Fremy, président des chambres d'agriculture du Loiret ; Philippe Heuzé, agriculteur ; Mme Jane Hirsch, veuve Léon, présidente du syndicat des propriétaires forestiers d'Indre-et-Loire ; MM. René Jayr, président de la mutualité agricole de l'Aveyron ; Marcel Laborie, directeur honoraire de la mutualité agricole du Lot-et-Garonne ; Bernard Labrosse, directeur à la chambre d'agriculture de l'Ain ; Bertrand-Henri Lesguillier, inspecteur général des eaux et forêts ; Mme Marie-Josèphe Lunel, veuve Brulé, agricultrice ; MM. Thierry Manoncourt, viticulteur ; Claude Meurier, directeur des laboratoires des services vétérinaires des Côtes-du-Nord ; Pierre de Montesson, éleveur ; Joseph Morisson de la Bassetière, président de la section nationale des bailleurs de baux ruraux ; Jean Onno, président de la caisse régionale du Crédit agricole du Morbihan ; Georges Ory, directeur régional de l'office national des forêts ; Joseph Palau, président de la confédération des producteurs de fruits ; Roger Paran, président de la chambre d'agriculture du Cantal ; Michel Perrot, chef du service régional d'aménagement forestier de la région Centre ; Henri Pommeret, P.-D.G. de la Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc ; Jean-Marie Volturiez, président de la Caisse régionale du Crédit agricole.

Industrie commerce et artisanat

Sont promus *commandeurs* :
MM. Jean-Pierre Bérard, directeur de l'Agence nationale de valorisation de la recherche ; Henri Durand, inspecteur général.

Sont promus *officiers* :
MM. Henri Arthus-Bertrand, P.D.G. de société ; Louis Barbe, sous-directeur ; Reynold Barbier, professeur de géologie appliquée à l'université de Grenoble ; Jacques Herbart, ancien président du conseil d'administration d'I.B.M. ; Jean Lançon, président de la chambre de commerce de Bastia-Corte-Balagne ; Pierre Lejeune, directeur général de la Société professionnelle des papiers de presse ; Pierre Poirier-Vandermeersch, président du Syndicat national des antiquaires négociants ; François Rossillon, directeur au Commissariat à l'énergie atomique ; Pierre Single, président du Syndicat général des fondeurs de France ; André Thévenin, P.D.G. de sociétés.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Christian Allais, secrétaire général de l'Institut de l'entreprise ; Claude Amson, vice-président de la Fédération nationale de la maroquinerie ; Adolphe Aribac, directeur dans une société de construction mécanique ; Jacques Beigbeder, directeur financier ; Louis Breuil-Jarrige, P.D.G. d'une compagnie de distribution de produits pétroliers ; Lucien Burdin, président de la Fédération nationale des unions de commerçants en quincaillerie ; Sylvain Cayzac, ancien directeur général d'une fabrique de bijoux ; Bernard Chevry, commissaire général de salons internationaux ; Mme Elisabeth Detroye, épouse Giraud, directeur général d'une verrerie ; MM. François Didier, directeur général des hydrocarbures dans un groupe de sociétés d'exploitation de produits pétroliers ; Axel Egnell, P.D.G. de sociétés ; Jean Fontaine, président de sociétés ; André Gillardeau, directeur commercial ; Edouard Gouvy, président du Syndicat national d'outillage agricole ; Jean Keller, président de la chambre de commerce d'Angers ; Pierre Labbé, administrateur de sociétés ; Yves Le Boulleur de Courlon, P.D.G. d'un groupe de papeteries ; Edmond Lecourt, P.D.G. de sociétés ; Eugène Le Couviour, industriel ; Jean Lelièvre, industriel textile ; Jacques Loiseau, P.D.G. de société ; Pierre Montel, président de la Chambre syndicale des appareils et équipements photographiques ; Paul Muller, président de la Fédération des détaillants en chaussures ; André Noël, ancien directeur dans une société de construction automobile ; Jacques Olier, gérant de sociétés ; Louis Paulet, P.D.G. d'une entreprise de boulonnerie ; Jean-Pierre Poirier, chef du service interdépartemental de l'industrie Provence-Côte d'Azur-Corse ; Jean Royer, P.D.G. d'une société d'électronique ; Armand Simon, administrateur de sociétés ; Laurent Viano, président honoraire de la chambre syndicale de la réparation automobile des Bouches-du-Rhône ; Mme Myriam Weil, épouse Conte, administrateur de sociétés.

Travail

Sont promus *officiers* :
MM. Hubert Delarbre, inspecteur général du travail ; Léon Kaemmerlen, président de l'union départementale de la C.G.C. du Haut-Rhin ; André Lanselle, directeur du développement social d'entreprises.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Jean Botrel, administrateur civil à l'administration centrale ; Jean Bréchon, directeur du personnel ; André Cassini, président du comité mixte du Conseil supérieur des notaires ; Raoul Chaline, directeur départemental du travail de la Loire-Atlantique ; Jean-Baptiste Chambat, médecin du travail ; Lionel Cossé, président de l'union intersyndicale des industries alimentaires ; Léonard Danneels, président de section départementale des meilleurs ouvriers de France ; Henri Dupont, maître ouvrier plombier au Gaz de France ; Jean Hamon, directeur des Nouvelles Messageries de la presse parisienne ; Jean Lapostolle, vice-président d'honneur de la C.G.C. ; Maurice Loizillon, vice-président de l'Association pour la formation dans la sidérurgie ; Pierre Nissou, chef de fabrication ; Mme Fanny Nudelmann, épouse Toussaint, cartonnière ; MM. Robert Piéplu, administrateur du centre socio-culturel Chaillot-Galliéra ; Jean Sahuqué, médecine du travail ; Jean Talard, président de l'Association des services médicaux du travail des Bouches-du-Rhône ; Mmes Alice Touret, épouse Ducreux, ancienne correctrice d'imprimerie ; Lucienne Trainel, épouse Pain, secrétaire générale de la Société des meilleurs ouvriers de France ; MM. Jacques de la Vaissière de Lavergne, vice-président du Centre d'étude et de documentation économiques et sociales ; André Villard, directeur départemental du travail des Bouches-du-Rhône.

Santé et Sécurité sociale

Est promu *commandeur* :
M. Jean Gardin, directeur général d'un groupe d'institutions sociales de la rue Médéric.

Sont promus *officiers* :
M. Henri Aurégan, médecin inspecteur général de la santé ; Mlle Hélène Bureau, sous-directeur de l'action sociale à la préfecture de Paris ; MM. Jean Dedieu, directeur de la Caisse de la sécurité sociale dans les mines ; Henri Jérôme, doyen de la faculté de médecine Necker-Enfants malades ; André Sénat, directeur général du Centre hospitalier régional de Nice ; Guy Tardieu, professeur sans chaire à la faculté de médecine Paris-Ouest ; Jean Vigan, président de l'Union nationale des grandes pharmacies ; Roger Viguié, médecin chef de service à l'hôpital d'Argenteuil.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Pierre Bailly-Salin, médecin des hôpitaux psychiatriques ; Raymond Bastin, professeur de la chaire de cliniques des maladies infectieuses à Paris-VII ; Mme Paulette Bernard, épouse Laberthe, vice-présidente de l'Association pour l'aide aux personnes âgées du Calvados ; M. Jacques Caen, maître de conférences agrégé d'hématologie à Paris-VII ; Mme Marie-Louise Combemale, épouse Courtois, vice-présidente d'honneur de l'Association pour le développement de la recherche sur le cancer ; MM. Yves Commissionat, professeur au collège de médecine des hôpitaux de Paris ; Jacques Debray, professeur de la chaire de pathologie médicale à la faculté Saint-Antoine ; Raymond Delcourt, commissaire général de l'Armée du salut ; Georges Farrié, médecin général de la santé ; Mme Lina Ferranti, épouse Lefevre-Paul, médecin inspecteur général adjoint de la santé ; MM. Roger Heyde, président de la caisse d'assurance maladie du Calvados ; Pierre Karli, président de l'université Louis-Pasteur à Strasbourg ; Hubert Larrieu, professeur de pathologie chirurgicale de l'U.E.R. de médecine Kremlin-Bicêtre à Paris-XI ; Jacques Le Bihan, directeur général adjoint de la caisse d'assurance vieillesse ; Géraud Michel de Pierredon, directeur des œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte ; Jacques Pierre, médecin en retraite ; Mlle Simone Raspail, directrice du laboratoire d'analyses de la M.G.E.N. ; M. Maurice Siboulet, médecin chef à l'hôpital Saint-Louis ; Michel Soulé, médecin psychiatre ; André Valla, professeur à l'U.E.R. de médecine de l'université de Caen ; Jean Vétu, trésorier de l'Union nationale des associations familiales ; Fred Wormser, président du centre régional de Bourgogne pour l'enfance inadaptée.

Commerce extérieur

Est promu *officier* :
M. Roger Carré, commissaire général adjoint aux prix.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Henri Belmont, P.-D.G. de sociétés ; Jean Bolliot, membre du directoire d'une société ; Georges Duréault, P.-D.G. de société ; Joseph Hériard-Dubreuil, P.-D.G. de société ; Xavier Mallat, président de société ; Pierre Marcassuzaa, chef des services d'expansion économique au Portugal ; Mme Georgette Piccapane, décoratrice.

Universités

Est promu *commandeur* :
M. Jean Filliozat, ancien directeur de l'école française d'Extrême-Orient, membre de l'Institut.

Sont promus *officiers* :
MM. Claude Aron, professeur à l'université Strasbourg-I ; Pierre Clairin, membre de l'Institut ; Pierre Courteault, avocat à Paris ; Gérard Marcy, professeur à l'université d'Aix-Marseille-II ; Jean Ritz, professeur à l'université de Grenoble-III.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. André de Cambiaire, professeur à l'université de Montpellier-I ; Marie Costa de Saint-Genix de Beauregard, directeur de recherche au C.N.R.S. ; René Durand, professeur à l'université de Dakar ; Maurice Durchon, professeur à l'université de Lille-I ; Paul Fraisse, professeur à l'université René-Descartes (Paris-V) ; Jean-Pierre Gerhard, maître de conférences agrégé à l'université de Strasbourg-I ; Mme Hélène Lefeuvre, épouse Le Marre, secrétaire général de l'université de Haute-Bretagne (Rennes-II) ; MM. André Page, professeur à l'université de Grenoble-II ; Pierre Petot, ancien directeur à la chambre de commerce de Paris ; Mme Denise Plessis, épouse Cagniant, professeur à l'université de Metz ; Mgr Paul Poupard, recteur de l'Institut catholique de Paris ; M. Maurice Toga, professeur à l'université d'Aix-Marseille-II, décoratrice.

Postes et télécommunications

Sont promus *officiers* :
MM. Raymond Cholat, directeur des postes à Lyon ; Prosper Rambier, inspecteur général.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Louis Authier, directeur départemental à Toulouse ; Claude Bacquenois, ingénieur en chef à Lyon ; Jacques Claudon, P.-D.G. de société de télécommunications ; Gilbert Malherbe, administrateur à l'administration centrale ; Mme Alice Miault, épouse Juge, receveuse à Evreux R.P. ; MM. Jacques Raverdy, directeur délégué de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications de Bretagne ; Marcel Roulet, directeur régional de télécommunications à Paris ; Pierre Sançon, ingénieur en chef à Orléans ; René Tahon, chef de centre de tri postal à Nevers-Gare.

(A suivre.)

Le Monde

culture

LE JOUR DE LA MUSIQUE

Les vingt-cinq ans d'une muse.

Depuis vingt-cinq ans, une muse inspire la plus grande et la plus sympathique des maisons françaises de disques classiques : Erato est un miracle d'artisanat ; avec un tout petit nombre de collaborateurs, Philippe Loury et sa femme, Michel Garcin et sa femme ont réalisé 1 400 enregistrements (dont 600 partitions de musique française, 211 premiers enregistrements mondiaux et 148 œuvres contemporaines) et remporté 160 grands prix du disque. Sans eux, le panorama musical de notre pays serait bien pauvre et des dizaines d'artistes auraient mis bien plus de temps à se frayer un chemin : Marie-Claire Alain, J.-F. Paillard, J.-P. Rampal, Michel Corboz, Claudio Scimone, M.-J. Pires, P. Amoyal, l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, etc.

Fidèle à sa tradition, Erato fête son anniversaire en regravant quinze disques d'œuvres quasi inconnues dont la beauté s'imposera tôt ou tard : un florilège Delalande, Du Caurroy, Robert, Palestrina, Campra, Du Mont, Mondonville, Telemann, Scarlatti, Fiocco, Hamal, Schobert, Roussel (3e et 4e Symphonies par Charles Munch), musiques de San Petronio de Bologne, etc. (Erato 9 501/15).

Horowitz joue pour les Européens.

Agé aujourd'hui de soixante-treize ans, Wladimir Horowitz ne reviendra sans doute jamais en France où il a donné son dernier récital en 1951. Les places de ses rares concerts aux Etats-Unis s'arrachent en quelques heures. La dernière occasion de le voir et de l'entendre en direct, pour les Européens, est très probablement le 7 mai, à Carnegie Hall, où le fabuleux pianiste qui domine les cinquante dernières années donne un récital exclusivement réservé aux publics des autres continents que l'Amérique. Un charter partira le 4 mai (jour de l'Ascension) avec retour le 8 ou le 15 mai au choix (Renseignements et inscriptions jusqu'au 7 avril : Camino, 21, rue Alexandre-Charpentier, 75017-Paris, tél. 755-77-90).

Symphonie alpestre pour l'école normale.

Pour la première fois, une grande école de musique se transporte avec armes et bagages (trente-cinq pianos) à 1 600 mètres d'altitude pour y donner, pendant quatre semaines (du 6 août au 1er septembre), des cours d'été pour amateurs et professionnels, dans la station de Flaine. L'Ecole normale de musique, fondée par Alfred Cortot, offre ainsi une organisation très structurée, avec d'éminents professeurs (quatorze disciplines, vingt professeurs), à tous ceux qui souhaitent profiter de l'été pour se perfectionner ou s'initier : jeunes à vocation professionnelle, amateurs exécutants de musique de chambre, enfants musiciens, parents, etc.

Pour tous, la possibilité d'un « diagnostic » sur leurs capacités musicales et un entraînement adapté, combiné avec les joies de la montagne et de... « l'académie de tennis ». De nombreuses bourses seront attribuées aux candidats justifiant de ressources insuffisantes. (Renseignements : 114 bis, boulevard Malesherbes, 75017 Paris, tél. 225-21-08.)

Musique au cœur d'un vieux village.

Dans un village du parc régional du Haut-Languedoc, la « commune libre » de Ferrières, avec ses habitants hospitaliers, avec les jeunes qui restaurent les maisons, les musiciens du Festival méditerranéen des jeunes interprètes organisent des stages et week-ends musicaux, le premier, du 12 au 16 avril, consacré à la flûte et à la guitare (classique et flamenco), avec Christian Malestri, Ch. Rasquier et Andres Moreno ; le second, les 20 et 21 mai, pour le piano, avec Pierre Barbizet. Pour un nouveau rapport entre professionnels, amateurs et auditeurs. (Renseignements : château de Ferrières, 81260 Brassac, tél. (63) 50-03-53, ou F.M.J.I., B.P. 4, 13200 Salin-de Giraud, tél. (42) 86-82-14.)

Musique

Rencontre avec Roberto Benzi

(Suite de la première page.)

« En fait, *dit-il*, pour les œuvres que je dirigeais à cette époque-là, j'avais une technique suffisante : je possédais l'oreille absolue (c'était même une attraction familiale quand j'avais cinq ou six ans !), un sens rythmique assuré et sans doute une certaine facilité à exprimer par le geste ce que je sentais intérieurement ; sans cela André Cluytens ne se serait pas intéressé à moi comme il l'a fait. Mais avant tout, peut-être, avais-je pour moi ce contact *direct qu'ont les enfants* avec ce qu'ils abordent ; cela permet de surmonter bien des difficultés. Le doute vient plus tard, pendant l'adolescence. C'est à ce moment-là que je n'ai plus voulu diriger Haydn et Mozart que je sentais si bien avant. J'avais perdu mon assurance, j'hésitais. Cela a été assez long pour retrouver ma conception de ces musiques.

— Vous regrettez d'avoir commencé si tôt ?

— Cela a sans doute attaché à mon nom une popularité qui facilite la relation avec le public ; les gens viennent de confiance, mais ils attendent beaucoup de moi. J'ai souvent l'impression d'avoir un passé à effacer. Si j'avais un enfant, je ne le ferais pas débuter à dix ans, surtout dans ces conditions : en Amérique du Sud, par exemple, j'ai joué une fois devant quarante mille personnes... C'est dangereux parce que cela peut devenir grisant, mais ça ne m'impressionnait pas du tout, et j'ai profité de toutes les occasions qui s'offraient ainsi à moi pour m'enrichir au contact des orchestres qui m'invitaient : plus on va, plus on s'aperçoit que chacun a un répertoire ancré au fond de lui, que chacun possède une psychologie différente, un tempérament qu'il faut saisir pour savoir le faire travailler dans le sens qui lui convient. Les répétitions, c'est pour moi ce qu'il y a de plus important, c'est là que tout se décide ; au concert on récolte, il faut alors que les choses viennent d'elles-mêmes. Je n'aime pas brider un orchestre, au contraire, ce qui m'intéresse de plus en plus c'est de le laisser jouer, pour que les personnalités s'épanouissent, sinon on ne peut pas faire de la musique.

— Et avant les répétitions ?

— Il y a un moment extraordinaire — je parle du travail préparatoire que le chef fait à la table, — c'est celui où la musique prend forme, où les notes sortent du papier, où les idées-force s'imposent, pour les transitions notamment. C'est une sorte de création. Faire un *Rallentando* simplement parce qu'il est écrit, c'est absurde, il faut en sentir la nécessité pour soi à cet endroit précis et avoir l'intuition du geste qui la communiquera sans ambiguïté. C'est plus important que de parler aux musiciens pour leur expliquer ce qu'on veut. Avec un orchestre qui vous connaît bien, il suffit parfois d'un regard. Et c'est cela qui rend le travail tellement passionnant ici malgré des conditions matérielles un peu difficiles. »

A Bordeaux, les concerts symphoniques viennent en quelque sorte « s'ajouter » à la saison déjà très lourde du théâtre ; entre les opéras et les opérettes, il faut trouver le temps de répéter une douzaine de programmes différents — Roberto Benzi en dirige la moitié — et de les redonner chacun deux ou trois fois dans la région.

Les Métaboles *de Dutilleux, les* Variations sur un thème de Paganini *de Rachmaninov* (soliste *Cristina Ortiz*), *la* Quatrième Symphonie *de* Beethoven, *trois œuvres test qui ne laissent pas passer les défaillances de tel ou tel pupitre.*

« Tous les orchestres ont des problèmes, *précise Roberto Benzi*. Certaines partitions permettent de les déceler, et j'en choisis quelques-unes chaque année, car je crois qu'il est très important de reconnaître ses défauts pour pouvoir y remédier : cela ne sert à rien de les masquer en s'en tenant à des œuvres où on est sûr qu'ils n'apparaîtront pas ; à la longue, c'est même dangereux : on ne progresse plus, donc on se détériore. C'est pour cela peut-être que je me sens de plus en plus attaché à cet orchestre ; je le vois tel qu'il est, et ça crée des rapports très vrais, avec au bout la volonté de faire ensemble, chaque fois, quelque chose de plus. »

Propos recueillis par
GÉRARD CONDÉ.

Les Soviétiques ne participeront plus au concours Reine-Elisabeth

Les *Soviétiques ne participeront* plus officiellement, à Bruxelles, au concours musical Reine-Elisabeth, *un des plus célèbres du monde,* dont ils ont enlevé, depuis la fin de la guerre, presque tous les premiers prix.

A l'origine de la décision soviétique, *il y aurait des motifs politiques* : depuis 1974, les relations avec les organisateurs belges se sont détériorées à la suite de plusieurs demandes d'asile politique accordées à divers lauréats du *concours (Valéry* Afanasiev, en 1974, Youri Egorov, en 1976, Sneislav Igolinski, en 1977). En *février* dernier, la Belgique avait accueilli une autre virtuose lauréate du concours, Ekaterina Novitskaya, qui avait épousé un Belge et profité d'un récital donné aux Pays-Bas *pour disparaître.*

Cependant, les Soviétiques expliqueraient leur abstention par le fait que le concours Tchaïkovski se tient à Moscou à la même date que le *concours Reine-Elisabeth, à Bruxelles.*

Ils accepteraient le déplacement de deux virtuoses à titre individuel et maintiendraient leurs représentants au jury.

Le cycle du concours international Reine-Elisabeth s'étale sur quatre ans : une année consacrée au piano, *la suivante au violon*, la troisième à la composition et relâche pour la quatrième.

PIERRE DE VOS.

■ **Le chœur et l'orchestre Kurrende de Cologne, dirigés par Elke Mascha Blankenburg, donneront à Paris « la Création », de Haydn (église de la Madeleine, le 30 mars), et « le Messie », de Haendel (Saint-Louis des Invalides, le 31 mars).**

■ **Une conférence des directeurs des antiquités vient d'être instituée par arrêté paru au « Journal officiel » du 26 mars. Placée auprès du chef du service des fouilles et antiquités, elle peut être chargée de coordonner l'application des directives scientifiques données par le ministre de la culture et de l'environnement et lui proposer tout plan ou programme de caractère interrégional.**

■ **Le chanteur Bill Kenny, dernier survivant du groupe des Ink Spots, célèbre dans les années 40, est mort vendredi, à l'âge de soixante-trois ans, à New-Westminster (Canada).**

Naissance d'une étoile à l'Opéra de Vienne

Il y avait plusieurs années que l'Opéra de Vienne n'avait vécu une soirée d'une émotion aussi intense, plusieurs années aussi que cette salle prestigieuse n'avait accordé un tel triomphe à une jeune cantatrice. Edita Gruberova, dont le nom peut aujourd'hui s'inscrire au firmament des chanteurs lyriques. C'est en interprétant le rôle de Lucia dans l'œuvre de Gaetano Donizetti, Lucia di Lammermoor, *que cette soprano a provoqué ce petit miracle. Près de dix minutes d'applaudissements frénétiques — fait exceptionnel à Vienne — accompagnés de bravos délirants ont ponctué l'aria de la folie, durant laquelle Edita Gruberova, maîtrisant avec une aisance déconcertante les difficiles registres de cet air, a montré son étonnante plénitude vocale.*

D'origine slovaque, âgée d'une trentaine d'années, Edita Gruberova est pensionnaire de l'Opéra de Vienne depuis huit ans. On avait déjà remarqué son talent dans Ariane à Naxos, *où sa virtuosité avait fait merveille dans l'interprétation d'une Zerbinetta particulièrement alerte. Mais il fallait oser confier à une cantatrice qui n'a rien d'une diva un rôle habituellement réservé aux plus grands noms du monde lyrique, qui plus est dans une œuvre qui n'avait pas été présentée depuis fort longtemps dans la capitale autrichienne. La dernière fois, il y a dix ans, le rôle avait été interprété à Vienne par la Callas, sous la direction de Karajan. Ce risque, M. Egon Seefehlner, directeur de l'Opéra de Vienne depuis 1976, a osé le prendre. Edita Gruberova lui a donné raison.*

A côté du « phénomène » Grubevora, un autre chanteur, lui aussi d'origine slovaque, Peter Dvorsky, s'est révélé dans ce Lucia *comme un ténor de grand avenir découvert également par M. Egon Seefehlner. Il fait partie de la jeune génération d'artistes que l'actuel directeur de l'Opéra de Vienne s'est donné pour mission de former et de lancer sur les scènes internationales.*

ANITA RIND.

Théâtre

« DIMANCHE » de Michel Deutsch, à Dijon

Un ruisseau de lumière parcourt les lampions en étoile. La fanfare éclate, entraîne les saccades de mouvements uniformes des petits soldats en bottines blanches et jupes courtes. C'est la parade des majorettes sans visage. Elles portent le même masque de fausse blonde trop maquillée sous les hauts képis d'opérette. Ensuite, les lampions s'éteignent. Dans la nuit une adolescente aux joues enfantines s'exerce à la barre. Un homme passe, sa voix vient d'ailleurs, il est le récitant, il est le chœur de cette tragédie feutrée.

Dimanche, de Michel Deutsch, raconte l'histoire d'une jeune fille (Caroline Fornier) qui, dans une fuite en avant suicidaire, va jusqu'au bout de l'épuisement physique. Elle veut réussir un concours de majorette, elle veut échapper à l'étroitesse de sa famille, de son village. Elle refuse tout ce qui peut la distraire de l'attention maniaque qu'elle porte à son corps, comme à un corps étranger qu'elle ne reconnaîtrait, muscle par muscle, que par la fatigue. Elle se méfie du plaisir, se refuse à son amoureux (Philippe Goyard), chômeur que le manque d'avenir accule à la mort. Elle se réfugie dans la salle de sports, insensible aux rêves d'évasion de ses compagnes, indifférente au marasme extérieur, attentive seulement à durer jusqu'à ce dimanche où la parade lui donnera les clefs de l'espoir. Elle a oublié qu'il y a une grève, qu'un tribunal populaire s'est constitué. Les adultes affolés annulent le concours. L'enfant meurt, elle s'éteint.

Dimanche est un poème haletant et pudique. Les séquences surgissent des silences, par vagues irrésistibles. La simplicité des mots est le poids qui écrase les élans des passions. La douleur des jeunes vies est immense, inacceptable. La dérision des désirs absurdes, juste chuchotés, fait mal plus que des cris. Scènes de la vie quotidienne ou tragédie du quotidien ? La recherche du dépassement est toujours grandiose, même si le but en est stupide. La mort est toujours tragique, même si l'existence abandonnée est banale.

Le grand talent de Michel Deutsch est de rendre sensible les ambiguïtés de ce « quotidien », la force et la vulnérabilité de l'adolescence. Lorsque la pièce a été créée au Théâtre national de Dominique Muller prenait les personnages tandis qu'ils se figent dans l'inertie d'une solitude mortelle. Pour le Théâtre de Bourgogne, Alain Mergnat insiste au contraire sur les mouvements, la vanité des gestes qui ne mènent nulle part. Il montre le processus destructeur des vies tout entières consacrées à exténuer les corps, à aveugler les regards. Les chevaux aux yeux bandés tournent autour d'un puits jusqu'à ce que l'agonie fauche leurs jambes frissonnantes, les humains « se tuent au travail » sans choisir leur destin.

Il est seulement dommage qu'Alain Mergnat n'ait pas suffisamment eu confiance dans le lyrisme de la pièce et ait demandé à Jean-Marie Senia une musique super-hollywoodienne, inutilement envahissante. D'autre part, les différents types de jeu (naturaliste pour le père, plus décalé pour les autres) ne se rencontrent pas toujours, et la très jeune Caroline Fornier ne parvient pas à être tout au long du spectacle ce qu'elle est par moment : une enfant qui délire sur un petit ton raisonnable. D'un tel spectacle, c'est vrai, on attend la perfection... D'ailleurs, il y a l'ironie fébrile d'Arlette Chosson (Marie, la fille amorale et sans illusion) et sa grâce arrogante.

COLETTE GODARD.

★ **Dijon, jusqu'au 31 mars.**

■ **MM. André-Louis Perinetti et Guy Retoré sont reconduits pour une période de trois ans (à compter du 1er juillet) dans leurs fonctions respectives de directeur du Théâtre national de Chaillot et de directeur du Théâtre de l'Est parisien, par deux décrets en date du 20 mars publiés au « Journal officiel » du 26 mars.**

Notes

Mime

« Paroles sur le mime » d'Etienne Decroux

Parce qu'aujourd'hui on revient aux expressions théâtrales dites « non verbales », le livre d'Etienne Decroux, « Paroles sur le mime », s'actualise soudain. Depuis « la Vie privée », spectacle qu'il créa en 1931, Etienne Decroux, dont l'enseignement a été continué par son fils Maximilien (lire l'article de Michel Cournot), a toujours ressenti la nécessité d'élucider ses actes. En pleine vogue du réalisme, il s'insurge contre l'asservissement de l'acteur au texte. Il pratique alors le mime au Vieux-Colombier. Mais ce n'est encore qu'une section de l'étude du théâtre parlant ayant pour fin « que le corps ne nie point ce que dit la voix ». Le corps ? Un jour qu'il travaillait avec un masque, Decroux en a découvert l'existence jusqu'ici occultée : tout un monde de pulsions intérieures, de fantasmes, cherche à émerger. Un langage prétend s'instaurer : « Quand la conscience est *endormie, tous* les oiseaux s'éveillent ; le corps, constate-t-il, a la faculté de tracer dans l'espace *des lignes grandes qui* distraient de celles de notre forme. Ainsi substitue-t-il au dessin que nous sommes celui que nous voulons. »

L'origine de cette dynamique interne, Decroux *la situe dans le* tronc, irradiant vers les membres. Pendant quarante ans de pratique *et d'enseignement, il va s'efforcer de* capter cette énergie centrale mais en la contrôlant, en la soumettant à une technique savante. Ce que la « modern-danse » accomplit pour le mouvement, il le tente pour le geste. *Au bout de quarante ans de* recherches axées vers l'abstraction de son art, il peut conclure : « Le mime *est l'essence du théâtre, qui, lui, est* l'accident du mime. »

MARCELLE MICHEL.

★ *Paroles sur le mime*, **Librairie théâtrale, 1963, nouvelle édition revue et augmentée, 51 F.**

Cinéma

« Holocauste 2000 » d'Alberto de Martino

Un comédien comme Kirk Douglas ne peut à lui seul sauver une histoire impossible, où se télescopent les thèmes à la mode, écologie, religion, horreur, science-fiction. Italiens et Britanniques ont uni leurs efforts pour tenter de donner vie à ce scénario inconsistant, incohérent, invertébré.

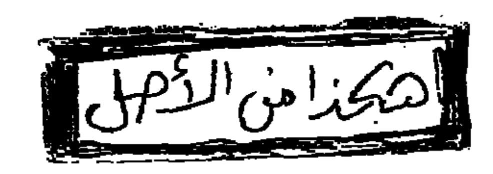
Le consortium Caine envisage de créer une usine thermonucléaire dans un pays qui pourrait être la Libye (en fait la Tunisie). Mais les augures ne sont pas favorables, le « ciel » vient au secours des militants du C.N.D. (Comité pour le désarmement nucléaire), qui manifestent à Londres devant les bureaux de l'entreprise. La bête de l'Apocalypse signale son arrivée, les ordinateurs concourent, le prince de ce monde revient défier le dieu d'Abraham et des chrétiens. Le président Caine (Kirk Douglas) réalise qu'il a engendré le monstre au sein de sa famille. Ici, le démarquage de « la Malédiction », de Richard Donner, vu l'année dernière, devient évident.

Mais ni la folie ni l'humour latent de pareil abracadabra n'arrivent à passer l'écran. Le spectateur est la première victime de cet « holocauste » exsangue.

LOUIS MARCORELLES.

■ **L'acteur Jack Hulbert, l'un des derniers comédiens britanniques d'avant la première guerre mondiale, est mort samedi à Londres, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.**





هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : le Chevalier à la rose.
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Renard et la Grenouille ; Doit-on le dire ?

Les salles municipales

Nouveau Carré, salle Papin, 20 h. 30 : Arts et techniques du cinéma et de la télévision.

Les autres salles

Cartoucherie, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Dom Juan. — Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : David Copperfield.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Daunou, 21 h. : les Coucous.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : Louise la Pétroleuse.
Madeleine, 20 h. 30 : Trois lits pour huit.
Nouveautés, 15 h. 30 : Apprends-moi, Céline.
Saint-Georges, 20 h. 30 : le Coq en pâte.
Théâtre de l'Ecole normale supérieure, 21 h. : Mademoiselle Julie.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : l'Espoir gravé.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Tueur sans gages.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. 30 : Gros câlin ; 20 h. 45 : Gotcha ; 22 h. 30 : Banjo.
Théâtre la Péniche, 20 h. 30 : le Psychopompe.
Théâtre Plaisance, 20 h. 45 : l'Alchimiste.
Variétés, 15 h. : Pété de Broadway (dernière).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 19 h. 30 : D. Corse ; 20 h. 45 : Hommage à Prévert ; 22 h. : la Femme rompue ; 23 h. : Dupecnot Story.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : M. Buler.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Un petit bruit qui court ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : les Autruches. — II, 22 h. : Vie de jeunesse.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : Haute surveillance ; 22 h. : les Frères ennemis.
Connétable, 20 h. 30 : le Petit Prince.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : J.-P. Rampal ; 22 h. : Fromage ou dessert.
Le Fanal, 20 h. 45 : le Président.
Petit Bain - Novotel, 21 h. : En attendant la prochaine lune ; 22 h. 30 : Spectacle Boris Vian.
Aux Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : l'Autobus ; 21 h. 30 : Qu'elle était verte ma salade ; 22 h. 30 : la Goutte.

Les théâtres de banlieue

Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Oncle Vania.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : Cours public de P. Basseux (musique de chambre) ; 20 h. 45 : J. Micault (Bach, Schubert, Schumann, Chopin).

Jazz, pop', rock et folk

Théâtre Mouffetard, 22 h. : Cross over Music avec Amazonie.
Pavillon de Paris, 20 h. : Hot Tuna.
Petit Journal, 21 h. 30 : New Times.

La danse

Théâtre des Champs-Elysées, 18 h. : Peter Gross Company.

Les chansonniers

Dix-Heures, 22 h. : Mars ou crève.
Caveau de la République, 21 h. : Ce soir, on actualise.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : le Grand Cirque de Moscou, de L. Varlamov ; le Lutteur et le Clown, de B. Barnett ; 18 h. 30 : Miss Europa, d'A. Genima ; 20 h. 30 : Folies-Bergère, de R. del Ruth ; 22 h. 30 : Mr. and Mrs Smith, d'A. Hitchcock.

Les exclusivités

ADIOS CALIFORNIA (It., v.f.) (*) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'AMANT DE POCHE (Fr.) (*) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
L'AMOUR VIOLÉ (Fr.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M.-St-Jacques, 14e (589-68-42).
ANGELA DAVIS L'ENCHAINEMENT (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
ANN ET ANDY (A., v.f.) : Balzac, 8e (359-52-70) en mat. ; Cambronne, 15e (734-42-96) en mat.
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
AU-DELA D'UN PASSÉ (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
BANDE DE FLICS (A., v.f.) (**) : Richelieu, 2e (233-56-70).
BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
BARTLEBY (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
BETSY (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Mercury, 8e (225-75-90). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE BOIS DE BOULEAUX (Pol., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
BRANCALEONE (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
CINQ LEÇONS DE THEATRE d'ANTOINE VITEZ (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) en soirée. — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e, en mat. ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelle, 20e (636-51-98) ; Diderot, 12e (343-19-29).
COMMENT SE FAIRE REFORMER (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).
LE CRABE-TAMBOUR (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LES DERACINES (Alg., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
DIABOLO MENTHE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio Rivoli, 4e (272-95-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
DROLE DE SEDUCTEUR (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
ELLES DEUX (Hong., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
EMMANUELLE II (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
ET VIVE LA LIBERTE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
FAUX MOUVEMENT (All., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
FORCE DE FRAPPE (Dan., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
GENERATION PROTEUS (A., v.o.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23).
GILIAP (Suéd., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42). H. Sp.
GUERRES CIVILES EN FRANCE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LA GUERRE DE L'ESPACE (Jap., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) ; Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
HARO (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
L'HOMME - ARAIGNEE (A., v.f.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
HOTEL DE LA PLAGE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36), Paris, 8e (359-53-99), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
IL ETAIT UNE FOIS... LA LEGION (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
IPHIGENIE (Grec, v.o.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Quintette, 5e (033-35-40).
JESUS DE NAZARETH (It., v.f.) (1re partie) : Bilboquet, 6e (222-87-23), Madeleine, 8e (073-56-03).
JESUS DE NAZARETH (It., v.o.-v.f.) (2e partie) : Arlequin, 6e (548-62-25). — V.f. : France-Elysées, 8e (723-71-11), Madeleine, 8e (073-56-03).
JULIA (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59), Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cambronne, 15e (734-42-96) en soirée.
LES LIENS DE SANG (Fr., vers. ang.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23).
MAIS QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ? (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Marbeuf, 8e (225-47-19).
LA MAITRESSE LEGITIME (It., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), J.-Renoir, 9e (874-40-75), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

Lundi 27 mars

LE MIROIR (Sov., v.o.) : La Pagode, 7e (705-12-15), Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LA MORT D'UN POURRI (Fr.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29), Murat, 16e (288-99-75).
NE PLEURE PAS (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) H. sp. : Colisée, 8e (359-29-46).
NORMAN LA FOLIE (A., v.o.) : Dragon, 6e (548-54-74), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
L'ŒUF DU SERPENT (A., v.o.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
PANIQUE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; Français, 9e (770-33-88) ; Lord Byron, 8e (225-04-22) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES PETITS CALINS (Fr.) : Balzac, 8e (359-52-70).
PITIE POUR LE PROF (A.-Can., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
POUR QUI LES PRISONS ? (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), h. sp.
POURQUOI PAS ? (Fr.), (*) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
PRÉPAREZ VOS MOUCHOIRS (Fr.) (*) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Ternes, 17e (380-10-41) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
QUI A TUE LE CHAT (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64).
RAISON D'ETRE (Can.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
RAONI (Fr.-Belg.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
RENCONTRES DU TROISIEME TYPE (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont - Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
RUE DE L'ENFER (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). H. sp.
ROMANCES ET CONFIDENCES (It., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LE SAHARA N'EST PAS A VENDRE (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
SECRETE ENFANCE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), H. sp.
TENDRE POULET (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LA TERRE DE NOS ANCETRES (Finl., *), v.o. : Studio Logos, 5e (033-26-42) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE TOURNANT DE LA VIE (A.), v.o. : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., *), v.o. : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
VA VOIR MAMAN, PAPA TRAVAILLE (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
LA VOIX DE SON MAITRE (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15) H. sp.
VOYAGE A TOKYO (Jap.) v.o. : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).
VOYAGE AU JARDIN DES MORTS (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).

Les festivals

FELLINI-PASOLINI (v.o.) : Acacias 17e (754-97-83), 13 h. : Fellini-Roma ; 15 h. : les Clowns ; 16 h. 30 : Amarcord ; 18 h. 30 : Huit et demi ; 21 h. : Satyricon ; 23 h. 30 : les Mille et Une Nuits.
BERGMAN (v.o.) Champollion, 5e (033-51-60) : le Silence.
HITCHCOCK (v. o.), La Clef, 5e (337-90-90) : Psychose.
MARLENE DIETRICH (v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) : Shanghai Express.
COMENCINI (v.o.), La Pagode, 7e (705-12-15) : Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas ?
VISCONTI (v.o.), Le Ranelagh, 16e (288-64-44), en alternance : Rocco et ses frères ; le Guépard ; le Crépuscule des Dieux.
M. DURAS : Le Seine, 5e (325-95-99). 12 h. 20 : India song ; 14 h. 30 : Baxter, Vera Baxter.
JODOROWSKY (v.o.), Le Seine, 5e 19 h. 45 : El Topo ; 22 h. : la Montagne sacrée
CINEMA TERRE A TERRE (v.o.), Action-République, 11e (805-51-33) : Terre d'Espagne.
B. WILDER (v.o.) Studio Galande, 5e (033-72-71) : Avanti.
LITTERATURE CONTEMPORAINE ET CINEMA (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : le Premier Cercle.
CH. CHAPLIN (v.o.) Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : le Kid. — Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : la Ruée vers l'or.
MARX BROTHERS (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Monkey Business.
ROCK-CONFRONTATIONS (v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
STUDIO 28 (v o.), 18e (606-36-07) : New-York, New-York.
CHATELET - VICTORIA (v. o.), 1er (508-94-14). — I : 13 h. 15 (Sam. + 0 h. 10) : les Damnés ; 16 h. 10 : Taxi Driver ; 18 h. : le Dernier Tango à Paris ; 20 h. 15 et 22 h. 30 : Cabaret ; ven. à 0 h. 20 : Bande à part. — II : 14 h. : Pink Narcissus ; 15 h. 30 : Alexandre Nevski ; 17 h. 30 (Ven. + 0 h. 15) : Au-delà du bien et du mal ; 20 h. (Samedi + 0 h. 15) : A bout de souffle ; 22 h : Valentino.
VINGT ANS DE CINEMA AMERICAIN (v o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : l'Ile des adieux.
BOITE A FILMS (v.o.), 17e (754-51-50). — 13 h. (+ V. et D., S., à 0 h. 15) : Délivrance ; 15 h. : le Lauréat ; 17 h. : les Damnés ; 19 h. 45 : Qui a peur de Virginia Woolf ? ; 22 h. : Chiens de paille. — II : 13 h. (+ V., S., D., à 0 h. 15) : Easy Rider ; 14 h. 30 : The Last Picture Show ; 16 h. 30 : L'Homme qui aimait les femmes ; 18 h. 30 : Un après-midi de chien ; 20 h. 30 : Mort à Venise ; 22 h. 30 : Phantom of the Paradise

Les films nouveaux

SYBIL, film américain de Daniel Petrie. V.O. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34)
VIOLANTA, film suisse de Daniel Schmid. V. it. : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)
EQUUS, film américain de Sydney Lumet (*) V.O. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V.F. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TRAS OS MONTES, film portugais de A. Reis. V.O. : Action République, 11e (805-51-33).
MORITURA, film français de Hervé Pernot. Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), à 18 h (sf. S et D.)
LA ZIZANIE, film français de Claude Zidi (sous réserves) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Cinévog, 9e (874-77-44) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74)
LA LONGUE NUIT DE L'EXORCISME, film italien de L. Fulci (**). V.F. : Rio-Opéra, 2e (742 - 82 - 54) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
HOLOCAUST 2000, film italien de A. Martino (**). V.O. : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C Gobelins 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
SAUVEZ LE NEPTUNE, film américain de D Greene. V O. : U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75)

Les grandes reprises

L'ANNEE DERNIERE A MARIENBAD (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
AU FIL DU TEMPS (All.), v.o. ; Le Marais, 4e (278-47-86).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A.), v.f. : Denfert, 14e (033-00-11).
LE BAL DES VAMPIRES (A.), v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE BAL DES SIRENES (A.), v.o. : Action Christine, 6e (325-85-78) ; v.f. : Athéna, 12e (343-07-48).
LA BALLADE DE BRUNO (All.), v.o. : Lucernaire, 6e (544-57-34).
CHANTONS SOUS LA PLUIE (A.), v.o. : New-Yorker, 9e (770-63-40) sauf mardi).
2001 ODYSSÉE DE L'ESPACE (A), v.o. : Broadway, 16e (527-41-16).
FAIS-MOI TRES MAL, MAIS COUVRE-MOI DE BAISERS (It.), v.o. : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).
FREAKS (A.), v.o. : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
LE JEU AVEC LE FEU (Fr., **) : Actua Champo, 5e (033-51-60).
KLUTE (A.), v.o.-v.f. : Escurial, 13e (707-28-04).
LE LAC DE DRACULA (Jap., **), v.o. : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LITTLE BIG MAN (A.), v.o. : Noctambules, 5e (033-42-34).
MON ONCLE (Fr.) : Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
MONTY PYTHON (Ang.), v.o. : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
ORANGE MECANIQUE (A., **), v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
PAIN ET CHOCOLAT (It.), v.o. : Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sauf mardi) ; v.f. : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.), v.o. : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
LE PIGEON (It.), v.o.-v.f. : Les Templiers, 3e (272-94-56).
LA PLANETE SAUVAGE (Fr.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE PONT DE LA RIVIERE KWAI (A.), v.f. : Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34).
PROVIDENCE (Fr.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
SALO (It., **), v.o. : Les Templiers, 3e (272-94-56).
LES SEPT SAMOURAIS (Jap.), v.o. : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
SPECIALE PREMIERE (A.), v.o. : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
LE TRAIN DES EPOUVANTES (A., **), v.o. : Styx, 5e (633-08-40).
LES VALSEUSES (Fr., **) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

Les séances spéciales

AMES PERDUES (It., v.f.) (*) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), sam. à 17 h.
CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 16 h. 30.
DELIVRANCE (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h. Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e (544-57-34), à 12 et 24 h.
EL TOPO (Mex., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e, à 12 h. et 24 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap, v.o.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 24 h.
LE FOND DE L'AIR EST ROUGE (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), à 16 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
JE, TU, IL, ELLE (Fr.) : Le Seine, 5e à 12 h. 15 (sf dim.).
LEO THE LAST (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71), à 12 h. 15 (sf dim.) (ven., sam. à 24 h.)
MORT A VENISE (It., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97) ven., sam., dim. à 0 h. 15.
NEUF MOIS (Hong., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e, à 12 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h.
PIERROT LE FOU (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e, à 24 h.
TROIS FEMMES (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
UN APRES-MIDI DE CHIEN (A., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), à 18 h. (sf sam., dim.).
WEEK-END (Fr.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.



AUJOURD'HUI

Météorologie

Evolution probable du temps en France entre le lundi 27 mars à 0 heure et le mardi 28 mars à 24 heures :

La perturbation d'origine océanique, qui affectera lundi la majeure partie de notre pays, achèvera de traverser nos régions de l'Est mardi matin. Elle sera suivie d'un temps plus variable avec quelques éclaircies, mais la nouvelle perturbation qui abordera le Sud-Ouest mardi matin s'étendra progressivement à la moitié ouest de notre pays au cours de l'après-midi et de la soirée.

Mardi 28 mars, le temps sera médiocre des Vosges au Jura et au nord des Alpes avec d'assez fortes averses qui deviendront plus rares l'après-midi, avec l'apparition d'éclaircies. Le ciel restera généralement dégagé dans les régions méditerranéennes. La zone de temps couvert et pluvieux, qui affectera le matin l'Aquitaine et les Pyrénées occidentales, s'étendra en milieu de journée aux Pyrénées centrales, au Massif Central, à la Vendée et à la Bretagne. Les pluies seront souvent modérées et parfois assez fortes. Sur les autres régions, le temps sera variable ; des passages nuageux pourront donner de rares averses alternant avec d'assez belles éclaircies. Cependant, le ciel se couvrira le soir avec quelques pluies de la Normandie au Bassin parisien.

Les températures varieront peu.

Lundi 27 mars, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 011,4 millibars, soit 758,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 mars ; le second, le minimum de la nuit du 26 au 27) : Ajaccio, 15 et 5 degrés ; Biarritz, 14 et 11 ; Bordeaux, 12 et 9 ; Brest, 10 et 7 ; Caen, 9 et 6 ; Cherbourg, 8 et 6 ; Clermont-Ferrand, 9 et 5 ; Dijon, 10 et 4 ; Grenoble, 10 et 4 ; Lille, 10 et 5 ; Lyon, 8 et 4 ; Marseille, 16 et 5 ; Nancy, 3 et 2 ; Nantes, 12 et 9 ; Nice, 19 et 8 ; Paris-Le Bourget, 10 et 6 ; Pau, 14 et 8 ; Perpignan, 16 et 11 ; Rennes, 10 et 8 ; Strasbourg, 10 et 2 ; Tours, 9 et 7 ; Toulouse, 13 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Journal officiel

Ont été publiés au *Journal officiel* du 26 mars 1978 :

DES DECRETS

● Relatif à la lutte contre la pollution marine accidentelle ;

● Portant publication de deux échanges de notes franco-suisses du 17 octobre 1977 relatifs à la création d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés : 1) dans l'aéroport de Genève-Cointrin ; 2) sur la voie reliant les laboratoires de l'Organisation européenne de recherche nucléaire ;

● Portant annulation, ouverture et virement de crédits ;

● Autorisant la Compagnie nationale Air France à souscrire à l'augmentation du capital de la Société antillaise de transports aériens Air-Guadeloupe ;

● Modifiant certaines dispositions du titre premier du livre IX du code du travail (troisième partie : décrets) concernant la composition et les modalités de fonctionnement des comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi ;

● Modifiant les annexes XXIV et XXIV *bis* au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux ;

● Portant nomination au conseil d'administration du bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer ;

● Portant désignation d'un représentant du personnel au conseil d'administration de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation ;

● Portant classement de communes en stations balnéaires.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 032

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II			■		■		■		
III								■	
IV						■			
V	■				■				
VI						■		■	
VII		■		■					
VIII			■						
IX								■	
X						■			■
XI	■				■				

HORIZONTALEMENT

I. Fin dernière. — II. Il y a peu (épelé) ; S'évaluait en chiffres romains quand Napoléon perçait sous Bonaparte. — III. Une bonne pâte. — IV. Avoir un faible ; Pousse un cri. — V. Point de départ ; Manœuvre de cavaliers. — VI. Moins séduisantes. — VII. Transvasait. — VIII. Abréviation ; Matricide. — IX. Suivie avec intérêt. — X. De quoi retenir ; Evoque une détente. — XI. Imprimé sur une licitation ; Ne dure qu'un temps.

VERTICALEMENT

1. Réjouirait presque le pessimiste ; Localité de France. — 2. Ont donc peu de chances de rester : Infortuné berger. — 3. Débarquer ; Celui qu'on articule est toujours un peu mou. — 4. Ce peut être un bon moment à passer ; Ne dine guère en ville. — 5. Points ; Enchâssement. — 6. Ne fait que passer à Mulhouse ; En ménageant ses intérêts particuliers, il ne menaçait pas ceux du général. — 7. Noircira en affectant de blanchir. — 8. Fit apparaître l'ombre de Ramsès ; Forme d'avoir ; Libre penseur (épelé) ; Symbole chimique. — 9. Dérangent les gens aussi bien la nuit que le jour.

Solution du problème n° 2 031

Horizontalement

I. Editeur. — II. Pâture ; Co. — III. Ame ; Ohm. — IV. Terreur. — V. Esaü ; Réer. — VI. Li. — VII. Simoun. — VIII. Réverbère. — IX. Amertumes. — X. Misée ; E.V. — XI. Es ; Semeur.

Verticalement

1. Epater ; Rame. — 2. Dames ; Semis. — 3. Itératives. — 4. Tu ; Ru ; Mères (cf. « béguin ». — 5. Erre ; Portée. — 6. Ue ; Ur ; Ubu. — 7. Ore ; Némée. — 8. Ch ; El ; Revu. — 9. Comprimés.

GUY BROUTY.

Visites, conférences

MARDI 28 MARS

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h. : 17, quai d'Anjou, Mme Allaz : « Hôtel de Lauzun ». — 15 h. : 14, rue Max-Blondat, à Boulogne, Mme Bouquet des Chaux : « Le musée jardin Paul-Landowski ».

15 h., métro Saint-Paul, Mme Oswald : « Les Jésuites ».

15 h., métro Pyramides, Mme Pennec : « Les salons de l'Hôtel Intercontinental » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'Ile Saint-Louis » (A travers Paris).

15 h., Façade de l'Eglise Saint-Gervais : « Le Marais » (M. de La Roche).

15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La mosquée de Paris » (Paris et son histoire).

CONFERENCE. — 13 h. et 20 h. 30, 13, rue de la Tour-des-Dames : « Consciences cosmique et méditation transcendante » (entrée libre).

Le Monde

économie-régions

ÉTRANGER

La hausse du franc suisse fait craindre une poussée du chômage dans la Confédération helvétique

De notre correspondant

Berne. — La cherté du franc suisse n'a pas empêché une nette progression des exportations helvétiques en 1977. Toutefois, la situation varie sensiblement selon les secteurs, et les responsables du commerce extérieur ne dissimulent pas leurs préoccupations pour 1978. Ainsi, depuis le début de l'année, a été enregistré un tassement des exportations, dont le taux de croissance a été ramené à environ 6 %, alors qu'il avait dépassé 13 % en 1977.

Selon la dernière enquête réalisée par le *Vovort* qui groupe les associations patronales, le volume des commandes est en baisse, notamment dans l'industrie des machines et l'horlogerie. De son côté, l'hebdomadaire *Domaine public*, proche du parti socialiste, estime que *« les conséquences du renchérissement du franc suisse, dont la valeur est désormais sans mesure avec la réalité économique, pèseront lourd en 1978 sur l'industrie d'exportation »*, en dépit *« des très bonnes performances de 1977 »*.

Après le fléchissement enregistré en 1975, l'année dernière avait été, il est vrai, exceptionnelle pour les exportations suisses. Ainsi, la Société générale de l'horlogerie (ASUAG) vient d'annoncer que les ventes de montres à l'étranger ont atteint 2,86 milliards de francs suisses en 1977, en progression de 9,6 %. Certaines entreprises ont aussi terminé l'année avec de bons résultats, comme le groupe chimique bâlois *« Ciba-Geigy »*, avec 420 millions de francs suisses de bénéfices contre 320 millions en 1976. Le même groupe a d'ailleurs mis à profit la chute du dollar pour renforcer sa position sur le marché américain. Au début de mars, il a conclu un accord prévoyant le rachat de la firme photographique C.X. Corporation de Seattle, ce qui s'ajoutera à la demi-douzaine d'autres sociétés acquises aux États-Unis au cours des deux dernières années.

Malgré le scandale de Chiasso, les grandes banques helvétiques ont également accru leurs bénéfices. Avec 267 millions, l'Union des banques suisses se classe à nouveau en tête, devançant légèrement la Société de banque suisse. Quant au Crédit suisse, il a pu faire état d'un bénéfice de 235 millions après avoir englouti 1,2 milliard pour colmater les pertes subies par sa filiale de Chiasso.

Enfin, l'industrie touristique a vu le nombre des nuitées d'hôtels progresser de 5,9 % en 1977, et le mouvement s'est poursuivi cet hiver. Si le redressement est particulièrement visible en Valais, la location d'appartements est parfois en régression et la situation varie selon les régions. En Suisse centrale, certains hôteliers ont été jusqu'à consentir des taux de change plus favorables à leurs clients.

Vendre à perte

Plusieurs facteurs ont permis à l'industrie suisse de demeurer compétitive. D'abord, les entreprises ont bénéficié de la stabilité intérieure des prix et des salaires et de la baisse des coûts des matières premières importées. Ensuite, nombre d'entre elles ont entrepris un effort de rationalisation et ont réduit leurs marges bénéficiaires, tout en maintenant la qualité des produits. Mais la restructuration et la compression des coûts ont aussi leurs limites. Bien que le chômage n'affecte guère plus de 0,5 % de la main-d'œuvre, les syndicats craignent qu'une rationalisation plus poussée ne se répercute sur le niveau de l'emploi.

Pour conserver leurs clients, certaines entreprises ont parfois été amenées à vendre à perte, notamment dans l'industrie textile. Ainsi l'Association des industriels suisses du textile vient de lancer un cri d'alarme : *« Si la montée du franc suisse n'est pas enrayée dans les plus brefs délais, notre branche est condamnée à disparaître. »*

La flambée du franc a également incité plusieurs sociétés multinationales à fermer leurs filiales suisses ou à transférer une partie de leur production à l'étranger. Invoquant les coûts élevés de fabrication des pneumatiques en Suisse, la filiale de la compagnie américaine Firestone, établie près de Bâle, a fait savoir, le 22 mars, qu'elle cessait ses activités à partir du 31 juillet, ce qui entraînera le licenciement de quelque six cents personnes (*le Monde* du 25 mars).

Si l'économie suisse se porte encore relativement bien, son évolution dépendra en grande partie de la capacité des autorités helvétiques à enrayer la hausse constante de leur franc. La Banque nationale vient de faire savoir que le marché des changes a réagi *« de façon satisfaisante »* aux mesures monétaires prises à la fin de février. Durant ce laps de temps, le cours pondéré du franc suisse a diminué de 5,4 % par rapport à quinze monnaies. Reste que l'institut d'émission a utilisé maintenant une bonne partie des moyens dont il dispose.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

CONJONCTURE

Travaux publics : l'activité est restée faible au début de l'année

L'activité des entreprises de travaux publics a été fortement affectée en janvier par des intempéries exceptionnelles : le volume des travaux réalisés a été inférieur de 16,6 % à celui de décembre (3 867 millions de francs). En valeur désaisonnalisée, le recul sur le mois précédent n'est que de 7,1 %. En francs constants, l'activité en janvier a baissé de 5 % par rapport à janvier 1977. C'est ce qui ressort de l'étude mensuelle de conjoncture de la Fédération nationale des travaux publics.

Quant aux marchés conclus (3 512 millions de francs), ils n'ont qu'à peine excédé ceux passés en décembre (3 494 millions). *« Il semblerait donc que la reprise dans le flux des commandes, qui se produit habituellement à cette époque, n'est pas eu lieu en 1978. »*

La tendance à la baisse, notée depuis août dernier, s'est poursuivie. *« Elle laisse penser à nouveau que l'activité devrait rester faible dans les prochains mois »*, conclut la F.N.T.P.

Dans l'artisanat et les petites entreprises du bâtiment, l'activité, les effectifs et les investissements sont en baisse pour les quatre derniers mois et les perspectives, nettement plus pessimistes, laissent attendre la poursuite du mouvement, indique d'autre part l'enquête de conjoncture menée en février par l'INSEE auprès de mille trois cents chefs d'entreprise.

Le fléchissement de l'activité est particulièrement sensible dans les secteurs du carrelage-revêtement de sol et dans la plâtrerie et affecte aussi bien les travaux neufs que les travaux d'entretien. Plus de la moitié des entreprises (58 %) déclarent éprouver des difficultés de trésorerie (contre 50 % en octobre 1977), les raisons les plus souvent citées étant les délais de paiement de la clientèle et le ralentissement de l'activité.

Les prévisions des entrepreneurs sur les effectifs s'orientent à la baisse, tandis qu'augmente le nombre de ceux qui, ayant cherché de la main-d'œuvre, en ont trouvé un maximum.

SOCIAL

Près de deux mois de grève à la caisse d'allocations familiales de la région parisienne

Depuis le 31 janvier, six cents à huit cents techniciens de la caisse d'allocations familiales de la région parisienne sont en grève sans pour autant paralyser complètement l'activité de l'organisme. Les prestations sont versées mais tous les nouveaux dossiers, qui nécessitent un examen cas par cas, sont bloqués et les familles qui peuvent prétendre à des prestations nouvelles ou supplémentaires sont pénalisées ; les grévistes réclament, en raison de la complexité croissante de la législation, une promotion automatique.

Un compromis présenté à la mi-février par l'Union des caisses nationales de sécurité sociale, qui consistait à autoriser des promotions limitées de techniciens, en fonction de critères très rigoureux, a été rejeté. Les grévistes, appuyés par les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C. maintiennent, sans grand signe de fatigue, les revendications. Mais ils se heurtent, comme l'indique M. Marc Blondel, à l'inertie des multiples pouvoirs qui ont un droit effectif de regard sur la gestion des caisses de sécurité sociale.

POINT DE VUE

La gestion par l'indifférence

par MARC BLONDEL (*)

DEPUIS bientôt deux mois, le personnel technicien de la caisse d'allocations familiales de la région parisienne est en grève. L'objet du conflit est connu : les techniciens, des agents hautement qualifiés, réclament le passage automatique du niveau 5 au niveau 6.

En fait, il s'agit tout simplement, pour le personnel sur lequel repose la liquidation des prestations nouvelles et le contact avec le public, de faire reconnaître une élévation de qualification lorsque le gouvernement modifie la législation existante.

Le bien-fondé de cette revendication est tel que l'organisation syndicale Force ouvrière qui, par orientation, répugne aux actions catégorielles, soutient cette fois le mouvement. Les grévistes, malgré les pressions et quelques mesures d'intimidation, sont aussi déterminés et unis que le premier jour.

S'agissant d'un organisme gérant des prestations publiques dont les bénéficiaires sont les familles, l'organisation syndicale, à tous les niveaux (notamment en sa qualité d'administrateur représentant les allocataires), est intervenue pour trouver une solution à ce conflit, dont les conséquences sont durement ressenties par les plus déshérités.

Mais, dans ce genre d'organisme, l'interlocuteur, ainsi que son pouvoir, est particulièrement délicat à définir : le directeur (représentant le conseil d'administration applique bien une convention, qui est d'ailleurs négociée sur le plan national entre l'Union des caisses et les organisations représentatives du personnel), mais le financement des mesures envisagées est soumis à l'approbation de l'organisme national (la CNAF) et à l'accord de l'autorité de tutelle, en l'occurrence le ministre de la santé, qui obéit sur ce point au ministre des finances, donc à Matignon.

Par conséquent, l'éventuelle solution du conflit passe entre les grévistes, leur direction et Matignon, d'où la volonté, pour l'organisation syndicale qui prend en charge les intérêts des salariés, de provoquer contacts et négociations.

Est-ce le fait de la période électorale, mais les ministères intéressés étaient quasiment impossibles à toucher, et lorsque, par le plus grand hasard, on trouvait un interlocuteur, celui-ci laissait comprendre que ce qui se passait à la CAF lui était parfaitement indifférent.

Ce qui signifie que les conséquences d'un mouvement sérieux sur 850 000 familles parisiennes et 1 million 800 000 enfants laissent les autorités de glace.

La gestion par l'indifférence vient d'être inventée !

(*) Secrétaire général de la fédération des employés et cadres C.G.T.-F.O.

● *Tropicana Products Inc*, qui a réalisé en 1977 un chiffre d'affaires de 244,6 millions de dollars dans les boissons non alcoolisées (jus d'agrumes) et les céréales, va être absorbée par la firme alimentaire Betrice Foods de Chicago. Compagnie très diversifiée, Beatrice Foods a réalisé en 1977 un chiffre d'affaires de 5,3 milliards de dollars.

EN ILE-DE-FRANCE

LE POIDS DES NOUVEAUX QUARTIERS

Budget de combat pour Grigny

C'est un budget de combat que la municipalité de Grigny, dans l'Essonne, vient d'adopter en première lecture. Il comprend, en effet, pour une dépense totale de 33 987 500 francs, un déficit de 2 733 360 francs qui, selon les élus, soutenus en l'occurrence par les nombreuses associations de la ville, doit être comblé avec une subvention d'équilibre de l'État.

Grigny, il est vrai, n'est pas une commune comme les autres. En 1968, le village, aux traditions encore rurales, avait à peine 3 000 habitants. Depuis, deux nouveaux quartiers, « la Grande Borne » et « Grigny-2 » ont porté cette population à près de 30 000 habitants sans que soient implantés les emplois nécessaires. Le temps d'un seul mandat les élus ont donc dû notamment réaliser 26 écoles maternelles et primaires, 2 C.E.S., etc., pour les 8 000 enfants scolarisés.

L'annuité de remboursement des emprunts nécessaires à la construction de tous ces équipements, à elle seule porte, en 1978, sur 4 790 000 francs, soit 14,09 % des dépenses. *« Dès 1971,* dit M. André Rodriguez, maire P.C. de Grigny, *nous avons présenté un budget en déficit avec une impasse de 140 millions de centimes. »* Une subvention de l'État de 1 163 000 francs fut alors obtenue de haute lutte. *« Nous avions réussi,* affirme M. Rodriguez, *à faire admettre que cette ville devait être aidée de façon exceptionnelle. C'est pour elle une nécessité vitale. Certes la volonté des pouvoirs publics a été de nous pousser à une augmentation des impôts. Mais nous avons toujours voulu la faire correspondre à l'amélioration effective des services. »*

Ainsi, partant d'un niveau fort modeste, la pression fiscale de Grigny, d'année en année, de majoration en majoration, a atteint un taux à peu près équivalant à celui des communes voisines. C'est pourquoi la municipalité, avec un budget 1978 *« marqué par la rigueur »* et compte tenu des problèmes sociaux préoccupants, a décidé de refuser toute nouvelle augmentation des impôts. *« Cette fois nous ne voulons pas marchander »*, s'exclame M. Rodriguez qui annonce son intention, pour présenter, en tout état de cause, un budget primitif en équilibre, de renvoyer nombre de dépenses sur le budget supplémentaire. En outre, le maire propose que la dette communale puisse être remboursée sur soixante ans et non plus sur quinze ou vingt ans, pour cette *« ville nouvelle de fait »*. La balle est maintenant dans le camp de l'administration.

STÉPHANE BUGAT.

LE BRUIT AUTOUR DES AÉROPORTS
Paroles...

Réussite du style administratif : dire peu en beaucoup de mots. Les riverains proches des grands aéroports, notamment dans la région parisienne, subissent le bruit des avions comme un petit calvaire quotidien. Le réconfort qu'ils trouveront dans la conclusion d'un article publié à leur intention par une revue ministérielle très officielle sera sans doute très mince. Voici cette conclusion.

« Le problème du bruit des avions est d'une grande complexité. La France travaille activement à le résoudre et il n'y a guère de moyens de lutte contre cette nuisance qui ne soient peu ou prou utilisés dans notre pays. L'ampleur du problème est telle qu'il était impossible de le résoudre rapidement. Une série de mesures ont été adoptées dont l'effet — limité au début — ira en s'amplifiant. D'autres mesures sont à l'étude, que ce soit au niveau mondial, européen ou national, pour compléter un ensemble dont il n'est pas exagérément optimiste d'attendre, dans les toutes prochaines années, une très sensible restauration de la qualité des environnements autour des aéroports. »

Un ensemble « à l'américaine » dans le « haut Buc »

Il y a (parfois) des banlieusards heureux

Les maisons blanches en L ou ornées de piliers s'alignent le long des rues impeccables et dans les jardins sans clôture, l'herbe des pelouses est passée au peigne fin. Il ne manque que les « rocking-chairs » et... le soleil pour que le visiteur du quartier Hautpré, à Buc, dans les Yvelines, se croit transporté quelque part en Floride ou en Californie. C'est, il est vrai, Kolman and Broad qui a « signé » ce lotissement de deux cent quarante villas.

En 1958, Buc, qui s'était illustré comme le terrain d'envol de Louis Blériot, jouissait tranquillement de sa célébrité et ne comptait que mille quatre cent quatre-vingts habitants. Ils sont aujourd'hui quatre mille trois cents et la banlieue, qui fit ailleurs pousser les tours et de grands ensembles, couvrit la commune de maisons individuelles, modestes « fermettes » de la Promenade ou imposantes villas du Haut-Pré. Achetées 180 000 F voici sept ans, les villas de ce secteur sont aujourd'hui revendues le double. Ainsi sur le plateau, à plusieurs centaines de mètres du vieux village (le « bas Buc ») naquit la banlieue résidentielle : le « haut Buc ».

Les Bucois ont donc fait l'expérience de l'« *american way of life* » qui est, paraît-il, le rêve d'un pourcentage impressionnant de Français. Sept ans après l'arrivée des premiers habitants du lotissement, le temps est venu de se demander si on y rencontre aujourd'hui des banlieusards heureux.

Oui, et elles sont unanimes, les Bucoises, à vous mettre au défi de rencontrer un mécontent : « *Auparavant, j'habitais, à Chaville, une maison individuelle,* explique une jeune femme, *mais la vie ici est différente : tout d'abord on peut vivre sans sortir de la résidence : les écoles maternelles et primaires sont au bout de la rue et le petit centre commercial n'est pas beaucoup plus loin. Le quartier est très protégé de la circulation et les enfants peuvent sans crainte jouer dans les espaces communs. Ce qui m'a frappée lors de mon arrivée, c'est que nous vivons ici comme dans un village, tout le monde se connaît et on peut toujours compter sur la voisine pour garder les enfants ou vous rendre un service.* »

Les habitants de Haut-Pré connaissent-ils les difficultés d'être banlieusards, lorsque les temps de transport s'ajoutent aux journées de travail et que les enfants livrés à eux-mêmes attendent dans les rues que les parents rentrent de leur travail.

« *Je quitte mon domicile vers 7h. 15 pour être à mon bureau, à l'Etoile, une heure plus tard,* explique un habitant de la résidence. *Je vais en voiture jusqu'à Versailles, là je prends le train, puis le métro. Cet inconvénient est supportable en regard des avantages qu'offre la résidence qui me permet de vivre à la campagne après avoir passé la journée à la ville.* »

« *D'autre part, la majorité des femmes ne travaillent pas,* affirme l'une d'entre elles, *celles qui ont une vie professionnelle emploient une jeune fille au pair pour s'occuper des enfants, je ne connais pas d'enfants qui rentrent dans une maison vide.* »

Seules ombres au tableau : les moyens de transport ; le car ne passe qu'une fois par heure et les Bucoises s'entendent pour reconnaître qu'« *ici il faut deux voitures* ». La présence des adolescents soulève également des difficultés. Après leurs études, au C.E.S. de Buc, ils doivent aller à Versailles puis à Paris à l'université. « *Cela explique pourquoi la quasi-totalité des habitants de Hautpré sont des jeunes ménages,* dit une habitante. *La vie ici convient parfaitement aux petits, mais lorsque mes enfants auront grandi je serai probablement obligée de retourner à Paris.* »

Règlement draconien

Dans la résidence, on ne dit pas Hautpré, mais « le village », et, au fil des ans, les nouveaux Bucois se sont organisés : l'ancien bureau de vente est devenu église-bibliothèque où les enfants viennent lire et les parents discuter ; des groupes de bridge sont nés ainsi qu'un club de conversation anglaise. Mais le règlement intérieur est toujours aussi draconien : interdiction de faire pousser des salades dans son jardin, interdiction d'ériger un mur pour se séparer du voisin, interdiction de construire des cabanes à outil, de laisser courir son chien sans surveillance et, pour les automobilistes, de dépasser le 30 kilomètres à l'heure. Il est en général scrupuleusement appliqué sauf sur deux points : les chiens de la résidence ne brillent pas par leur discipline et rien n'a pu empêcher les adeptes du jardinage de faire pousser des pieds de tomates dans des pots de fleurs.

Contre l'ennui

Enfin, dernier point noir : les femmes s'ennuient... ou plutôt s'ennuyaient. « *Nous ressentions depuis longtemps le besoin d'animation* », explique une responsable du Rond-Point, association créée en octobre dernier. « *Nous avons donc organisé des activités qui sont proposées à tous les habitants de Buc ce qui permet aux Bucois de tous les quartiers de se connaître : peinture sur soie, dessin, couture, visites-conférences. Cela a transformé la vie des femmes de Buc et aujourd'hui pour s'ennuyer ici il faut vraiment beaucoup de mauvaise volonté.* » Les plus actives ont trouvé un « débouché » de choix : huit habitantes de la résidence sont devenues conseillères municipales à l'occasion des élections de mars 1977.

Pour ceux qui travaillent, il y a, le soir, le club électronique et le club photo. Quant aux adolescents, ils n'ont pas été oubliés : les activités sportives se multiplient. La municipalité envisage d'engager un animateur professionnel et de le doter d'une maison pour tous.

Les habitants de Hautpré ont donc pensé à tout, même à l'avenir. Ils ont l'invulnérabilité des gens heureux. Heureuse banlieue qui ne présente aucun des symptômes habituels des difficultés de vivre en région parisienne. Étrange banlieue où dans la journée on ne rencontre que des jeunes femmes de cadres et des enfants, où les femmes de ménage viennent de la ZAC d'en face, où les petits vivent en chaussettes « *pour ne pas salir la moquette* » et où les poireaux poussent dans des pots de fleurs. A Buc, on rencontre des banlieusards heureux mais qui ont cette particularité essentielle : ce sont des privilégiés.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

هكذا من الأصل

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté des 26-27 mars 1978 a été tiré à 495 861 exemplaires.

MALGRÉ SA FATIGUE

Paul VI a célébré la messe de Pâques en plein air

Paul VI a célébré la messe de Pâques, place Saint-Pierre, devant plus de 200 000 fidèles. C'était sa première apparition publique depuis le 13 mars, date à laquelle il avait contracté la grippe. Un demi-milliard de téléspectateurs ont suivi la cérémonie dans trente pays. Après la messe, Paul VI est monté à la loggia de Saint-Pierre, ornée de tentures rouges, pour prononcer le message pascal, la bénédiction apostolique et pour souhaiter en dix langues « saintes et joyeuses Pâques ».

● A JERUSALEM, un millier de chrétiens se sont rassemblés dans la basilique du Saint-Sépulcre pour assister à la grand-messe pontificale chantée en latin par Mgr Beltritti, patriarche de cette ville. Pour les protestants, les services religieux ont commencé à l'aube au jardin du tombeau, considéré comme le véritable site du sépulcre. Mais parmi les touristes, peu de pèlerins. Ces derniers ont craint des attentats en représailles de l'opération israélienne au Sud-Liban.

● EN ALLEMAGNE DE L'EST, les téléspectateurs ont eu droit, le jour du vendredi saint, à une véritable surprise : pour la première fois depuis la création de l'Etat communiste allemand, un représentant des Eglises, Mgr Schoenherr, évêque évangélique (protestant) de Berlin-Est, a été autorisé à s'adresser aux chrétiens sur le petit écran. D'autre part, l'évêque de Berlin a obtenu l'attribution d'une émission mensuelle à la radio pour la diffusion d'informations religieuses.

L'Eglise catholique, très minoritaire et dont les relations avec le pouvoir ne sont pas des meilleures, ne semble pas concernée par cet arrangement. L'expérience est-allemande devrait intéresser au plus haut point d'autres communautés religieuses d'Europe de l'Est. En Pologne, notamment, l'Eglise catholique a fait depuis longtemps de l'accès à la radio et à la télévision l'une de ses principales revendications.

● A PEKIN, malgré l'atmosphère plus tolérante décelée lors des récentes réunions politiques, les fidèles chinois ne sont pas réapparus et la fête de Pâques a été célébrée par les résidents étrangers et les touristes de passage. A Nan Tang, l'église du sud dédié à l'Immaculée Conception, et la seule église catholique de Chine ouverte au culte, deux à trois cents personnes ont assisté à la messe, célébrée en latin par un prêtre chinois.

● EN UNION SOVIETIQUE les catholiques ont fêté Pâques à l'église Saint-Louis de Moscou et dans les églises des Républiques baltes, tandis que les orthodoxes ne fêteront Pâques que le 30 avril.

● A TAIZE, un rassemblement européen a réuni des milliers de jeunes. A cette occasion, le Frère Roger a annoncé ses prochains séjours à l'étranger. Il ira d'abord à Bari, en Italie, à partir du 27 avril, puis, à la fin de l'année, en Afrique noire.

Rome. — Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont participé, comme chaque année, à l'office de Pâques sur la place Saint-Pierre. Mais l'ambiance était moins chaude que d'habitude. Sans doute faut-il incriminer le temps couvert et humide. A Rome, quand le soleil disparaît, la ville ne ressemble plus à elle-même. Mille parapluies multicolores, des ballons par dizaines, la musique, les drapeaux et les éternels marchands de gelati n'ont pas suffi, dimanche matin, à éclaircir la fameuse place du « Bernin ».

Mais, un autre facteur, invisible celui-là, a certainement joué : l'enlèvement de M. Aldo Moro, qui provoque, depuis le 16 mars, autant d'émotion en Italien qu'au Vatican. Les *Buona Pasqua* sonnent un peu faux cette année. Et dimanche, à l'office, le malaise des Romains semblait déteindre sur les étrangers présents. Fidèles ou touristes, ceux-ci n'avaient pas annulé leur voyage et s'étant étonnés de voir en arrivant que Rome — décrite comme une ville en état de siège — conservait son visage habituel avec une présence policière plus que discrète.

Si les Pâques romaines étaient moins joyeuses qu'à l'ordinaire, c'est aussi en raison de la maladie du pape. Pour la première fois depuis le début de son pontificat, Paul VI n'avait pu participer aux manifestations de la semaine sainte à cause d'une forte grippe. Jusqu'au dernier

De notre correspondant

moment on a craint qu'il ne délègue un cardinal à la messe de dimanche. Le pape est venu en personne. Il a célébré la messe, donné la bénédiction traditionnelle et souhaité de bonnes Pâques aux catholiques en dix langues différentes. On a noté néanmoins de la fatigue sur son visage et une voix rauque, enrouée, et qui a beaucoup ému les fidèles.

« La foi est l'unique issue »

Cet homme de quatre-vingts ans allait lui-même faire allusion à sa mort en disant : « *Nous rassemblons en cet instant ce qu'il nous reste d'énergie humaine...* », mais la suite de la phrase, prononcée sur un ton vibrant, était tout aussi significative : « ... *Et ce qui surabonde en nous de certitudes surhumaines pour faire joyeusement écho auprès de vous à l'annonce qui traverse et renouvelle l'histoire du monde.* »

Le pape devait dire encore : « *Nous qui avons la chance de nous dire croyants, nous devons dépasser le stade des opinions discutables, des idéologies bâties par la mentalité humaine et par les intérêts pratiques particuliers pour reconnaître à la foi les droits de la parole de Dieu, même si ici-bas la connaissance que nous en avons est comme reflétée dans un miroir énigmatique.*

» *Un jour arrivera la révélation face à face, mais pour le moment il nous faut être fidèles, avec une courageuse cohérence, à la norme de pensée et d'action qui, à travers le magistère authentique de l'Eglise, mère et maîtresse, arrive de la religion du Christ jusqu'à nous.*

» *Ce fruit de la foi, fils et frères bien-aimés, doit être le fruit de notre pâque. Il nous fait être « fermes dans la foi ». Nous devons adhérer avec une confiance totale à la parole de Dieu qui nous vient par les voies de la révélation. Nous devons en faire le centre de l'existence humaine.* »

Nulle allusion directe aux graves événements que vivent l'Italie et le Liban et qui ont bouleversé personnellement Paul VI. Simplement cette idée que dans « *une pâque de douleur et d'espérance* », comme l'écrit le quotidien catholique *Avvenire*, « *la foi est l'unique issue* ». — R. S.

LE CARDINAL MARTY DÉPLORE LE CLIMAT DE VIOLENCE

Le cardinal Marty, archevêque de Paris, a notamment déclaré, dans son allocution pascale à Notre-Dame :

« *Nous avons prié pour le Saint-Père, pour sa santé, pour sa mission. Nous avons partagé l'angoisse et la souffrance de nos frères bretons et normands, dont l'existence est si douloureusement atteinte après l'accident d'un grand pétrolier. Le climat de violence qui règne en de si nombreux pays et chez nous nous provoque à être partout artisans de paix dans la défense et le respect des droits de l'homme. Des événements sanglants viennent une fois de plus de se dérouler au Sud-Liban. Nous avions espéré une paix possible. Ces peuples divers pourront-ils s'enraciner, se respecter dans leurs droits, et vivre en paix ?* »

M. Rocard plaide pour « une autre conduite » de l'union de la gauche

Après avoir passé le week-end de Pâques en famille, dans sa propriété d'Authon (Loir-et-Cher), le président de la République reprend mardi 28 mars les entretiens commencés le 23 mars avec les responsables d'une quinzaine d'organisations politiques, syndicales et professionnelles, qui doivent s'achever jeudi 30 mars.

Mardi, M. Giscard d'Estaing s'entretient successivement avec MM. Jacques Chirac, président du R.P.R. (à 10 heures) ; Michel Debatisse, président de la F.N.S.E.A. (à 11 h. 30) et François Mitterrand.

Le premier secrétaire du P.S., dont l'audience est fixée à 17 h. 30, a reçu, lundi, dans le « Nouvel Observateur », l'appui renouvelé de l'un des membres du secrétariat national de son parti, M. Michel Rocard, qui se prononce pour une « capacité d'expression autonome » des socialistes hors d'un « document programmatique détaillé ».

Un autre membre du secrétariat, M. Jean Poperen, attire l'attention, dans le bulletin « Synthèse flash », sur les risques que font courir au P.S. ceux qui se désolidarisent publiquement des décisions de la direction.

Dans un entretien publié lundi 27 mars par *le Nouvel Observateur*, M. Michel Rocard, membre du secrétariat national du P.S., affirme que M. François Mitterrand demeure « *l'indispensable fédérateur* » du parti socialiste. « *Tant qu'il portera l'espérance socialiste*, souligne-t-il, *mon engagement auprès de lui sera entier.* » Puis il évoque en ces termes l'échec de la gauche aux élections législatives :

« *Je maintiens que si le parti communiste avait accepté, le 22 septembre dernier, les conditions qu'il a approuvées, sans même les discuter, le lundi 13 mars la victoire était possible. Les responsabilités du P.C. sont donc écrasantes.*

» *Il ne doit pas faire bon aujourd'hui être un militant communiste dans les ateliers ou dans les bureaux, car il lui faut répondre à bien des questions :*

» *Pourquoi avoir, pendant six mois, attaqué davantage les socialistes que la droite ?*

» *Pourquoi avoir parlé de ministres communistes avant de créer les conditions pour qu'il y en ait ?*

» *Pourquoi s'être impatienté sur le SMIC et avoir exigé des centaines de nationalisations si c'était pour en arriver à une situation où il n'y aura pas de nouvelles nationalisations et où le SMIC restera autour de 1 750 F ?*

» *La dureté de la campagne antisocialiste du parti communiste ne se comprend pas sans référence à cette exigence vitale pour lui : assurer le maintien de son hégémonie actuellement contestée sur le mouvement ouvrier. Et cela même au prix d'une défaite de l'ensemble des travailleurs. Il vient de le prouver.* »

« Le P.C. mettra des années à payer... »

Selon M. Rocard, les socialistes ont eu tort de « *laisser le programme commun se réduire à une plate-forme revendicative* », mais il ne s'agit pas pour eux de rechercher une autre stratégie.

Il affirme : « *Ce n'est pas d'une autre stratégie qu'il s'agit, mais d'une autre conduite de l'union de la gauche. Le parti socialiste doit être d'autant moins complaisant à l'égard du parti communiste sur le plan tactique et idéologique qu'il considère l'unité de la gauche comme une nécessité stratégique hors de laquelle toute transformation du pays devient impossible. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est imposer à l'ensemble des formations de gauche les conditions d'un débat politique sur le projet de société et sur les voies du changement social. (...) Le P.C. a réussi l'exploit de sauver, le 19 mars, une coalition de droite divisée et moralement battue. Il mettra des années à le payer et je ne crois tout simplement pas qu'il puisse se le permettre une seconde fois. (...)*

» *La nouvelle union de la gauche devra assurer la convergence entre deux projets de société bien typés. Il ne faut plus que les facultés d'imagination et d'invention du P.S. soient indéfiniment stérilisées par un document programmatique détaillé.* »

Le responsable socialiste considère que si le P.C. a connu une « *phase d'évolution significative* » il reste deux points pour lesquels « *la vieille pratique stalinienne a survécu* », à savoir : la pensée économique, que le P.C. conçoit, selon M. Rocard « *en termes de direction administrative* » et le mode de décision interne au P.C. Il conclut : « *Le seul moyen de parachever l'évolution communiste est que le courant socialiste autonome reprenne sa marche en avant* ».

Interrogé également sur le point de savoir si le P.S. voterait « *les réformes du président* », M. Michel Rocard répond : « *Si les socialistes ont voté pour l'abaissement de l'âge du droit de vote, la libéralisation du divorce ou de l'interruption de grossesse, c'est parce qu'ils pensaient qu'il s'agissait là de bonnes réformes. Il en sera de même chaque fois que le gouvernement nous présentera des choses sérieuses. Si l'on nous propose de rembourser la T.V.A. aux communes ou bien d'instituer des assemblées régionales élues au suffrage universel, nous approuverons sûrement, parce que nous n'avons jamais pratiqué la politique du pire.* »

M. JEAN POPEREN : le CERES n'aide ni le P.S. ni la stratégie unitaire.

Synthèse-Flash, bulletin des clubs Etudes, recherches et informations socialistes (ERIS), animés par M. Jean Poperen, député du Rhône, membre du secrétariat national du P.S., relève, dans son dernier numéro du 24 mars : « *La vérité est que, voilà un an, la gauche était quasiment assurée de la victoire et que délibérément le parti communiste a sacrifié cette victoire. (...)*

» *On ne pourra se borner à constater qu'il y a un vide — celui du programme commun en voie d'actualisation .. sans dire ce qu'on propose d'autre. Faute de réponse positive des socialistes « unitaires », le champ serait libre pour ceux qui, directement ou non, essaieraient de tirer le P.S. vers une stratégie de rechange ou qui considéreraient que l'épreuve actuelle démontre qu'ils ont eu raison de ne jamais croire vraiment à la stratégie unitaire.*

» *Mais le « positif » de la réponse ne sera donné par le parti socialiste que s'il se montre solidaire dans l'appréciation de la responsabilité historique qu'a assumée le P.C.F. Certains dirigeants du CERES, à l'encontre du sentiment de l'immense majorité des socialistes, semblent décidément ne pas le comprendre et s'obstinent à vouloir renvoyer le P.C.F. et leur propre parti dos à dos, en même temps qu'à vouloir refaire le congrès de Nantes. En opposant à la résolution du bureau exécutif une demande de réunion prochaine du congrès national et en désavouant devant la presse les décisions que la direction du parti venait de prendre, ces dirigeants CERES n'aident ni le P.S. ni la stratégie unitaire.* »

MEURTHE-ET-MOSELLE. — La fédération du parti socialiste dément l'information publiée dans *le Monde* du 25 mars, sur la foi d'une dépêche de l'Associated Press, et selon laquelle M. Yvon Tondon, candidat du P.S. dans la première circonscription, renonçait à déposer un recours contre la réélection, à une majorité de vingt-deux voix, de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. La fédération socialiste précise que la décision qu'elle doit prendre à ce sujet sera arrêtée le 29 mars.

LE PREMIER ANNIVERSAIRE DU F.L.N.C.

« Nous voulons amener l'État français à reconnaître le fait national Corse »

De notre correspondant

Bastia. — Pour célébrer le premier anniversaire de sa constitution et affirmer sa résolution d'intensifier la lutte, le Front de libération nationale corse avait choisi, le 5 mai 1977, le couvent de Casabianca, où, le 16 juillet 1755, Pascal Paoli avait été proclamé chef de l'Etat corse. Pour annoncer que la lutte entrait dans une phase nouvelle, c'est à la cave Depeille, à Aléria, que le F.L.N.C. avait donné rendez-vous, en cette soirée de Pâques, aux journalistes

La cave Depeille, là où, le 22 août 1975, le docteur Edmond Simeoni et un groupe de militants autonomistes, qui détenaient en otage quatre ouvriers agricoles, avaient subi l'assaut des forces de l'ordre. Bilan de l'affrontement, deux morts parmi les gendarmes, un blessé parmi les manifestants et un procès qui allait durer quarante jours devant la Cour de sûreté de l'Etat.

Parmi la quinzaine d'hommes masqués et armés qui nous entourent, un visage à découvert : celui de M. Léon Battesti, vingt-six ans, licencié en droit, maître d'internat, recherché depuis le 1er mars pour tentative manquée de plasticage de l'hôtel des impôts à Bastia. Ce soir-là, le commando avait été interrompu dans son travail par l'arrivée des policiers. Mais M. Léo Battesti, ayant laissé sa voiture sur place, il devait être vite identifié. « *Plutôt que de me donner le ridicule de nier l'évidence*, dit-il, *j'ai préféré, en accord avec mes frères de combat, assumer politiquement mon acte.* » Ancien secrétaire général de la Consulta di studenti Corsi, il appartenait également à l'ARC des frères Simeoni. « *J'avais trouvé dans ce mouvement les structures légales susceptibles de contribuer à l'émancipation du peuple corse.* »

M. Battesti confirme les accusations de la police : « *J'ai participé au commando qui occupa la cave Delpeille d'Aléria.* » Son analyse est celle du F.L.N.C. tout entier qui, sans vouloir s'opposer aux autonomistes « légaux », les met cependant en cause : « *Aléria n'était pas une vulgaire affaire de vinasse. Les militants de l'ex-ARC n'ont pas fait Aléria pour uniquement dénoncer la collusion de l'administration coloniale avec les colons escrocs. En fait, Aléria se voulait la première étape de la lutte de libération nationale, mais elle a été dénaturée par un ou deux leaders qui n'ont pas voulu assumer, qui n'ont pas su donner à la lutte sa véritable dimension nationale. Le procès a été celui de la conciliation, la continuation de ce manque de volonté d'assumer. Cette dénaturation a été accentuée par la politique de réformisme choisie par les soi-disant héritiers spirituels de l'ARC (A.P.C., puis U.P.C.). Cette politique de compromission, les patriotes l'ont dénoncée depuis longtemps.* »

Le docteur Edmond Simeoni lui-même, est à peine épargné : « *C'est un grand patriote corse, il a joué un rôle historique indéniable. Nous le respectons, mais il est dépassé et nous souhaitons pour lui comme pour nous qu'il s'épargne le rôle de Messali Hadj en Algérie.* »

Quant aux objectifs du F.L.N.C., qui se porte « *garant d'un pouvoir démocratique véritable* », ils tiennent en un seul mot : indépendance. « *Nous voulons*, dit son porte-parole, *amener l'Etat français à reconnaître le fait national corse. Après, ce n'est pas à nous de décider : c'est le peuple qui choisira.* »

Le F.L.N.C. entend atteindre ce but « *par tous les moyens : information élargie, mobilisation des masses, lutte politique et intensification de la lutte armée si l'Etat français ne veut pas comprendre* ». Il estime enfin que « *l'intégration a totalement échoué* », que la seule issue est dans une Corse indépendante, et se déclare conscient du fait que « *de très nombreux sacrifices seront nécessaires* » pour atteindre ce but.

Un week-end de violence

Le week-end pascal a été marqué en Haute-Corse par divers actes de violence. Dans la soirée du 25 mars, M. André Dallamonica, conseiller municipal de Cagnano, a essuyé un tir de gros calibre alors que, roulant en direction du cap Corse, il était dépassé par un véhicule occupé par trois hommes. Dans la nuit de samedi à dimanche, un dancing de Calacuccia appartenant à M. Cyprien Gironimi a été entièrement détruit par l'explosion d'une charge de plastic. Les dégâts sont estimés à 400 000 francs. Enfin, au cours de cette même nuit, un transformateur appartenant à la SOMIVAC, et installé dans une cabine E.D.F. du barrage d'Alesani, a subi le même sort, tandis qu'un véhicule appartenant à M. Emmanuel Simonini, un retraité de Corte, était incendié.

TONY GRAZIANI.

A Tokyo

LE DOLLAR EST A SON NIVEAU LE PLUS BAS DEPUIS LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Le dollar a été l'objet de nouvelles attaques, le lundi 27 mars, sur le marché des changes de Toqyo, et sous la pression des ventes, il est tombé à 225,30 yens, son plus bas niveau depuis la seconde guerre mondiale. Les interventions massives de la Banque du Japon, qui, d'après les cambistes, se serait portée acquéreur d'un peu plus de la moitié des dollars présentés (200 millions sur 394 millions) se sont révélées inopérantes. Depuis le début du mois de mars l'institut d'émission a ainsi racheté 3,2 milliards de dollars, sans parvenir vraiment à freiner la chute de la devise américaine.

A vrai dire, personne ne s'en plaint, ni les milieux financiers européens, où l'on estime que le yen a pris du retard dans la course à la hausse menée par le deutschemark et le franc suisse par rapport au dollar, ni outre-Atlantique.

Le ministère des finance japonais n'exclut pas lui-même de voir prochainement le dollar se stabiliser autour de 220 yens.

Nouvelle agence de publicité

EUROJUNIOR EST NÉE D'UN CONCOURS

Eurojunior est une nouvelle agence de publicité. Son originalité est d'avoir été créée à l'issue d'un concours organisé à l'initiative d'Eurocom, filiale spécialisée du groupe Havas. Ce concours a été gagné par huit jeunes publicitaires, sélectionnés parmi six cent trente-cinq candidats recrutés sur petites annonces, qui ont eu à préparer un dossier publicitaire sur « *Le tourisme à la ferme* ». Eurocom fournit gratuitement aux huit gagnants « *tout ce qui constitue une agence* », des locaux aux salaires en passant par les timbres. Ils recevront tous le même salaire (3 500 francs par mois)et durant deux mois, s'ils en ont besoin, une « *assistance technique* » de la maison-mère. « *A eux de montrer qu'ils sont des chefs d'entreprise, de conquérir leurs propres clients, de se faire les dents (...).* »

Quant aux candidats malheureux, un certain nombre d'entre eux ont reçu des filiales du groupe Eurocom (une vingtaine de sociétés en France) des offres d'emploi : une centaine en tout.